



BÉNIN

Juin 2019

CONSULTATIONS DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BENIN

Dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI**, préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 21 juin 2019. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 8 mai 2019 avec les autorités béninoises sur l'évolution et des développements et politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 31 mai 2019.
- Une **annexe d'information** établie par les services du FMI.
- Une **analyse de la viabilité de la dette** établie conjointement par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Bénin.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités béninoises*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités béninoises*
Protocole d'accord technique*
Documents de recherche

* Egalement inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 19/231
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
24 juin 2019

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2019 au titre de l'article IV avec le Bénin

Le 21 juin 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations au titre de l'article IV avec le Bénin. Il a également approuvé la quatrième revue des résultats économiques obtenus par le Bénin dans le cadre d'un programme triennal appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI ; un communiqué de presse à ce sujet a été publié séparément.

Les perspectives à court terme de l'économie béninoise sont favorables. Selon les estimations préliminaires, l'activité économique a progressé de 6,7 % en 2018, principalement grâce à une forte activité portuaire et agricole. L'inflation annuelle, mesurée par l'indice des prix à la consommation, s'est établie à 1 %. Le déficit des transactions courantes est passé de 10,0 % du PIB en 2017 à 8,3 % du PIB en 2018, principalement en raison d'une hausse significative des exportations de coton. Le déficit budgétaire est tombé à 4,0 % du PIB en 2018, du fait de la réduction de l'investissement public. La vulnérabilité financière est néanmoins devenue plus saillante, le secteur bancaire affichant une rentabilité et des fonds propres relativement faibles.

Les perspectives à moyen terme restent favorables. La croissance devrait s'établir au-dessus de 6 ½ % entre 2019 et 2024. L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation et le déficit budgétaire devraient rester inférieurs aux normes régionales sur la période de prévision. Le ratio de la dette publique devrait commencer à baisser à partir de 2019 après cinq années de hausse en raison de la poursuite de la consolidation budgétaire et de la vigueur de la croissance économique. Le solde courant devrait aussi continuer à s'améliorer, sous réserve de l'expansion continue de la production agricole et du respect des objectifs fixés pour le déficit.

Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. À court terme, un mécontentement politique à la suite des élections parlementaires d'avril 2019, une croissance plus faible que prévu au Nigéria (qui affaiblirait les exportations, la position budgétaire et l'activité du Bénin) et une nouvelle détérioration de la rentabilité des banques (qui pourrait peser sur les provisions) pourraient constituer des risques. À moyen terme, les perspectives de croissance sont fortement tributaires de la capacité à relancer l'investissement privé et attirer les investisseurs étrangers.

Évaluation par le conseil d'administration

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils saluent les résultats macroéconomiques obtenus par le Bénin au cours des dernières années, notant que la croissance a été vigoureuse sans aucun signe de tensions inflationnistes. Les administrateurs conviennent que, même si les perspectives à moyen terme restent favorables, une transformation profonde de l'économie béninoise sera nécessaire pour atteindre les objectifs de développement. Les administrateurs soulignent donc qu'il est nécessaire de continuer à mettre en œuvre rigoureusement les politiques et réformes structurelles qui favorisent la stabilité macroéconomique, préservent la viabilité de la dette et encouragent une croissance inclusive et tirée par le secteur privé.

Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités sont déterminées à respecter en 2019 le plafond de 3 % du PIB de déficit budgétaire, fixé par l'UEMOA. Ils soulignent qu'il importe de s'en tenir au programme de consolidation budgétaire à moyen terme afin de d'assurer la viabilité de la dette et de favoriser la stabilité extérieure au niveau régional. Les administrateurs conseillent aussi aux autorités de redoubler d'efforts pour accroître les recettes, notamment en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée et les droits d'accises, afin de créer de la marge budgétaire pour les dépenses sociales et d'éviter de réduire davantage l'investissement public.

Les administrateurs félicitent les autorités d'avoir mis le ratio de la dette publique sur une tendance baissière. Ils notent que l'émission récente d'une euro-obligation diversifie les sources de financement et crée des possibilités d'allongement des échéances de la dette. Néanmoins, ils notent aussi qu'un accès accru à des financements extérieurs non concessionnel pourrait créer des vulnérabilités à moyen terme qui devront être suivis et atténués attentivement. Ils encouragent donc les autorités à continuer de renforcer leur cadre de gestion de la dette.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire d'accélérer la transformation de l'économie. La croissance doit être plus stable et plus inclusive afin de faire reculer la pauvreté et générer les recettes fiscales nécessaires pour financer les projets de développement. Une plus grande participation du secteur privé est également nécessaire, afin de soutenir la croissance dans un contexte de réduction du déficit budgétaire. Les administrateurs soulignent qu'il importe de continuer d'améliorer le climat des affaires et les infrastructures, tout en diversifiant l'économie en dehors des secteurs traditionnels et en évitant une désindustrialisation prématurée. Les administrateurs souscrivent aux efforts que les autorités déploient pour améliorer l'accès à l'éducation et à la santé. Enfin, ils recommandent de renforcer le dispositif de lutte contre la corruption et de s'attaquer aux vulnérabilités du secteur financier, en particulier la faible rentabilité des banques.

Tableau 1. Bénin : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–24

	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023	2023	2024
	Effectif	EBS/18/364	Est.	EBS/18/364	Prog.			Projections				
Revenu national												
PIB à prix courants	5,9	7,4	7,6	8,4	8,3	8,6	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7
PIB à prix constants	5,8	6,5	6,7	6,5	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
Déflateur du PIB	0,0	0,9	0,9	2,0	1,6	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Indice des prix à la consommation (moyenne)	0,1	1,0	1,0	2,0	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3,0	1,0	0,0	2,0	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Finances de l'administration centrale												
Total des recettes	26,6	8,2	8,9	8,9	8,1	10,0	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7
Dépenses et prêts nets	21,3	2,1	-0,9	2,3	6,9	6,0	6,5	7,2	7,7	7,4	7,4	7,4
Secteur extérieur												
Exportations de biens et services	23,9	18,4	21,3	18,5	18,3	15,4	13,5	11,5	10,6	10,5	10,5	10,5
Importations de biens et services	18,4	10,4	9,8	11,8	11,7	11,5	9,8	10,4	8,3	8,5	8,5	8,5
Termes de l'échange (- = détérioration)	1,0	0,6	0,9	0,9	0,8	5,0	2,0	0,6	0,9	1,9	1,9	1,9
Taux de change effectif nominal (- = dépréciation)
Taux de change effectif réel (- = dépréciation)
Monnaie et crédit												
Avoirs intérieurs nets	7,3	-10,4	-3,4	-4,1	-10,3
Crédit intérieur	-2,1	-1,5	9,3	14,1	7,6
Créances nettes sur l'administration centrale	-3,3	-2,8	-2,7	7,2	0,6
Crédit au secteur non public	1,2	1,3	12,0	6,9	7,0
Monnaie au sens large (M2)	1,0	6,9	5,5	8,4	8,3
Comptes nationaux												
Investissement brut	28,4	25,5	28,4	26,2	28,4	28,3	28,7	29,0	29,3	29,7	29,7	29,7
Investissement public	9,1	8,2	7,7	7,2	7,2	6,6	6,5	6,3	6,1	6,0	6,0	6,0
Investissement non public	19,2	17,2	20,7	19,0	21,2	21,7	22,2	22,7	23,2	23,7	23,7	23,7
Épargne intérieure brute	15,9	14,2	17,8	15,9	18,8	19,3	20,5	21,2	22,1	23,8	23,8	23,8
Épargne publique	2,3	2,6	2,9	3,0	2,7	2,9	3,1	3,2	3,2	3,4	3,4	3,4
Épargne non publique saving	13,6	11,6	14,8	12,9	16,1	16,4	17,3	18,0	18,8	20,4	20,4	20,4
Épargne nationale brute	18,4	16,6	20,1	17,8	20,6	21,2	22,1	23,0	23,9	24,5	24,5	24,5
Consommation	84,1	85,8	82,2	84,1	81,2	80,7	79,5	78,8	77,9	76,2	76,2	76,2
Consommation publique	11,5	11,3	11,0	10,7	11,0	11,1	10,9	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8
Consommation non publique	72,6	74,6	71,2	73,4	70,2	69,6	68,7	68,0	67,2	65,5	65,5	65,5
Finances de l'administration centrale												
Total des recettes (hors dons)	17,5	17,7	17,8	17,7	17,7	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0
Dépenses et prêts nets	24,5	23,3	22,5	22,0	22,3	21,7	21,3	21,0	20,8	20,6	20,6	20,6
Solde primaire ¹	-5,0	-3,4	-2,6	-1,8	-2,1	-1,4	-1,0	-0,7	-0,5	-0,4	-0,4	-0,4
Solde primaire de base ²	-1,5	0,4	0,3	1,9	1,6	1,7	2,1	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5
Déficit budgétaire global (base engagements, hors dons)	-6,9	-5,6	-4,8	-4,2	-4,5	-3,8	-3,3	-3,1	-2,9	-2,6	-2,6	-2,6
Déficit budgétaire global (base engagements, dons compris)	-5,9	-4,7	-4,0	-2,7	-3,0	-2,5	-2,0	-1,7	-1,5	-1,3	-1,3	-1,3
Dettes de l'administration centrale ³	54,3	54,4	56,1	53,8	54,1	52,0	49,8	47,8	46,0	44,2	44,2	44,2
Dont encours des arriérés intérieurs					0,3	0,2	0,1	0,0	0,0			0,0
Secteur extérieur												
Solde des biens et services	-12,5	-11,3	-10,6	-10,3	-9,6	-9,0	-8,2	-8,0	-7,4	-6,9	-6,9	-6,9
Solde courant (dons compris)	-10,0	-8,9	-8,3	-8,4	-7,8	-7,1	-6,5	-6,2	-5,6	-5,1	-5,1	-5,1
Solde courant (hors dons)	-10,3	-9,2	-8,5	-8,8	-8,2	-7,5	-6,9	-6,5	-5,9	-5,4	-5,4	-5,4
Balance globale des paiements	3,2	6,1	3,7	4,3	6,4	4,2	4,4	4,5	4,6	4,8	4,8	4,8
PIB nominal (milliards de francs CFA)												
	5.382	5.783	5.792	6.269	6.272	6.812,3	7.402	8.045	8.747	9.509	9.509	9.509
PIB nominal (millions de dollars)												
	9.265	10.456	10.432	11.184	10.934	11.876	12.904	14.025	15.249	16.577	16.577	16.577
Dettes totales du secteur public non financier (en pourcentage du PIB) ⁴												
	54,4	54,6	56,8	54,0	54,7	52,5	50,3	48,3	46,4	44,6	44,6	44,6
Dont garanties de l'État (en pourcentage du PIB)	0,2	0,2	0,6	0,2	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Population (millions)	11,2	11,4	11,5	11,7	11,8	12,1	12,5	12,8	13,2	13,6	13,6	13,6
PIB nominal par habitant (dollars)	829	915	908	954	926	978	1.033	1.093	1.156	1.222	1.222	1.222

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Total des recettes (hors dons) moins dépenses primaires courantes, dépenses en capital et prêts nets.

² Total des recettes (dons compris) moins dépenses primaires courantes et dépenses en capital financées par des ressources intérieures.

³ Y compris encours des arriérés.

⁴ Y compris dette de l'administration centrale, garanties de l'État et arriérés intérieurs.



BÉNIN

31 mai 2019

CONSULTATIONS DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte. La croissance économique se poursuit à un rythme rapide, tirée par l'activité portuaire et la production de coton. L'exécution du budget de 2019 devrait ramener le déficit budgétaire en deçà du critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB cette année. La mise en œuvre du programme demeure très satisfaisante, l'ensemble des critères de réalisation quantitatifs et repères structurels à fin décembre 2018 ayant été respectés.

Politiques relatives au programme.

- Réduire le déficit budgétaire en augmentant les recettes intérieures et en améliorant l'efficacité des dépenses, y compris pour les investissements publics.
- Préserver la viabilité de la dette publique en poursuivant une politique d'emprunt prudente et en renforçant la capacité de gestion de la dette.
- Favoriser une croissance forte et inclusive en améliorant le climat des affaires, en diversifiant l'économie et en investissant dans le capital humain.
- Promouvoir la stabilité du système financier en remédiant à la faible rentabilité du secteur bancaire et en restructurant les deux banques publiques.
- Renforcer la gouvernance économique et les dispositifs de contrôle et lutte contre la corruption.

Point de vue des services du FMI. Les services du FMI soutiennent la demande des autorités de conclure la quatrième revue du programme appuyé par la FEC, de modifier les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2019 portant sur le solde primaire de base et le financement intérieur net et de modifier le critère de réalisation continu sur la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État. Les services du FMI

soutiennent l'ajout de trois repères structurels liés à la facilitation des échanges, l'administration des douanes et la mise en place du compte unique du Trésor. L'achèvement de cette revue permettra un décaissement équivalent à 15,917 millions de DTS. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) définit les politiques adéquates en vue de poursuivre les objectifs du programme.

Approuvé par
Dominique Desruelle
 (département
 Afrique) et **Maria**
Gonzalez
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens relatifs aux consultations de 2019 au titre de l'article IV et à la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) ont eu lieu à Cotonou du 25 avril au 8 mai. La mission était composée de MM. Luc Eyraud (chef de mission), Goran Amidzic et Mohamed Camara et de Mmes Aissatou Diallo et Alice Mugnier (tous du département Afrique), M. Mouhamadou Sy (département des finances publiques), M. Karim Barhoumi (représentant résident) et M. Joseph Houessou (économiste au bureau du représentant résident). Mme Esso Boukpepsi (bureau de l'administrateur) a participé à la mission. La mission a rencontré M. Abdoulaye Bio Tchané, ministre d'État chargé du Plan et du Développement ; M. Romuald Wadagni, ministre de l'Économie et des Finances ; M. Benjamin Hounkpatin, ministre de la Santé ; M. Alain Komaclo, directeur national de la BCEAO et de hauts responsables dans les domaines économiques et financiers. M. Rachidi Kotchoni (Banque mondiale) a participé à certaines réunions. Mme Nadia Margevich a apporté son concours à la préparation de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	7
ENTRETIENS	10
A. Créer un espace budgétaire pour financer les programmes de développement	10
B. Préserver la viabilité de la dette	12
C. Encourager la diversification de l'économie	15
D. Renforcer le secteur financier	18
E. Renforcer la gouvernance et le dispositif de lutte contre la corruption	21
CONDITIONNALITÉ ET MODALITÉS DU PROGRAMME	23
DONNÉES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	24
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	25

ENCADRÉS

1. La croissance du Bénin à moyen terme _____	9
2. Le régime d'assurance maladie universelle _____	12
3. Le cadre de gestion de la dette dans les pays préémergents _____	14
4. Les établissements de microfinance au Bénin _____	20

GRAPHIQUES

1. Évolution récente de l'économie, 2010–19 _____	27
2. Évolution de la situation budgétaire et projections, 2010–19 _____	28
3. Évolution des secteurs réel et extérieur, 2011–18 _____	29

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–24 _____	30
2. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–24 (milliards de FCFA) _____	31
3. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–24 (pourcentage du PIB) _____	32
4. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018–19 (milliards de FCFA) _____	33
5. Balance des paiements, 2017–24 _____	34
6. Situation monétaire, 2017–20 _____	35
7. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord FEC _____	36
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–33 _____	37
9. Besoins de financements extérieurs bruts, 2019–21 _____	38
10. Indicateurs de stabilité financière, 2012–18 _____	39

ANNEXES

I. Mise en œuvre des recommandations précédentes du FMI _____	40
II. Matrice d'évaluation des risques _____	42
III. Évaluation de la stabilité extérieure _____	44
IV. Évaluation de l'assistance technique, 2017–19 _____	49
V. Stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2019–20 _____	53

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	56
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières 2018–19 _____	58
Pièce jointe II. Mémoire d'accord technique _____	80

CONTEXTE

1. Le Bénin a de forts besoins de développement. Le PIB par habitant, qui s'établissait à 829 dollars en 2017, était très inférieur à la moyenne pondérée de l'Afrique subsaharienne qui est de 1 574 dollars. Le Bénin se situe dans le quartile inférieur de l'indice de développement humain 2017. La pauvreté demeure élevée (40 % environ de la population). Des lacunes importantes en matière de développement existent dans plusieurs domaines clés, comme le montrent les faibles effectifs dans le secteur de la santé, l'accès limité aux services d'assainissement et d'électricité et le faible taux d'alphabétisation. Le récent exercice d'évaluation du coût des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) révèle l'ampleur du défi, avec des besoins de dépenses supplémentaires estimés à 20 % environ du PIB d'ici à 2030¹.

2. Une profonde transformation de l'économie béninoise est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement. La croissance doit être plus stable et inclusive pour réduire la pauvreté et générer les recettes fiscales nécessaires pour financer les projets de développement. Une diversification de l'économie qui réduirait la part des secteurs traditionnels rendrait l'économie plus résiliente. Enfin, une participation accrue du secteur privé, et notamment des investisseurs étrangers, pourrait générer des ressources supplémentaires pour financer les projets d'infrastructure dans un contexte de resserrement des finances publiques.

3. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre ce programme de développement économique mais sont confrontées à des difficultés. Leur stratégie est inscrite dans le plan national de développement 2018–25, qui fixe les orientations stratégiques pour atteindre les objectifs de développement et aider les ministères à formuler leurs programmes sectoriels. Dans ce cadre, le Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2016–21 identifie les principaux projets et priorités dans les secteurs des infrastructures, de l'agriculture et du tourisme. En 2017, le Bénin a adhéré au Pacte avec l'Afrique en vue de rendre le pays plus attractif. Malgré le fort potentiel de croissance du pays et sa ferme volonté de réformes, les progrès sont cependant freinés par des goulots d'étranglement structurels tels que la taille réduite du marché intérieur, l'importance du secteur informel et des faiblesses en matière de gouvernance.

4. Les solides résultats obtenus dans le cadre du programme avec le FMI soutiendront les progrès des autorités vers la réalisation des objectifs de développement. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin et fin décembre ont été respectés depuis le début du programme en 2017². La mise en œuvre des recommandations antérieures datant du rapport de 2017 sur les consultations au titre de l'article IV a été globalement satisfaisante (annexe I). Les résultats ont été particulièrement encourageants dans le domaine du budget : le déficit budgétaire devrait être réduit

¹ Gaspar, V., D. Amaglobeli, M. Garcia-Escribano, D. Prady et M. Soto, 2019, « Fiscal Policy and Development: Human, Social, and Physical Investments for the SDGs », IMF Staff Discussion Note SDN/19/03.

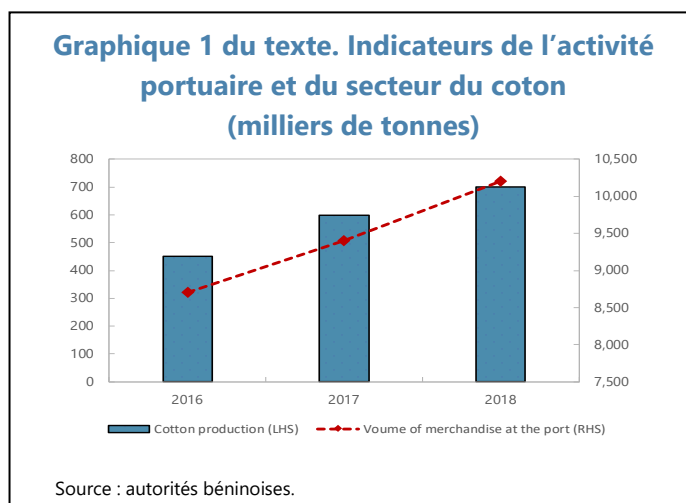
² Un problème de suivi temporaire a provoqué une faible accumulation d'arriérés de paiements intérieurs au premier trimestre 2018. C'est pourquoi le critère de réalisation quantitatif continu de non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs n'a pas été respecté de mars à juin 2018. Depuis, l'organisme chargé de la gestion de la dette a mis en place un nouveau système de suivi.

de moitié en deux ans (passant de 5,9 % du PIB en 2017 à 3,0 % du PIB en 2019) et les autorités ont mené des réformes importantes pour accroître les recettes intérieures et améliorer l'efficacité des investissements publics.

ÉVOLUTION RÉCENTE

Les résultats macroéconomiques et budgétaires demeurent solides, mais les signes de vulnérabilité du secteur financier sont devenus plus apparents.

5. La dynamique de croissance ne montre aucun signe de ralentissement. En 2018, la croissance est estimée à 6,7 % (contre 5,8 % en 2017), principalement tirée par une forte activité agricole et portuaire. La production de coton devrait dépasser les 700.000 tonnes en 2018, contre 598.000 tonnes en 2017. Le volume des marchandises au port de Cotonou a augmenté de plus de 8,5 % en 2018 (graphique 1 du texte) et l'inflation s'est établie à 1 % l'an dernier.



6. Le déficit budgétaire s'est significativement réduit en 2018. D'après les estimations, le déficit représentait 4,0 % du PIB en 2018, soit beaucoup moins que prévu au moment de la troisième revue (4,7 %), principalement du fait de la sous-exécution du budget d'investissement. Les recettes ont été conformes aux objectifs. Pour la première fois depuis le début du programme, les recettes fiscales intérieures ont été supérieures aux attentes, ce qui, ajouté à des recettes non fiscales encore supérieures aux prévisions, a compensé une moins-value importante sur les recettes douanières³. Les dépenses sociales prioritaires ont atteint 202,4 milliards de FCFA, largement au-dessus du plancher à fin décembre (167,0 milliards de FCFA). Enfin, les données sur le premier trimestre de 2019 indiquent que le recouvrement des recettes et l'exécution du budget sont en bonne voie.

7. D'après les estimations préliminaires, le déficit du compte courant s'est fortement contracté en 2018. Après s'être creusé en 2017 du fait d'une hausse des importations de produits alimentaires et de l'augmentation des investissements publics, le déficit du compte courant (dont compris) a été ramené de 10,0 % du PIB en 2017 à 8,3 % du PIB en 2018. Cette amélioration s'explique principalement par une hausse significative des exportations de coton et, dans une moindre mesure, celles de noix de cajou. Les réformes visant à renforcer les capacités techniques

³ Les recettes douanières ont subi les répercussions négatives de la situation au Nigéria (réforme agricole et assouplissement des barrières commerciales), qui se sont traduites par une diminution des importations de ce pays en provenance du Bénin.

des agriculteurs, à étendre les terres cultivables et à distribuer des semences de meilleure qualité ont entraîné une poussée de la production agricole, qui s'est également traduite par un ralentissement des importations de produits alimentaires.

8. La vulnérabilité du secteur financier est devenue plus apparente. Le ratio de fonds propres global du secteur bancaire a nettement diminué au premier semestre de 2018 (passant de 11,9 % à la fin de 2017 à 7,6 % à fin juin 2018), cinq banques sur douze se situant en deçà du seuil réglementaire de 8,6 %. Le faible ratio de fonds propres est dû en partie à la rentabilité structurellement faible du secteur bancaire, qui a enregistré des pertes agrégées pendant trois années consécutives, de 2015 à 2017 (SIP IV). Toutefois, la baisse de ce ratio au premier semestre 2018 s'explique essentiellement par la réforme réglementaire Bâle II/III qui est en cours, et qui a redéfini le ratio de fonds propres des banques⁴. D'autres indicateurs de solidité financière révèlent une légère diminution des créances en souffrance, qui sont passées de 19,4 % du total des crédits en 2017 à 18,9 % en juin 2018, et une concentration accrue du portefeuille de prêts, le ratio des crédits aux cinq plus grands emprunteurs sur les fonds propres des banques passant de 91,6 % à la fin de 2017 à 103,3 % en juin 2018 (tableau 10).

PERSPECTIVES ET RISQUES

Les perspectives économiques du Bénin sont favorables, soutenues par des politiques macroéconomiques et structurelles saines, mais elles risquent d'être révisées à la baisse.

9. Les perspectives de croissance à moyen terme sont solides. Les prévisions de croissance du PIB réel pour 2019 ont été révisées à la hausse et portées à 6,7 % pour tenir compte de l'activité agricole plus forte que prévue. Après 2019, la croissance devrait rester proche de son niveau potentiel, à plus de 6½ % selon les estimations (voir l'encadré 1). Les principaux moteurs de la croissance à moyen terme restent la forte activité dans les secteurs de l'agriculture et des transports, ainsi que la hausse des investissements privés et l'effet retardé de l'augmentation des investissements publics.

10. À terme, le Bénin devrait respecter les critères de convergence de l'UEMOA relatifs au déficit budgétaire et à l'inflation. L'audit de janvier 2019 (repère structurel) a révélé un stock d'arriérés hérité de gouvernements précédents qui représente 0,3 % du PIB. En application des règles comptables, le déficit budgétaire 2019 sur la base des ordonnancements a été révisé à la hausse, de 2,7 % à 3,0 % du PIB. Après 2019, les projections de référence supposent que le ratio des investissements publics va progressivement retrouver le niveau qu'il avait avant son accélération⁵, ce

⁴ Selon la nouvelle définition des fonds propres, le ratio agrégé de fonds propres à la fin de 2017 aurait été de 8,4, ce qui permet de conclure que 80 % environ de la baisse entre la fin de 2017 et juin 2018 était due aux changements de la réglementation.

⁵ Les investissements publics ont représenté 5,9 % du PIB en 2016, puis ont été portés à 9,1 % en 2017. Ils devraient être progressivement ramenés à 6,0 % d'ici à 2024.

qui devrait maintenir le déficit en deçà de la norme régionale de 3 % du PIB. L'inflation devrait également rester en deçà du plafond régional de 3 % sur la période de prévision.

11. Le ratio de la dette publique devrait commencer à diminuer à partir de 2019 après cinq années de hausse. Cette baisse s'explique par la poursuite de la consolidation budgétaire et par une forte croissance économique. Deux faits nouveaux ont influé sur les projections de la dette de 2019 depuis la dernière revue⁶. Premièrement, le stock d'arriérés hérités de gouvernements précédents a été ajouté à l'encours de la dette de 2019. Dans le cadre du budget annuel, les arriérés seront remboursés en numéraire sur trois ans, à raison de 0,1 % du PIB par an. Deuxièmement, en mars 2019, les autorités ont lancé une première émission de 500 millions d'euros d'obligations (5,2 % du PIB) tout en réduisant du même montant leurs plans de financement intérieur pour l'année (voir plus loin la section relative à la gestion de la dette). Le total des emprunts en 2019 reste donc inchangé par rapport à la dernière revue, mais le ratio de la dette extérieure sur la dette intérieure a augmenté.

12. Le déficit du compte des transactions courantes devrait continuer à baisser à moyen terme. Son évolution progressive vers un niveau équivalant à 5 % du PIB environ suppose que le plan de consolidation budgétaire soit mené à bien et que la production agricole augmente. Il est tout à fait possible d'accroître la capacité de production de l'anacarde, dont les exportations devraient s'accroître significativement. Les exportations de coton devraient également augmenter, mais à un rythme plus lent⁷. Selon l'évaluation du secteur extérieur, la position extérieure du Bénin est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et à la politique économique souhaitable en 2018 (annexe III).

13. Les perspectives risquent néanmoins d'être révisées à la baisse (annexe II). À court terme, les principales sources de risques sont les suivantes : i) un mécontentement politique au lendemain des élections législatives d'avril 2019, qui pourrait perturber la dynamique de réformes ; ii) une croissance plus faible que prévu au Nigéria, qui risque d'affaiblir les exportations, la situation budgétaire et la croissance du Bénin et iii) une nouvelle détérioration de la rentabilité des banques, qui pourrait peser sur le crédit et l'activité économique dans le secteur formel. À moyen terme, les perspectives de croissance dépendent beaucoup de la capacité à relancer l'investissement privé et à attirer des investisseurs étrangers. Un durcissement des conditions financières internationales et régionales (qui dépendra, entre autres, de la capacité de la Côte d'Ivoire et du Sénégal à émettre des euro-obligations) pourrait accroître le coût du service de la dette.

⁶ Une garantie représentant ½ % PIB a été octroyée à la compagnie de distribution d'électricité en décembre 2018 et ajoutée au stock de la dette de 2018.

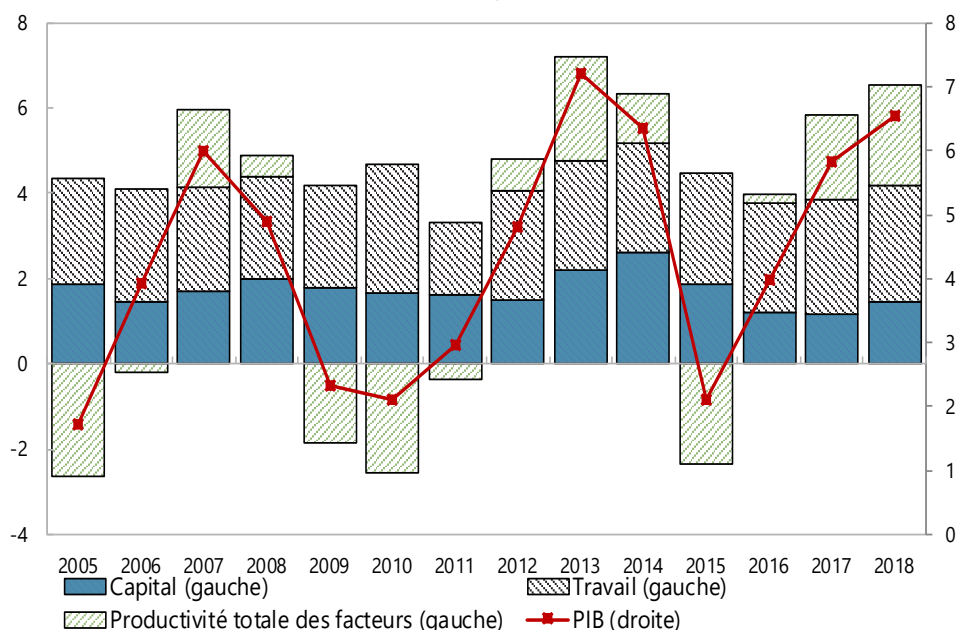
⁷ Après une croissance exceptionnelle de la production ces trois dernières années, le secteur du coton se heurte à des contraintes de capacité liées à la disponibilité d'espace cultivable, de producteurs et d'usines d'égrenage.

Encadré 1. La croissance du Bénin à moyen terme

Il est difficile d'estimer la croissance à moyen terme dans les petits pays à faible revenu comme le Bénin, où la croissance est généralement instable et sujette à des changements structurels. Pour des raisons de robustesse, nous avons suivi trois méthodes différentes :

- *Filtre statistique.* Un filtre de Hodrick-Prescott estime la croissance tendancielle de la production à 6,5 % (pour 2018).
- *Estimation économétrique.* Un modèle économétrique de croissance à risque (GaR), qui projette une distribution de la croissance, estime une croissance à moyen terme située entre 6,4 % et 6,8 %, selon la méthode utilisée (SIP I).
- *Méthode de la fonction de production.* Cette méthode utilise des données démographiques de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des projections d'accumulation de capital à partir du cadre macroéconomique, ainsi que d'autres scénarios de la croissance future de la productivité totale des facteurs (25^e, 50^e et 75^e percentiles de la croissance de la productivité enregistrée de 2008 à 2018). Suivant cette méthode, le taux de croissance se situe entre 5,5 % et 7,3 % à la fin de la période de prévision, avec un point médian à 6,6 %.

Graphique 1 de l'encadré, Décomposition de la croissance, par composante
(pourcentage du PIB)



Source : autorités béninoises et estimations des services du FMI.

Point de vue des autorités

14. Les autorités envisagent une croissance plus vigoureuse. D'après eux, les prévisions des services du FMI ne tiennent pas totalement compte de la rupture structurelle engendrée par les nouvelles politiques gouvernementales. Les autorités prévoient que la croissance sera supérieure à 7 % en 2019 et par la suite (MPEF 128). Elles conviennent que l'activité agricole et portuaire sera le principal moteur de la croissance à moyen terme, mais soulignent également le rôle des futurs projets prévus dans le PAG (qui dynamiseront le secteur du bâtiment) et du développement de nouveaux secteurs tels que le tourisme et l'économie numérique. Elles considèrent que les principaux risques pesant sur la croissance pourraient venir des incertitudes relatives au rythme de la hausse des investissements privés et des perspectives économiques régionales, notamment la demande émanant du Nigéria. Ces risques pourraient cependant être atténués par le programme de réformes du gouvernement, destiné à améliorer le climat des affaires et diversifier les moteurs de la croissance. S'agissant des projections relatives à l'inflation et au solde courant, les autorités souscrivent à l'évaluation des services du FMI.

ENTRETIENS

Les entretiens ont essentiellement porté sur les cinq composantes d'une stratégie à moyen terme qui mettrait le Bénin sur une trajectoire lui permettant d'atteindre les ODD : A) augmentation des recettes afin de créer une marge budgétaire pour financer les programmes de développement ; B) viabilité de la dette afin de favoriser la stabilité économique et doper la confiance des investisseurs ; C) diversification et transformation de l'économie pour rendre la croissance plus forte, plus durable et plus stable ; D) les risques que la vulnérabilité du secteur financier fait peser sur la croissance et E) le programme de réforme de la gouvernance.

A. Créer une marge budgétaire pour financer les programmes de développement

15. L'augmentation des recettes fiscales est un objectif prioritaire des autorités. En 2018, le ratio impôts/PIB était de 14,0 %, soit moins que le ratio médian des pays d'Afrique subsaharienne et des pays en développement à faible revenu peu dotés en ressources naturelles (15,1 % et 15,4 %, respectivement). Les autorités ont supprimé certaines dépenses fiscales en faveur des entreprises de téléphonie mobile en milieu de 2018, réalisant ainsi des économies budgétaires en 2019 estimées à 0,3 % du PIB. Accompagné d'autres mesures fiscales, le budget de 2019 a supprimé des exonérations fiscales représentant 0,9 % du PIB (Rapport Pays du FMI n° 18/364).

16. D'autres mesures portant sur les recettes dégageront une marge de manœuvre pour financer les dépenses sociales prioritaires et les projets d'infrastructure. Les projections de référence sur la période 2020–24 supposent que la consolidation budgétaire continuera de s'appuyer sur le ralentissement des investissements publics entamé en 2018-19, l'objectif étant de ramener le ratio des investissements à son niveau antérieur à l'augmentation (tableau 3). Il serait cependant plus souhaitable d'axer la stratégie budgétaire à moyen terme sur une mobilisation des

recettes. Une telle stratégie rendrait moins nécessaire une compression des investissements publics et créerait davantage d'espace budgétaire pour financer les programmes de développement⁸. En 2019, les dépenses sociales prioritaires devraient augmenter au même rythme que le PIB, même si l'enveloppe budgétaire globale reste stable en terme nominal. Par ailleurs, les autorités ont lancé la phase pilote du futur système d'assurance maladie universelle, l'objectif étant qu'il soit totalement opérationnel d'ici à 2022 (encadré 2). Les services du FMI ont souligné que ce nouveau programme devrait être intégralement financé. Les contraintes techniques et de capacités mises en évidence durant la phase pilote (en particulier un manque d'effectifs et d'infrastructures dans le système de prestations) devraient être levées avant de le généraliser.

17. Les impôts sur la consommation présentent un grand potentiel de recettes. La mission a présenté des mesures qui permettraient d'accroître les recettes et qui pourraient être intégrées dans le budget 2020 et au-delà (SIP III). Les taux des droits d'accise, qui sont inférieurs aux plafonds fixés par l'UEMOA, pourraient être relevés pour certains biens. Il serait également opportun de rationaliser davantage les exonérations de TVA. En comblant l'écart lié à la TVA et à l'incivisme, on pourrait générer des recettes de l'ordre de 3 % du PIB, tandis qu'en alignant le ratio recettes d'accises/PIB sur la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, on collecterait l'équivalent de ½ % du PIB. Un effort aussi important pourrait être étalé sur une décennie au rythme de ¼ % à ½ % du PIB chaque année. Cet effort n'est pas pris en compte dans les projections actuelles.

18. Pour pérenniser les gains tirés de la stratégie d'augmentation des recettes, il faudra surveiller attentivement les nouvelles incitations fiscales, et les compenser si nécessaire. Les autorités envisagent de créer des zones économiques spéciales pour aider l'industrie agroalimentaire (MPEF 147). Les services du FMI reconnaissent qu'il peut être utile de prendre des mesures d'incitation ciblées pour encourager de nouvelles activités portant sur des biens exportables dans un environnement international très compétitif, mais ces mesures peuvent avoir un coût budgétaire élevé et être redondantes (autrement dit, les investissements auraient été réalisés même si ces mesures n'avaient pas été prises). Elles peuvent également créer des distorsions lorsque des abattements importants doivent être compensés par des mesures compensatoires qui pèsent de façon excessive sur d'autres assiettes fiscales étroites. C'est pourquoi il faut concevoir avec soin les incitations fiscales si l'on veut qu'elles soient efficaces⁹. En outre, il faut régulièrement évaluer leur effet sur le budget, et le compenser par des mesures propres à augmenter les recettes.

⁸ Ce scénario alternatif et préféré n'est pas reflété dans les projections du scénario de base, qui sont basées sur l'hypothèse prudente que la politique fiscale restera inchangée.

⁹ En règle générale, les incitations fiscales efficaces i) ciblent les entreprises exportatrices ; ii) ne se limitent pas aux gros investissements ; iii) sont temporaires et iv) sont fondées sur les coûts plutôt que sur les bénéfices (voir Document d'orientation du FMI 2015, « Options pour une utilisation efficace et efficiente des incitations fiscales à l'investissement dans les pays à faible revenu »).

Encadré 2. Le régime d'assurance maladie universelle

En mai 2017, le gouvernement béninois a adopté le cadre juridique qui met en place un nouveau dispositif de protection sociale, l'Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH). L'objectif est que la population béninoise, en particulier les pauvres, qui représentent 40 % de la population, bénéficie d'une assurance sociale efficace et abordable. L'ARCH offre quatre services : assurance maladie universelle, formation, octroi de crédits et pensions de retraite pour les personnes travaillant dans le secteur informel.

Le volet assurance maladie est la principale composante de l'ARCH, et c'est sa mise en œuvre qui est la plus avancée. En 2019, les autorités ont lancé une phase pilote dans trois régions en identifiant les populations les plus pauvres et en expérimentant ce dispositif sur ces populations. Cette assurance devrait être progressivement généralisée au reste de la population et devenir pleinement opérationnelle d'ici à 2022.

Des études sur le financement et la mise en œuvre de ce régime sont réalisées avec le concours d'USAID et de la Banque mondiale. Ce régime devrait être autofinancé, sauf pour les populations pauvres qui bénéficieront d'une subvention publique pour couvrir leur prime d'assurance. Le coût budgétaire de cette subvention est négligeable durant la phase pilote (0,06 % du PIB dans le budget 2019), car elle est expérimentée sur un échantillon réduit de la population (environ 300.000 personnes vivant dans une pauvreté extrême). Lorsque ce régime sera généralisé, le coût de la subvention publique pourrait atteindre 0,5 % du PIB, selon des estimations préliminaires. Pour l'heure, l'objectif est de couvrir ce coût avec de nouveaux impôts dans le cadre de la stratégie d'augmentation des recettes à moyen terme (SIP III).

Point de vue des autorités

19. Les autorités ont réaffirmé leur engagement à maintenir le déficit sous la barre des 3 % après 2019, tout en améliorant la mobilisation des ressources. Pour réaliser les objectifs fixés dans leur plan national de développement 2018–25, les autorités ont jusqu'à présent tablé sur la rationalisation des dépenses courantes (en particulier la masse salariale) et le ralentissement des investissements publics. À moyen terme, elles comptent mettre davantage l'accent sur une augmentation des recettes en vue de financer des investissements dans les infrastructures physiques et les programmes sociaux tels que l'ARCH (MPEF 130). En outre, les autorités ont également convenu que la stratégie d'augmentation des recettes devrait viser essentiellement à exploiter le potentiel des impôts sur la consommation (TVA et droits d'accises).

B. Préserver la viabilité de la dette

20. La trajectoire de la dette devrait marquer un tournant en 2019. Le ratio de la dette devrait commencer à diminuer après cinq années de hausse continue. Pour que la dette demeure sur une trajectoire baissière, il faudra respecter strictement le plan de consolidation budgétaire à moyen terme, en particulier en maintenant le déficit budgétaire en deçà de 3 % du PIB, conformément au critère de l'UEMOA. Le risque de surendettement continue d'être considéré comme modéré (voir l'analyse actualisée de viabilité de la dette (AVD)).

21. La première émission d'euro-obligation du Bénin a contribué à diversifier les sources de financement et améliorer les termes de la dette. En mars 2019, les autorités ont lancé leur première émission d'euro-obligation, d'un montant de 500 millions d'euros (5,2 % du PIB) à échéance de 6 ans, assorties d'un taux d'intérêt de 6,0 %. Les conditions se comparent favorablement aux émissions effectuées sur le marché régional (7,0 % pour une obligation à 5 ans émise en mars par exemple). Cette euro-obligation présente plusieurs avantages. Elle permet notamment de : i) diversifier les sources de financement ailleurs qu'auprès du marché régional relativement illiquide, ii) réduire le coût du service de la dette, iii) protéger contre la volatilité d'autres sources extérieures de financement et iv) contribuer à l'accumulation de réserves de change régionales.

22. Parallèlement, un recours accru à des financements extérieurs non concessionnels crée de nouveaux types de risques qui exigent un renforcement de leur gestion et leur suivi. Par rapport aux emprunts régionaux, les euro-obligations présentent un risque de change, dont on estime qu'il est faible à court et moyen termes, compte tenu de l'ancrage du FCFA à l'euro. En outre, ces euro-obligations vont modifier la nature du risque de refinancement en exposant le Bénin à l'évolution de l'aversion mondiale au risque. Ainsi, tout changement de l'appétit pour le risque des investisseurs internationaux sous l'effet de facteurs mondiaux pourrait se traduire par une décompression des écarts de taux et un retournement des flux de capitaux vers les pays à faible revenu. Il deviendrait alors plus difficile de refinancer les euro-obligations qui arrivent à échéance. Des réformes du cadre de gestion de la dette peuvent aider à gérer ces nouveaux risques (encadré 3).

23. La stratégie de gestion de la dette devra reposer sur un nouvel objectif de composition du portefeuille entre dette intérieure et extérieure. Après l'opération de reprofilage de la dette d'octobre 2018 et l'émission récente d'euro-obligations, la composition de la dette a profondément changé, la dette extérieure ayant été portée de 40 % de la dette totale en 2017 à près de 60 % en 2019. De nouveaux efforts visant à optimiser le portefeuille de dette en remplaçant les financements intérieurs par des financements extérieurs devraient permettre de trouver un juste milieu entre une amélioration des conditions d'endettement (réduction du paiement d'intérêts et allongement des échéances) et une exposition sans danger aux risques extérieurs. En particulier, il faudrait réviser l'objectif de composition de la dette (actuellement à 50-50) afin de tenir compte de la situation macrobudgétaire, de la vulnérabilité du portefeuille des titres de dette, des contraintes de capacité du marché et de l'évolution attendue des variables du marché (taux d'intérêt et de change). Le nouvel objectif de composition de la dette donnera des indications sur les futures activités d'emprunt.

24. Les risques qui pèsent sur la dette du fait des futurs projets d'infrastructures doivent être suivis et gérés en amont. Environ 60 % des projets prévus dans le PAG devraient être financés par le secteur privé, principalement sous forme de partenariats public-privé (PPP). S'il est possible que la participation du secteur privé exige un certain soutien de l'État, il faudra examiner de près ses conséquences sur la dette publique. En particulier, les PPP devraient être correctement reflétés dans les comptes budgétaires, et leurs risques budgétaires évalués. L'octroi de nouvelles garanties aux

entreprises publiques devrait être subordonné à une AVD¹⁰. En ce qui concerne le projet d'aéroport mentionné dans le rapport du FMI n° 18/364, les études de faisabilité sont encore en cours et les autorités n'ont pas de nouvelles informations sur la taille du projet et son financement depuis la dernière revue (MPEF ¶43).

Encadré 3. Cadre de gestion de la dette dans les pays préémergents

Avec son émission récente d'euro-obligations, le Bénin a pour la première fois fait appel aux marchés des obligations souveraines internationales et sera en mesure, à terme, d'accéder à une palette plus diversifiée d'options de financement. Le pays peut tirer les enseignements de l'expérience d'autres pays préémergents (Guscina, Pedras et Prosciuttini, 2014 ; et Mecagni, 2014)¹. L'accès aux marchés internationaux offre des opportunités aux investisseurs, notamment en augmentant les financements disponibles, en améliorant les conditions de crédit, en élargissant la base des investisseurs et en permettant de bénéficier d'innovations financières. Cet accès peut cependant créer de nouveaux facteurs de vulnérabilité qu'il faut suivre et gérer attentivement en renforçant et en adaptant le cadre institutionnel, juridique et opérationnel de la gestion de la dette.

- **Stratégie de gestion de la dette.** L'abandon d'emprunts concessionnels et/ou intérieurs au profit de financements internationaux non concessionnels oblige souvent à améliorer la formulation et la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette. Plusieurs réformes ont fait leurs preuves, notamment celles consistant à : i) définir et actualiser un objectif de composition de la dette (par exemple la part de la dette intérieure et de la dette extérieure) qui prend en compte les coûts et les risques ; ii) donner des indications claires sur les projets futurs d'émissions de dette sur les marchés extérieurs et intérieurs pour atteindre l'objectif de composition de la dette ; iii) mieux anticiper et planifier les refinancements de dette et éviter une concentration des échéances ; iv) mettre en place des plans de gestion active des engagements au titre de la dette (facilités par l'accès aux marchés internationaux) et v) cultiver une relation active avec les investisseurs, notamment en renforçant les pratiques de gestion des finances publiques et de transparence de la dette publique (par exemple en publiant à temps des informations sur la composition de la dette publique).
- **Capacités de l'Office de gestion de la dette.** La stratégie de gestion de la dette doit être soutenue par des réformes organisationnelles et opérationnelles au niveau de l'Office de gestion de la dette. Il s'agira notamment de i) veiller à retenir et former un personnel qualifié (plus axé sur les risques et sensible aux conditions de marché) ; ii) renforcer les procédures de remboursement et de suivi de la dette ; iii) répartir clairement les responsabilités et améliorer la communication et les échanges de données entre les différents organismes chargés de la gestion de la dette (notamment le ministère des Finances et l'Office de gestion de la dette) pour contribuer à atténuer les risques opérationnels et de réputation et iv) organiser l'Office de gestion de la dette suivant une structure fonctionnelle (*front, middle et back offices*) pour communiquer des informations claires et mieux gérer les nouveaux risques opérationnels.

¹ Mecagni, M., 2014, « Issuing international sovereign bonds », Fonds monétaire international.

Guscina, A., G. Pedras et G. Prosciuttini, 2014, « First-Time International Bond Issuance New Opportunities and Emerging Risks », Fonds monétaire international.

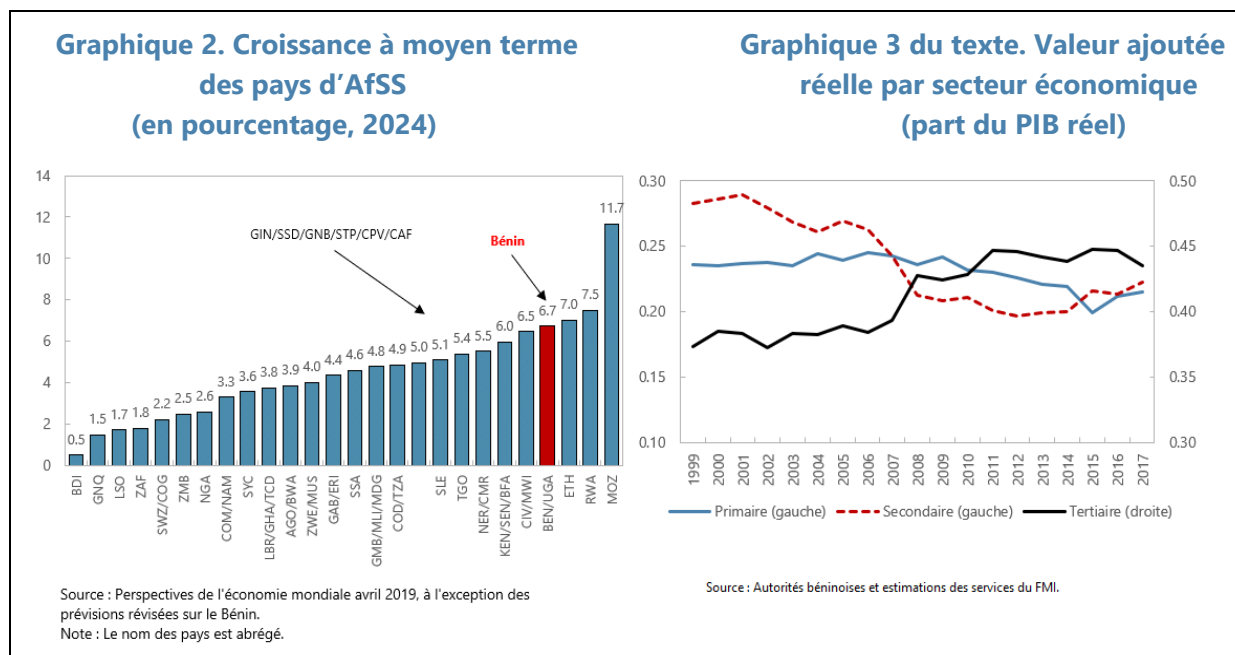
¹⁰ D'autres conditions analysées dans la note pratique du FMI 2017/06 « How to Strengthen the Management of Government Guarantees » s'appliquent également : on envisagera d'octroyer des garanties uniquement aux projets i) qui produisent des rendements positifs, ii) dont les avantages économiques sont supérieurs aux coûts, iii) qui ne peuvent pas être financés sans garanties et iv) dont le bénéficiaire est solvable.

Point de vue des autorités

25. Les autorités sont déterminées à maintenir le ratio de la dette sur une trajectoire fermement descendante. Elles ont mis en relief les réformes récemment entreprises à la Caisse autonome d'amortissement pour accroître les capacités humaines, renforcer le suivi de la dette, mieux communiquer avec le public et renforcer la coordination avec le Trésor (MPEF ¶115). Elles considèrent que l'émission d'euro-obligation est un premier pas vers un accès plus régulier aux marchés obligataires internationaux, tout en conservant une approche flexible, anticipative et prudente de la mobilisation de financements sur les marchés qui offrent les meilleures conditions financières. Alors que leur document de stratégie de gestion de la dette 2017–21 prévoit déjà de recourir à des euro-obligations, les autorités ont convenu qu'il fallait actualiser le plan opérationnel annuel afin de tenir compte des nouveaux défis liés à l'émission d'euro-obligations, notamment en révisant l'objectif de composition de la dette (MPEF ¶137). S'agissant des risques liés aux PPP, le ministère des Finances a mis en place en 2018 une unité de gestion de ces risques, qui est en train de renforcer ses capacités de façon à devenir pleinement opérationnelle (MPEF ¶142).

C. Encourager la diversification de l'économie

26. Le Bénin a un fort potentiel de croissance à moyen terme. Comme indiqué dans l'encadré 1, les services du FMI estiment que la croissance à moyen terme se situe entre 6½ et 7 %, ce qui place le Bénin parmi les pays connaissant la plus forte croissance en Afrique subsaharienne (graphique 2 du texte). L'économie reste cependant vulnérable en raison de sa petite taille, de sa diversification relativement faible, de sa dépendance à l'égard du commerce formel et informel avec le Nigéria et de la vulnérabilité du secteur financier.



27. Pour réaliser ce fort potentiel, il faudra diversifier l'économie et favoriser sa transformation pour rendre la croissance plus durable et moins instable. La croissance de la productivité totale des facteurs du Bénin a été à peine positive depuis quinze ans (encadré 1). En termes de transformation structurelle, la part du secteur agricole est restée globalement stable, tandis que le développement du secteur bancaire s'est accompagné d'une certaine désindustrialisation (graphique 3 du texte). Les industries textiles et agroalimentaires ont reculé à cause de la concurrence étrangère et du manque d'investissements passés¹¹. Quant aux échanges, ils sont relativement peu diversifiés et sophistiqués, et les exportations sont concentrées sur des produits agricoles tels que le coton et l'anacarde (annexe III).

28. Il est essentiel de poursuivre l'amélioration du climat des affaires pour soutenir la transformation structurelle de l'économie. Selon le Rapport sur la compétitivité mondiale, les principaux obstacles à l'activité économique au Bénin sont l'accès au crédit, la mauvaise gouvernance et l'insuffisance des infrastructures. L'accès au crédit et la gouvernance sont analysés plus loin aux sections D et E. S'agissant des infrastructures, les services du FMI ont relevé les progrès enregistrés par les autorités dans la capacité de production d'électricité, qui a augmenté de 67 % entre 2015 et 2018. Les services ont recommandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour améliorer la situation financière de la compagnie de distribution en mettant rapidement en œuvre le plan d'amélioration élaboré avec l'appui de la Millennium Challenge Corporation et de la Banque mondiale (qui prévoit notamment l'introduction de tarifs assurant le recouvrement des coûts). Ils ont également recommandé d'accroître la responsabilisation, notamment en publiant des

¹¹ La production de coton relativement faible jusqu'à 2015 a également eu des effets négatifs sur les activités d'égrenage, qui font partie du secteur manufacturier.

états financiers vérifiés¹². S'agissant de la production, les services du FMI ont souligné qu'il était important de veiller à ce que le coût de la fourniture d'électricité reste abordable grâce à un dosage optimal d'importations et de production locale d'électricité. Enfin, il faudra remédier aux inefficiences, reflétées par les fortes pertes entre l'électricité injectée dans le réseau et celle facturée aux clients (SIP IV).

29. Une autre tâche prioritaire consiste à remédier aux goulots d'étranglement structurels qui freinent la croissance en augmentant la productivité agricole et en encourageant le développement de l'industrie. Certaines mesures peuvent aider à améliorer la qualité et la productivité du secteur agricole, par exemple dans les domaines de la sécurisation du domaine foncier, de l'irrigation, des services de vulgarisation, du développement des cultures de grande valeur et de l'industrie alimentaire et de l'amélioration du stockage dans les entrepôts. Par ailleurs, les services du FMI ont insisté sur le risque de désindustrialisation prématurée. Le secteur manufacturier est généralement l'un des principaux moteurs du développement économique du fait de la forte croissance de sa productivité, de sa capacité à exporter, de son faible besoin en compétences et de sa facilité à absorber les nouvelles technologies. Son recul risque de mettre en péril la convergence économique, sauf s'il est compensé par un recentrage vers des services échangeables à forte productivité. Les mesures propres à encourager le développement industriel pourraient prendre la forme d'une amélioration accrue des infrastructures, de réformes de la gouvernance (en particulier la qualité du climat des investissements et l'état de droit), d'un soutien technique et financier aux petites et moyennes entreprises pour les aider à atteindre une taille critique et d'incitations fiscales ciblées¹³.

30. Il demeure fondamental de combler les vastes écarts dans les domaines de l'éducation et de la santé. Le système éducatif obtient des résultats relativement bons au regard des indicateurs quantitatifs (taux de scolarisation dans le primaire par exemple). Cependant, d'autres critères de qualité révèlent des lacunes, notamment le faible taux d'alphabétisation (52,5 % chez les jeunes béninois, contre 64,3 % en Afrique subsaharienne). Dans le domaine de la santé, de nombreux indicateurs pointent des problèmes persistants, en particulier le taux élevé de mortalité maternelle. Dans ces deux domaines, les réformes pourraient viser à développer les infrastructures et à étoffer les effectifs, là où le Bénin accuse un retard par rapport à des pays comparables¹⁴. Les financements ne sont cependant pas la seule contrainte et il est possible d'améliorer l'efficacité des dépenses

¹² La compagnie de distribution a vu sa situation financière s'améliorer depuis 2017 et sa dette était estimée à 0,2 % du PIB à la fin de 2018.

¹³ Les incitations fiscales occupent généralement un rang peu important dans les enquêtes sur le climat de l'investissement dans les pays à faible revenu, et elles sont souvent jugées redondantes et coûteuses pour le budget. Pour qu'elles soient utilisées de manière efficace et efficiente, elles doivent être conçues avec soin. Voir leurs conditions d'utilisation à la note 9.

¹⁴ Le nombre d'enseignants (par rapport au nombre d'élèves) et de médecins (par rapport à la population totale) est inférieur au pays les plus performants d'un groupe de pays comparables ayant le même niveau de développement (Garcia-Escribano, M., D. Prady et M. Sy, à paraître, « The Spending Challenge for Reaching the SDGs in Sub-Saharan Africa: Lessons Learned from Benin and Rwanda », document de travail du FMI).

(mesurée comme étant le rapport entre le volume/la qualité des services et le prix payé pour ces services). Ainsi, parmi les pays d'Afrique subsaharienne dont les dépenses de santé par habitant sont globalement similaires (de l'ordre de 100 dollars PPA), le Bénin obtient des résultats inférieurs à la moyenne, en matière d'espérance de vie par exemple.

Point de vue des autorités

31. Les autorités reconnaissent qu'il est important d'augmenter la productivité et de diversifier l'économie. Leur stratégie de croissance à moyen terme repose principalement sur un renforcement des secteurs traditionnels (agriculture et commerce), tout en développant de nouveaux secteurs à fort potentiel tels que le tourisme, l'économie numérique et l'économie du savoir (MPEF 128). Dans le domaine de l'agriculture, la priorité est de favoriser de nouvelles productions, telles que l'anacarde et l'ananas, et de développer davantage la filière du coton. Par ailleurs, les autorités prennent acte du diagnostic de désindustrialisation, qu'elles expliquent par la concurrence des importations d'Asie et la difficulté à protéger l'industrie nationale car les tarifs douaniers augmentent le coût des biens d'équipement importés. Elles prévoient de créer une zone économique spéciale près de Cotonou, qui bénéficierait d'un régime fiscal et d'un code du travail particuliers, afin d'attirer des investisseurs privés dans l'agro-industrie. Elles réalisent des études de faisabilité et sont en pourparlers avec des partenaires commerciaux potentiels.

D. Renforcer le secteur financier

32. Un secteur financier sain, actif et inclusif est une autre condition nécessaire pour une croissance solide à moyen terme. Le secteur financier béninois est relativement peu profond, le crédit bancaire représentant 30 % environ du PIB à la fin de 2018. La taille restreinte de l'économie formelle limite les prêts au secteur privé, ce qui entraîne une forte concentration du crédit et crée une concurrence intense pour les financements compte tenu du nombre limité de déposants. En outre, la faible rentabilité, la forte exposition aux emprunteurs souverains de l'UEMOA et le niveau élevé des créances improductives limitent la capacité des banques à soutenir le crédit au secteur privé et, partant, la croissance économique. La mission a évoqué avec les autorités les principales recommandations de la dernière consultation sur l'UEMOA (Rapport du FMI n° 19/90), en particulier la nécessité de recapitaliser les petites banques, d'achever l'adoption des nouvelles normes réglementaires et comptables suivant le calendrier régional convenu, et de renforcer le secteur de la microfinance.

33. La rentabilité du secteur bancaire du Bénin souffre du volume important des provisions et du coût élevé des ressources bancaires. Ces deux facteurs ont été mis en lumière par la décomposition comptable réalisée dans le SIP IV.

- *Provisions élevées.* Les provisions représentaient 13 % du crédit total au Bénin, contre 9 % en moyenne dans le système bancaire de l'UEMOA à la fin de 2017. Ce niveau s'explique par plusieurs facteurs, notamment le niveau élevé des prêts improductifs (18,9 % de l'ensemble des prêts à la fin juin 2018), et le fait que les permis d'habiter béninois ne sont pas reconnus comme garanties par l'organisme de réglementation. En outre, comme dans d'autres pays de l'UEMOA,

des modifications apportées à la comptabilité et à l'information financière ont durci les règles de provisionnement.

- *Coût des ressources.* Les intérêts versés sur les dépôts bancaires sont plus élevés au Bénin que dans d'autres pays de l'UEMOA. Ce phénomène peut s'expliquer par le volume relativement faible de l'épargne collectée par le système bancaire et le pouvoir de marché des gros déposants publics. En septembre 2018, les autorités ont adopté une loi portant création de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). L'un des objectifs déclarés de cette institution est de réduire le coût des dépôts à terme en plaçant dans les banques une réserve d'épargne spéciale qui aurait pu échapper au système bancaire par le passé (par exemple les dépôts liés à des contrats juridiques). Les autorités sont en train d'engager un cabinet de conseil international qui doit aider à rendre opérationnelle cette nouvelle institution, dont les activités devraient commencer d'ici à la fin de l'année¹⁵. Les services du FMI ont salué la création de la CDC, qui est un nouvel instrument de financement des projets de développement stratégiques. En outre, ils ont engagé les autorités à envisager d'autres moyens de mobiliser l'épargne et de réduire le coût des dépôts. Il pourrait s'agir notamment i) d'améliorer la confiance du public dans le système financier en renforçant la gouvernance, ii) d'élargir la base des déposants (en particulier les femmes) grâce à la banque mobile et au développement de l'infrastructure du système financier, iii) d'améliorer la culture financière et iv) de délivrer aux particuliers, surtout dans les zones rurales, des pièces d'identité valides.

34. La restructuration des deux petites banques publiques lancée l'année dernière doit se poursuivre. Ces banques (qui représentaient 1,3 % des actifs du secteur bancaire en 2017) ont enregistré des pertes répétées depuis quelques années, et sont en cours de restructuration avec le concours d'une institution financière internationale. Les autorités ont annoncé leur décision de les fusionner dans le cadre de la restructuration, ce qui réduira les exigences de fonds propres imposées dans l'UEMOA (10 milliards de FCFA par banque) et permettra d'exploiter les synergies entre les deux institutions¹⁶. Les autorités préfèrent fusionner les deux banques plutôt que de fermer la plus faible, qui assure des services d'inclusion financière essentiels dans le pays. Elles ont engagé un cabinet d'audit international pour déterminer les différentes options de fusion et estimer leur coût. Ces options seront examinées avec les services du FMI durant les prochaines missions. Une fois que l'option de fusion sera choisie, les autorités prépareront un plan de restructuration de la banque fusionnée qui sera soumis à l'approbation de la Commission bancaire avant la fin de l'année. Les autorités se sont engagées à respecter les meilleures pratiques en matière de fusion bancaire

¹⁵ Ce cabinet de conseil aidera les autorités à identifier les ressources que la CDC devra collecter et administrer, élaborer un plan d'affaires, une doctrine d'investissement et une stratégie de ressources humaines, mettre en place des cadres de gestion des risques et de gouvernance et créer un système de gestion de l'information.

¹⁶ Les synergies exploiteront le réseau des succursales de la banque la plus faible, qui s'étend dans tout le pays, et le système d'information moderne déployé récemment dans la banque la plus solide. La nouvelle banque issue de la fusion sera ainsi mieux armée pour attirer de nouveaux clients, notamment en proposant de nouveaux produits.

présentées par les services du FMI (MPEF 151), notamment en retenant l'option qui sera la moins coûteuse pour l'État tout en préservant la stabilité financière¹⁷.

35. Les établissements de microfinance peuvent également jouer un rôle important en favorisant l'inclusion financière et le développement économique, à condition d'être bien réglementé. Il existe un nombre élevé d'établissements de microfinance non agréés au Bénin, bien que les autorités aient déployé des efforts notables pour assainir le secteur (encadré 4). Les services du FMI ont encouragé les autorités à continuer de régulariser les établissements viables et à fermer les établissements non agréés qui ne sont pas viables. En outre, on pourrait renforcer les ressources humaines de l'Agence nationale de surveillance des systèmes financiers décentralisés pour détecter les risques plus rapidement et appliquer la réglementation, notamment en fermant les établissements rapidement.

Encadré 4. Les établissements de microfinance au Bénin

Les établissements de microfinance sont essentiels pour favoriser l'inclusion financière au Bénin. En 2018, le secteur comptait 112 entités agréées, qui desservait 20 % de la population, avec 107 milliards de FCFA de dépôts (1,8 % du PIB) et 158 milliards de FCFA (2,7 % du PIB) de prêts émis. Il existe cependant un grand nombre d'établissements non agréés. D'après les dernières données disponibles, qui portent sur 2011, 495 établissements non agréés ont été recensés. Ces établissements peuvent faire peser des risques sur la stabilité financière, qui exigent une surveillance plus stricte. En collaboration avec l'autorité de contrôle régionale, les autorités ont pris des mesures pour fermer les établissements de microfinance non agréés et non viables et régulariser les établissements viables. Entre 2013 et 2018, 240 établissements non agréés ont été régularisés et 17 établissements non viables ont été fermés.

Les structures illégales continuent de proliférer malgré les efforts des autorités, ce qui a conduit ces dernières à i) renforcer les règles régissant l'octroi des licences aux établissements de microfinance en 2018 et ii) renforcer les activités nationales de contrôle, notamment par une collecte informatique des informations financières auprès des entités contrôlées. Pour mieux cerner la situation du secteur de la microfinance, les autorités prévoient en outre de réaliser un nouveau recensement d'ici la fin de 2019. Enfin, elles ont lancé des réformes visant à renforcer les capacités du personnel d'encadrement de l'Agence nationale de surveillance, mais rencontrent des difficultés majeures pour fidéliser les agents qualifiés.

Par ailleurs, les services bancaires mobiles présentent un fort potentiel d'intégration des populations non bancarisées. Le nombre de titulaires de comptes d'argent mobile actifs a plus que sextuplé, passant de 393.000 en 2015 à 2,5 millions en 2018. À l'aide du Fonds national de microcrédit, les autorités ont commencé récemment à étudier les synergies entre les établissements de microfinance et les prestataires de services d'argent mobile en mettant en place l'infrastructure technologique nécessaire pour favoriser le développement du microcrédit mobile. Pour exploiter

¹⁷ Les principes suivants guideront le processus de fusion : i) recapitalisation adéquate et conforme aux dernières exigences prudentielles de l'UEMOA ; ii) coût minimal pour l'État tout en préservant la stabilité financière ; iii) renforcement du cadre de gouvernance, de communication d'informations et de contrôle interne de la nouvelle banque et iv) structure organisationnelle efficiente et modèle d'activité qui assure la viabilité de la banque, notamment en cessant les activités non rentables et en fermant les succursales non rentables (sauf si ces activités assurent un service public, auquel cas la banque doit être dédommée par une subvention budgétaire de façon transparente).

pleinement le potentiel de ces synergies, les autorités nationales et la BCEAO évaluent conjointement les risques qui pèsent sur les opérateurs d'argent mobile tels que le manque d'interopérabilité entre prestataires et les problèmes de liquidité, ainsi que les moyens d'y faire face.

Point de vue des autorités

36. Les autorités sont conscientes du problème de la faible rentabilité du système bancaire et prennent des mesures concrètes pour y remédier. Premièrement, pour réduire les provisions, les autorités ont récemment publié un décret qui va résoudre certains problèmes pratiques liés à la procédure de formalisation des garanties hypothécaires (MPEF¶ 23). En outre, les réformes du cadastre et du registre foncier vont aider à mieux évaluer les actifs immobiliers détenus par les banques. Deuxièmement, pour réduire le coût des dépôts à terme, les autorités ont souligné le rôle de la CDC, qui va favoriser la mobilisation des ressources et aura des effets positifs sur les banques à travers ses dépôts auprès des banques (MPEF¶ 53-54). L'ensemble de ces mesures devrait avoir un effet positif sur la rentabilité des banques. S'agissant des établissements non bancaires, les autorités sont déterminées à continuer d'assainir le secteur des établissements de microfinance et de favoriser les synergies entre ces établissements et les opérateurs d'argent mobile.

E. Renforcer la gouvernance et le dispositif de lutte contre la corruption

37. Le Bénin semble être confronté à des problèmes de gouvernance qui risquent de nuire à sa compétitivité et à son attractivité pour les investisseurs étrangers, ainsi qu'à sa capacité à parvenir à une croissance durable et inclusive. Les études internationales montrent que la corruption affecte négativement les résultats économiques¹⁸. Selon le Rapport sur la Compétitivité Mondiale de 2018, la corruption est décrite comme le deuxième frein à l'activité économique au Bénin, après les difficultés d'accès aux financements¹⁹. Néanmoins, le Bénin affiche de meilleurs résultats que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne dans la plupart des classements internationaux de la gouvernance, notamment les "Indicateurs de Gouvernance Internationaux" et l'"Indice de Perception de la Corruption de Transparency International". En outre, la plupart des indicateurs de gouvernance indiquent que des progrès ont été réalisés depuis quelques années. Pour poursuivre sur sa lancée, le Bénin devrait poursuivre son programme de réformes dans plusieurs domaines (pour des détails complémentaires, voir SIP V).

¹⁸ On prend de plus en plus conscience que la corruption influe sur les résultats économiques en affaiblissant la capacité de l'État à exercer ses fonctions essentielles et en agissant sur les moteurs de la croissance potentielle et inclusive (voir le document d'orientation du FMI de 2017 « The Role of the Fund in Governance Issues—Review of the Guidance Note »).

¹⁹ Il faut interpréter avec prudence les indicateurs de compétitivité internationale et du climat des affaires car leur méthodologie crée des marges d'erreur pour chaque estimation de la gouvernance et repose sur des enquêtes sur les perceptions de chefs d'entreprises, de citoyens et de spécialistes. Les estimations reflètent les résultats relatifs, et non pas absolus, des pays.

38. Des réformes de la gouvernance budgétaire peuvent encourager une utilisation plus efficiente, transparente et équitable des fonds publics.

- *Administration fiscale.* Pour atténuer la fraude fiscale, il faut remédier à plusieurs faiblesses de l'administration fiscale, notamment en consacrant davantage de moyens aux fonctions d'audit, de contrôle et de suivi des risques (nouveau repère structurel).
- *Gestion des finances publiques.* Pour améliorer la transparence budgétaire, la consolidation du compte unique du Trésor devrait résoudre les difficultés techniques et opérationnelles qui avaient retardé sa mise en place jusqu'à présent (nouveau repère structurel). En outre, il est possible de renforcer la gestion des investissements publics en améliorant la sélection des projets et en veillant à ce que les marchés publics se déroulent conformément à la loi. La création d'organismes chargés de gérer certains projets d'investissement devrait également être régie par des procédures strictes de communication d'informations, de comptabilité et d'élaboration des budgets.

39. Des réformes du cadre réglementaire pourraient rendre le climat des affaires plus prévisible et stable.

- *Facilitation des échanges commerciaux.* Le manqué de clarté et d'automatisation des formalités imposées aux importateurs et aux exportateurs crée un risque de négociations et de paiements illégaux entre les agents des douanes et les personnes qui cherchent à se soustraire aux règles. Les services du FMI ont souligné qu'il était important de simplifier et d'accélérer les formalités douanières (nouveau repère structurel).
- *Respect des contrats et des droits de propriété.* L'enregistrement des propriétés reste difficile et l'exécution des contrats est déficiente, ce qui crée des risques de corruption sous forme de dessous de table. Il faudra en priorité veiller à ce que les nouveaux tribunaux de commerce soient efficaces, à ce que les droits de greffe soient imposés de façon transparente et à ce que les jugements soient publiés.

40. Les mesures de lutte contre la corruption doivent viser à mieux faire appliquer les lois en vigueur et à renforcer l'efficacité des institutions existantes.

- *Dispositif de lutte contre la corruption.* Il faudrait renforcer le régime de déclaration de patrimoine de façon à déceler effectivement et efficacement les faits de corruption. Il faudrait donner à l'organisme chargé de la lutte contre la corruption une indépendance totale pour s'acquitter de son mandat, et rendre ses rapports annuels librement accessibles. Enfin, il faudrait adopter une stratégie de lutte contre la corruption en définissant les moyens prioritaires d'atténuer les risques identifiés, en adoptant un plan d'action assorti d'un calendrier précis et en identifiant les ressources à mobiliser pour sa mise en œuvre.
- *Lutte contre le blanchiment de capitaux.* Pour prévenir et détecter le blanchiment des produits de la corruption, il faudrait consolider davantage le dispositif de lutte contre le blanchiment de

capitaux en renforçant les capacités de la cellule de renseignement financier et le contrôle des secteurs réglementés, ainsi qu'en donnant suite aux recommandations de la prochaine évaluation par rapport aux normes du Groupe d'action financière.

Point de vue des autorités

41. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à cette évaluation et sont globalement en accord avec l'identification des réformes prioritaires. Elles réitèrent leur volonté d'améliorer la transparence et d'automatiser les procédures afin de réduire les risques de fraude et de corruption. Elles mettent l'accent sur les réformes ambitieuses entreprises depuis quelques années pour renforcer la gouvernance, notamment en introduisant la télédéclaration et le télépaiement des impôts en mettant en place des cadres juridiques et opérationnels régissant la gestion des investissements, la production d'électricité, les activités portuaires et la lutte contre le blanchiment de capitaux (MPEF¹ 17-20). Elles conviennent qu'il faut redoubler d'effort pour rendre le système judiciaire et la protection des droits de propriété et des contrats plus efficaces. S'agissant du régime de déclaration du patrimoine, les autorités soulignent que toutes les informations sont librement accessibles sur demande adressée aux agences compétentes de lutte contre la fraude et la corruption. À leur avis, la publication des déclarations pourrait être contre-productive et conduire à des tensions sociales et la publication d'informations erronées. En outre, elles font remarquer que tout nouveau progrès dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pourrait obliger à modifier la législation au niveau de l'UEMOA.

CONDITIONNALITÉ ET MODALITÉS DU PROGRAMME

42. Les résultats obtenus dans le cadre du programme étaient très satisfaisants à fin 2018. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin 2018 ont été respectés. Un financement extérieur insuffisant au deuxième semestre s'est traduit par une compression des investissements publics et des résultats supérieurs au plancher du solde primaire de base. Tous les objectifs indicatifs de septembre 2018 ont également été atteints, à l'exception de celui sur le financement intérieur net²⁰. En mai 2019, les cinq repères structurels évalués ont été respectés.

43. Critères de réalisation modifiés et nouveaux critères. Le critère de réalisation quantitatif à fin juin sur le solde primaire de base a été modifié afin de prendre en considération les arriérés intérieurs (qui doivent être comptabilisés dans le solde budgétaire selon les règles comptables internationales). Le critère de réalisation quantitatif à fin juin sur le plafond de financement intérieur et le critère de réalisation continu sur le plafond de financement extérieur ont également été tous deux modifiés afin de tenir compte du changement de composition de la dette sans effet sur le déficit, avec une substitution des financements intérieurs par des financements extérieurs. Plus précisément, le plafond de financement extérieur de 2019 a été actualisé et augmenté du montant

²⁰ Un financement extérieur insuffisant au troisième trimestre 2018 a amené les autorités à recourir davantage aux emprunts intérieurs pour réaliser leur plan d'investissements publics. Ce recours a été compensé au quatrième trimestre, durant lequel les autorités ont moins fait appel au marché régional.

de l'émission d'euro-obligations (5,2 % du PIB), alors que le plafond de financement intérieur a été révisé à la baisse du même montant. En outre, de nouveaux critères de réalisation quantitatifs ont été fixés pour fin décembre 2019.

44. Les autorités ont convenu d'ajouter trois repères structurels, qui seront évalués durant la prochaine revue du programme. Ces repères portent sur un diagnostic des principaux obstacles au commerce (d'ici à la fin septembre 2019), le renforcement des capacités d'analyse des données et des risques de l'administration des douanes (d'ici à la fin décembre 2019) et une étude sur l'impact du compte unique du Trésor sur les banques commerciales (d'ici à la fin mars 2020). En outre, la date limite du repère structurel sur la mise en œuvre du système de contrôle et la vérification des investissements a été repoussée de la fin juin à la fin novembre 2019 pour tenir compte du calendrier législatif et du temps nécessaire pour mettre en place la nouvelle assemblée.

45. Le programme est conforme aux politiques régionales. En faisant en sorte que tous les critères de convergence de premier ordre (déficit, dette et inflation) soient respectés, le programme du Bénin appuyé par le FMI est conforme aux politiques économiques au niveau de l'UEMOA. En particulier, il est cohérent avec la stratégie de renforcement des réserves et, plus généralement, de stabilité extérieure de la région, comme indiqué dans le rapport du FMI n° 19/90.

46. Les assurances de financement sont adéquates. Le programme est pleinement financé jusqu'à avril 2020. Le Bénin a donné la preuve qu'il s'acquittait de ses obligations vis-à-vis du FMI et dispose de moyens suffisants pour le rembourser. À la fin avril 2019, l'encours des crédits auprès du FMI (y compris au titre du compte de ressources générales) représentait de l'ordre de 91,00 % de la quote-part, soit 112,44 millions de DTS. Les paiements au FMI au titre du service de la dette resteront gérables, et le risque de surendettement est modéré.

47. Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en 2018. Cette évaluation a révélé que la banque centrale régionale avait maintenu un dispositif de contrôle solide, que les mécanismes d'audit étaient globalement conformes aux normes internationales et que les états financiers étaient préparés selon les normes internationales d'information financière. La BCEAO a récemment renforcé le rôle de surveillance de son comité d'audit, suivant les recommandations de l'évaluation.

DONNÉES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

48. Rebasage des comptes nationaux. Les autorités achèvent le travail technique, avec le concours du département des statistiques du FMI. L'objectif est de publier au deuxième semestre 2019 les comptes révisés en prenant 2015 comme année de référence. Parallèlement, les autorités améliorent l'indice des prix à la consommation (IPC) à la fois en élargissant sa couverture (il couvre désormais l'ensemble du pays, et plus uniquement Cotonou) et en prenant 2014 comme année de référence. L'Institut national de la statistique a commencé à publier l'IPC mensuel à l'aide du nouvel indice et réalise actuellement un travail de réropolation.

49. Données conjoncturelles. Pour le suivi rapproché du programme, les services du FMI ont souligné la nécessité d'améliorer la disponibilité, l'actualité et l'exhaustivité des indicateurs à haute fréquence. C'est également important car les investisseurs internationaux vont faire un suivi plus approfondi de l'économie béninoise après l'émission d'euro-obligations.

50. Prise en compte des entreprises publiques et des collectivités locales dans les comptes budgétaires. Les services du FMI ont souligné qu'il était nécessaire que la couverture de l'AVD soit étendue aux entreprises publiques (voir l'AVD actualisée). Les autorités ont convenu d'évaluer la possibilité de regrouper les comptes budgétaires de l'administration centrale avec les états financiers des entreprises publiques. Leur analyse sera étudiée avec les services du FMI lors de la mission de la cinquième revue. En outre, elles collaborent avec le centre AFRITAC Ouest en vue d'intégrer aux comptes budgétaires la caisse de sécurité sociale et les collectivités locales, suivant les directives du Manuel de statistiques de finances publiques 2014.

51. Renforcement des capacités. Depuis les consultations de 2017 au titre de l'article IV, l'assistance technique s'est essentiellement axée sur l'accroissement des ressources intérieures, la gestion des finances publiques et les statistiques. La mise en œuvre a été globalement satisfaisante (annexe IV). Le bureau local du FMI au Bénin a installé des équipements pour permettre aux fonctionnaires de faire des formations en ligne. Pendant les douze prochains mois, les priorités de l'assistance technique sont bien adaptées au programme, et portent notamment sur la gestion de la trésorerie, la transparence budgétaire, l'administration fiscale et la politique fiscale, en mettant l'accent sur la TVA (annexe V).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

52. Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont très satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin 2018 et tous les repères structurels évalués ont été respectés. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achever la quatrième revue du programme appuyé par la FEC. Les politiques macroéconomiques et structurelles décrites dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Les risques entourant la mise en œuvre du programme sont maîtrisables.

53. Les perspectives économiques à moyen terme restent favorables. Selon les estimations préliminaires, la croissance s'est accélérée en 2018 pour atteindre 6,7 %, principalement grâce au renforcement de l'activité portuaire et agricole. Ces deux facteurs devraient continuer de tirer la croissance à moyen terme, qui devrait dépasser 6½ % en 2019–24. Le Bénin fait ainsi partie des pays d'Afrique subsaharienne ayant le plus fort potentiel de croissance à moyen terme. L'inflation devrait rester modérée. Enfin, la position extérieure du Bénin est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et à la politique économique souhaitable en 2018, mais la compétitivité hors prix reste faible.

54. Il est essentiel de maintenir le déficit budgétaire en deçà de 3 % du PIB pour assurer la viabilité de la dette. Les autorités devraient respecter le critère de l'UEMOA d'un déficit inférieur à

3 % du PIB cette année. Il faudra poursuivre la consolidation budgétaire après 2019 afin de placer la dette sur une trajectoire résolument baissière et soutenir la stratégie régionale visant à favoriser la stabilité extérieure au niveau de l'UEMOA.

55. Après 2019, la stratégie budgétaire doit viser essentiellement à accroître les recettes.

Les autorités mettent en œuvre cette année un train de mesures fiscales ambitieux destiné principalement à réduire les dépenses fiscales. Les recettes fiscales enregistrées au premier trimestre 2019 permettent de penser que les autorités sont en bonne voie d'atteindre les nouveaux objectifs fiscaux. D'autres mesures portant sur les recettes, en particulier en matière de TVA et de droits d'accise, pourraient être prises pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour financer les dépenses sociales et éviter des compressions supplémentaires des investissements publics. Cette stratégie exigera en outre d'évaluer périodiquement les incitations fiscales et, si besoin, de les compenser par d'autres mesures.

56. Il faut accélérer la transformation structurelle de l'économie pour soutenir la forte croissance du Bénin. Les services du FMI ont engagé les autorités à accélérer les réformes visant à améliorer le climat des affaires et les infrastructures, diversifier l'économie et favoriser le développement industriel, encourager une éducation et des services de santé de qualité, renforcer le dispositif de lutte contre la corruption et remédier aux facteurs de vulnérabilité du secteur financier, en particulier la faible rentabilité des banques. En outre, les autorités devraient poursuivre la restructuration des deux banques publiques.

57. Maintenir la dette sur une trajectoire résolument baissière impose d'adopter une stratégie d'emprunt prudente et d'améliorer la gestion de la dette. Le ratio de la dette devrait diminuer en 2019 après cinq années de hausse continue. L'émission d'euro-obligations ouvre la voie à un accès accru à des financements extérieurs non concessionnels, ce qui contribuera à diversifier les sources de financement et ouvrira des possibilités d'allonger les échéances de la dette, mais créera aussi de nouveaux facteurs de vulnérabilité qu'il faudra surveiller et atténuer attentivement.

58. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achever la quatrième revue du programme appuyé par la FEC. Les services souscrivent également à la modification des critères de réalisation quantitatifs sur le solde primaire de base et le financement intérieur à la fin juin 2019, la modification du critère de réalisation continu sur le financement extérieur, les nouveaux critères de réalisation quantitatifs à la fin décembre 2019 et l'ajout de trois repères structurels.

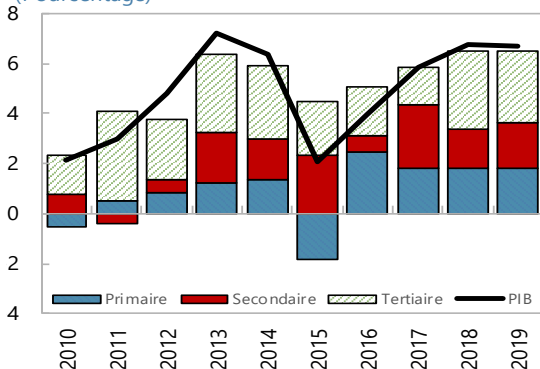
59. Les services du FMI recommandent que les prochaines consultations au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois.

Graphique 1. Bénin : Évolution récente de l'économie, 2010-19

La croissance a augmenté depuis 2016, tirée essentiellement par le secteur tertiaire...

Contribution à la croissance du PIB

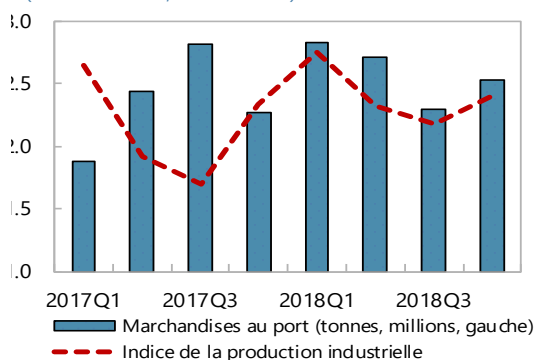
(Pourcentage)



La production industrielle a repris depuis le milieu de 2017.

Activité économique

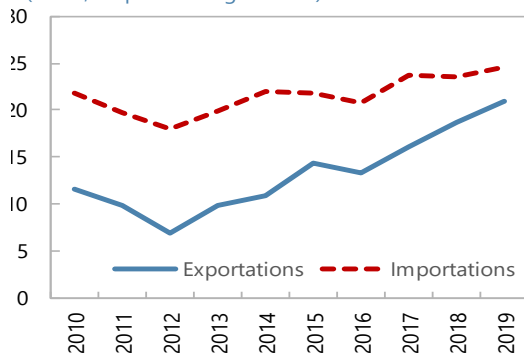
(Base cumulée, trimestrielle)



Le vaste écart structurel entre les exportations et les importations se resserre...

Commerce international

(Biens, en pourcentage du PIB)

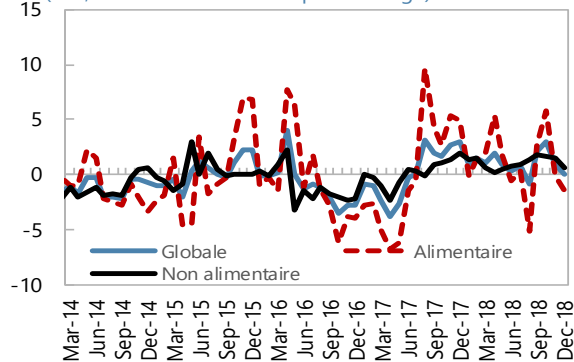


Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

...et l'inflation est restée modérée.

Inflation

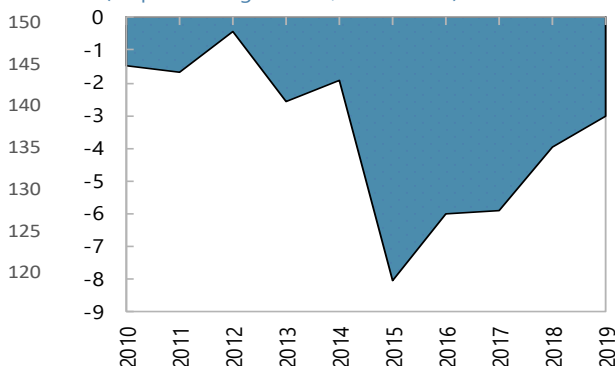
(PIC, variation annuelle en pourcentage)



Le déficit budgétaire s'est sensiblement amélioré dans le cadre du programme.

Solde budgétaire global

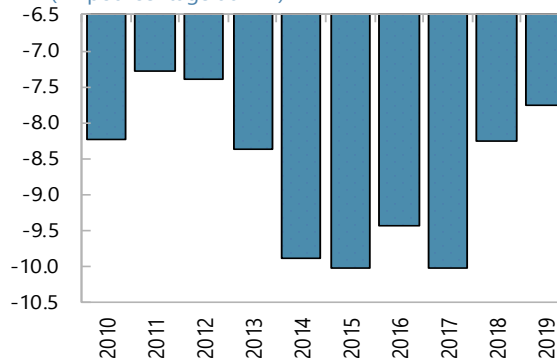
(En pourcentage du PIB, dons inclus)



...ce qui a amélioré le déficit courant en 2018.

Solde des transactions courantes

(En pourcentage du PIB)

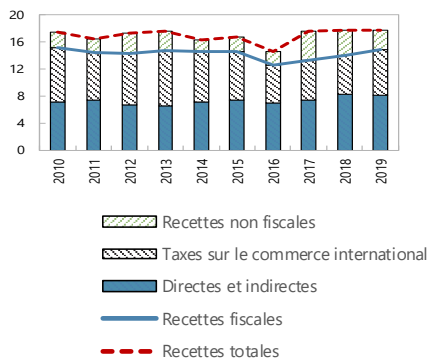


Graphique 2. Bénin : Évolution de la situation budgétaire et projections, 2010–19

Une amélioration des recettes fiscales...

Recettes

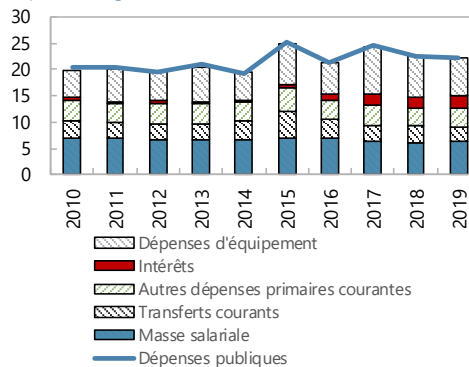
(pourcentage du PIB)



conjuguée à un ralentissement des investissements publics..

Dépenses

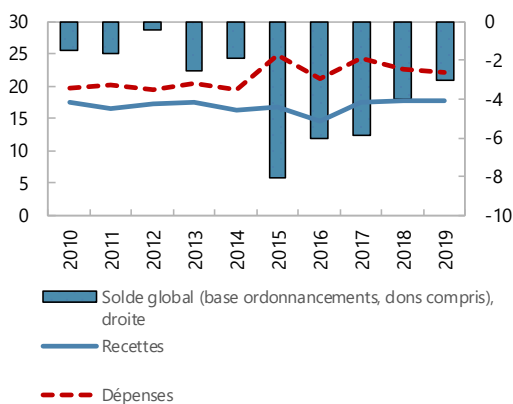
(pourcentage du PIB)



...a renforcé la situation budgétaire en 2018.

Déficit budgétaire global

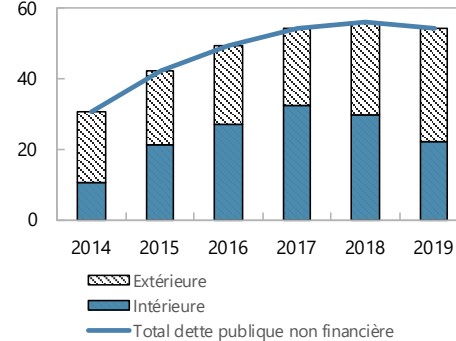
(en pourcentage du PIB)



La dette publique devrait culminer en 2018.

Dette publique totale

(en pourcentage du PIB)

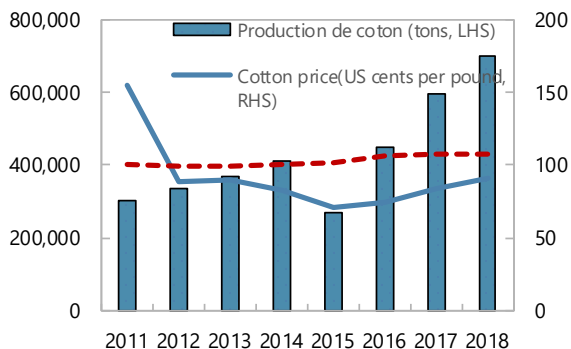


Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Bénin : Évolution des secteurs réel et extérieur, 2011–19

La production de coton augmente depuis quelques années...

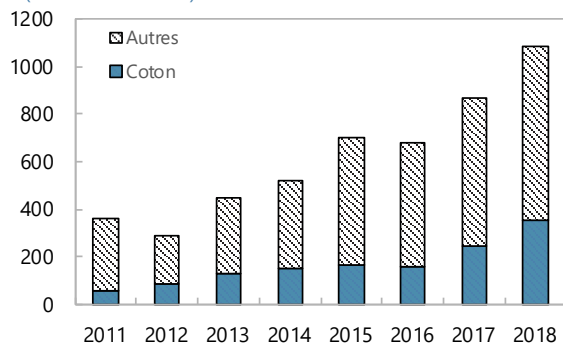
Production et prix du coton



Les exportations totales ont sans cesse progressé...

Composition des exportations

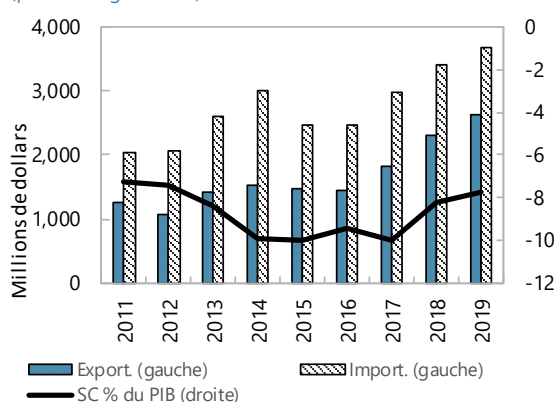
(milliards de FCFA)



Le compte courants s'est amélioré depuis 2018.

Solde courant

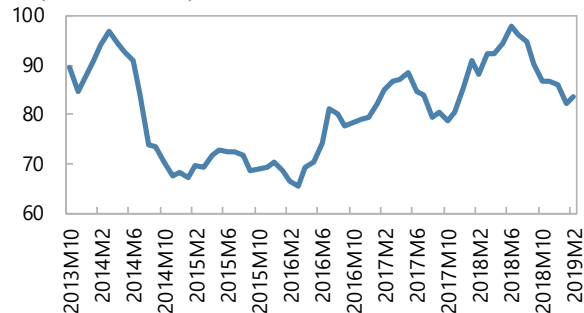
(pourcentage du PIB)



... tandis que les prix ont évolué à la hausse jusqu'au milieu de 2018

Prix internationaux du coton

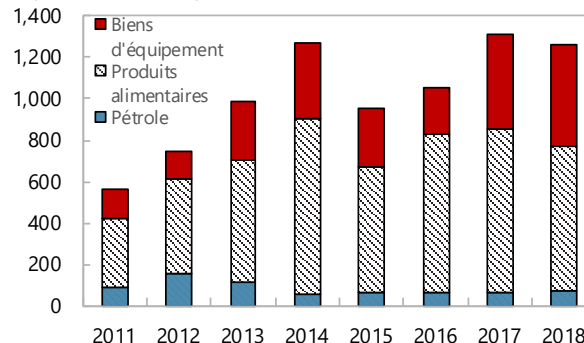
(cents US la livre)



... alors que les importations ont reculé en 2018.

Composition des importations

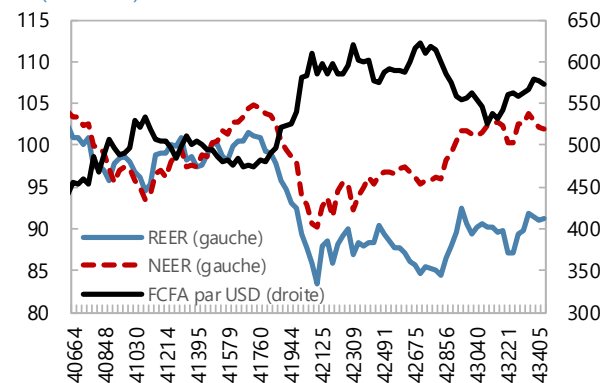
(milliards de FCFA)



Alors que le FCFA se dépréciait par rapport au dollar en 2018, le taux de change effectif réel restait stable.

Taux de change

(2010=100)



Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Bénin : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–24

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	EBS/18/ 364	Est.	EBS/18/ 364	Prog.		Projections			
(Variation annuelle, sauf indication contraire)										
Revenu national										
PIB à prix courants	5.9	7.4	7.6	8.4	8.3	8.6	8.7	8.7	8.7	8.7
PIB à prix constants	5.8	6.5	6.7	6.5	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7
Déflateur du PIB	0.0	0.9	0.9	2.0	1.6	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
Indice des prix à la consommation (moyenne)	0.1	1.0	1.0	2.0	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3.0	1.0	0.0	2.0	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Finances de l'administration centrale										
Recettes totales	26.6	8.2	8.9	8.9	8.1	10.0	8.7	8.7	8.7	8.7
Dépenses et prêts nets	21.3	2.1	-0.9	2.3	6.9	6.0	6.5	7.2	7.7	7.4
Secteur extérieur										
Exportations de biens et services	23.9	18.4	21.3	18.5	18.3	15.4	13.5	11.5	10.6	10.5
Importations de biens et services	18.4	10.4	9.8	11.8	11.7	11.5	9.8	10.4	8.3	8.5
Termes de l'échange (moins = détérioration)	1.0	0.6	0.9	0.9	0.8	5.0	2.0	0.6	0.9	1.9
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)
(variation en % de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Avoirs intérieurs nets	7.3	-10.4	-3.4	-4.1	-10.3
Crédit intérieur	-2.1	-1.5	9.3	14.1	7.6
Créances nettes sur l'administration centrale	-3.3	-2.8	-2.7	7.2	0.6
Crédit au secteur privé	1.2	1.3	12.0	6.9	7.0
Monnaie au sens large (M2)	1.0	6.9	5.5	8.4	8.3
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Comptes nationaux										
Investissement brut	28.4	25.5	28.4	26.2	28.4	28.3	28.7	29.0	29.3	29.7
Investissement public	9.1	8.2	7.7	7.2	7.2	6.6	6.5	6.3	6.1	6.0
Investissement privé	19.2	17.2	20.7	19.0	21.2	21.7	22.2	22.7	23.2	23.7
Épargne intérieure brute	15.9	14.2	17.8	15.9	18.8	19.3	20.5	21.2	22.1	23.8
Épargne publique	2.3	2.6	2.9	3.0	2.7	2.9	3.1	3.2	3.2	3.4
Épargne non privée	13.6	11.6	14.8	12.9	16.1	16.4	17.3	18.0	18.8	20.4
Épargne nationale brute	18.4	16.6	20.1	17.8	20.6	21.2	22.1	23.0	23.9	24.5
Consommation	84.1	85.8	82.2	84.1	81.2	80.7	79.5	78.8	77.9	76.2
Consommation publique	11.5	11.3	11.0	10.7	11.0	11.1	10.9	10.8	10.8	10.8
Consommation privée	72.6	74.6	71.2	73.4	70.2	69.6	68.7	68.0	67.2	65.5
Finances de l'administration centrale										
Recettes totales (hors dons)	17.5	17.7	17.8	17.7	17.7	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0
Dépenses et prêts nets	24.5	23.3	22.5	22.0	22.3	21.7	21.3	21.0	20.8	20.6
Solde primaire ¹	-5.0	-3.4	-2.6	-1.8	-2.1	-1.4	-1.0	-0.7	-0.5	-0.4
Solde primaire de base ²	-1.5	0.4	0.3	1.9	1.6	1.7	2.1	2.4	2.4	2.5
Déficit budgétaire global (base ordonnancement, hors dons)	-6.9	-5.6	-4.8	-4.2	-4.5	-3.8	-3.3	-3.1	-2.9	-2.6
Déficit budgétaire global (base ordonnancement, dons compris)	-5.9	-4.7	-4.0	-2.7	-3.0	-2.5	-2.0	-1.7	-1.5	-1.3
Total dette de l'administration centrale ³	54.3	54.4	56.1	53.8	54.1	52.0	49.8	47.8	46.0	44.2
dont : stock des arriérés intérieurs					0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Secteur extérieur										
Solde des biens et services	-12.5	-11.3	-10.6	-10.3	-9.6	-9.0	-8.2	-8.0	-7.4	-6.9
Solde courant (dons compris)	-10.0	-8.9	-8.3	-8.4	-7.8	-7.1	-6.5	-6.2	-5.6	-5.1
Solde courant (hors dons)	-10.3	-9.2	-8.5	-8.8	-8.2	-7.5	-6.9	-6.5	-5.9	-5.4
Balance globale des paiements	3.2	6.1	3.7	4.3	6.4	4.2	4.4	4.5	4.6	4.8
PIB nominal (milliards de francs CFA)	5,382	5,783	5,792	6,269	6,272	6,812.3	7,402	8,045	8,747	9,509
PIB nominal (millions de dollars EU)	9,265	10,456	10,432	11,184	10,934	11,876	12,904	14,025	15,249	16,577
Dette totale du secteur public non financier (en % du PIB) ⁴	54.4	54.6	56.8	54.0	54.7	52.5	50.3	48.3	46.4	44.6
dont : garanties gouvernementales (en % du PIB)	0.2	0.2	0.6	0.2	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Population (millions)	11.2	11.4	11.5	11.7	11.8	12.1	12.5	12.8	13.2	13.6
PIB nominal par habitant (en dollars EU)	829	915	908	954	926	978	1033	1093	1156	1222

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.³ Comprend le stock d'arriérés.⁴ Les données incluent la dette du gouvernement central, les garanties du gouvernement et les arriérés intérieurs.

Tableau 2. Bénin : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–24

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	EBS/18/ 364	Est.	EBS/18/ 364	Prog.	Projections				
	(En milliards de francs CFA)									
Recettes totales (hors dons)	944.4	1021.7	1028.6	1112.4	1112.4	1223.2	1329.0	1444.5	1570.6	1707.3
Recettes fiscales	712.8	777.7	811.4	935.6	935.6	1018.3	1106.4	1202.5	1307.5	1421.3
Taxes sur le commerce extérieur	316.0	348.3	331.9	421.5	421.5	458.0	497.6	540.9	588.1	639.3
Fiscalité directe et indirecte	396.8	429.4	479.4	514.1	514.1	560.3	608.7	661.6	719.4	782.0
Recettes non fiscales	231.6	244.0	217.2	176.8	176.8	204.9	222.6	242.0	263.1	286.0
Dépenses totales et prêts nets	1318.1	1346.2	1305.9	1376.6	1395.7	1479.8	1576.7	1690.4	1820.1	1954.4
Dépenses courantes	820.2	871.2	857.8	925.1	944.2	1030.8	1096.2	1184.3	1287.3	1384.7
Dépenses courantes primaires	713.8	743.5	731.8	771.2	790.3	868.5	925.2	997.5	1084.6	1179.0
Traitements et salaires	337.3	378.3	356.7	397.7	397.7	429.2	466.3	506.8	551.1	599.0
Retraites et bourses d'études	95.6	92.8	92.2	99.3	99.3	108.8	121.9	132.5	144.1	156.7
Transferts courants	166.6	170.0	179.4	173.1	173.1	202.4	212.5	223.0	242.4	263.5
Dépenses en biens et services ¹	114.3	102.5	103.6	101.2	120.2	128.1	124.4	135.2	147.0	159.8
Intérêts	106.4	127.7	126.0	153.9	153.9	162.3	171.0	186.7	202.7	205.6
Dettes intérieure	88.4	111.4	108.8	121.9	121.9	123.4	127.6	138.5	150.5	148.4
Dettes extérieure	18.0	16.3	17.1	32.0	32.0	38.9	43.4	48.2	52.2	57.3
Dépenses d'équipement et prêts nets	497.9	475.0	448.2	451.5	451.5	449.0	480.5	506.2	532.8	569.7
Dépenses d'équipement ¹	491.5	475.0	445.6	451.5	451.5	449.0	480.5	506.2	532.8	569.7
Financées sur ressources intérieures	313.0	257.0	279.1	220.4	220.4	238.2	251.4	257.1	279.6	294.4
Financées sur ressources extérieures	178.5	218.0	166.5	231.1	231.1	210.9	229.1	249.0	253.3	275.3
Prêts nets	6.4	0.0	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons inclus)	-316.5	-270.1	-230.1	-171.4	-190.5	-167.6	-149.5	-139.2	-133.5	-121.9
Solde primaire ²	-267.3	-196.8	-151.4	-110.4	-129.4	-94.4	-76.7	-59.2	-46.9	-41.4
Solde primaire de base ³	-82.4	21.2	17.6	120.7	101.7	116.5	152.4	189.8	206.4	233.9
Variation des arriérés et reste-à-payer	-5.3	-10.0	-0.4	-10.0	9.1	-16.4	-16.4	-16.4	-10.0	-10.0
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieure (nette)	-5.3	-10.0	-0.4	-10.0	9.1	-16.4	-16.4	-16.4	-10.0	-10.0
Dont : variation nette du stock des arriérés ¹					19.1	-6.4	-6.4	-6.4	0.0	0.0
Solde global (base caisse, hors dons)	-364.4	-334.5	-281.4	-274.3	-274.3	-273.0	-264.0	-262.3	-259.5	-257.1
Financement	364.4	334.5	281.4	274.3	274.3	273.0	264.0	262.3	259.5	257.1
Financement intérieur	185.9	-54.9	-51.4	36.0	-289.0	72.4	57.0	36.6	36.7	19.5
Financement bancaire	-69.6	-58.1	-57.1	162.1	13.8	207.2	203.5	195.8	209.9	207.7
Utilisation nette des ressources du FMI	17.9	13.3	14.1	11.9	11.9	1.7	-9.4	-7.2	-8.5	-12.3
Décaissements	25.8	25.0	23.0	24.4	24.4	12.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	-7.9	-11.7	-8.8	-12.5	-12.5	-11.1	-9.4	-7.2	-8.5	-12.3
Autres ^{4,5}	-87.4	-71.4	-71.2	150.2	1.9	205.5	212.8	203.1	218.4	220.1
Financement non bancaire et régional	255.5	3.2	5.7	-126.1	-302.8	-134.8	-146.5	-159.2	-173.1	-188.2
Privatisation	0.0	0.0	-8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructuration	-7.0	-7.0	-1.7	-2.0	-2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres ^{4,6}	262.5	10.2	15.4	-124.1	-300.8	-134.8	-146.5	-159.2	-173.1	-188.2
Financement extérieur	178.5	389.5	332.7	238.3	563.3	200.6	207.0	225.7	222.8	237.6
Emprunts et subventions	230.3	418.3	361.5	276.5	601.5	254.5	277.3	301.4	301.4	325.8
Financement de projets	178.5	218.0	166.5	231.1	231.1	210.9	229.1	249.0	253.3	275.3
Dons	43.3	37.0	31.2	67.5	67.5	74.0	80.4	87.4	95.0	103.3
Prêts	135.3	181.0	135.3	163.6	163.6	136.9	148.7	161.6	158.2	172.0
Aide budgétaire	51.7	200.3	195.0	45.4	45.4	43.7	48.2	52.4	48.2	50.5
Dons	14.0	17.5	16.0	25.3	25.3	15.0	17.8	19.3	21.0	21.9
Prêts	37.8	182.8	179.0	20.1	20.1	28.7	30.4	33.0	27.2	28.6
Eurobond ⁷					325.0					
Amortissement exigible	-51.8	-28.8	-28.8	-38.2	-38.2	-53.9	-70.2	-75.7	-78.6	-88.2
Écart statistique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal	5,382	5,783	5,792	6,269	6,272	6,812	7,402	8,045	8,747	9,509

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pour 2019, les arriérés de fournisseurs représentant 0,3% du PIB sont inclus dans les dépenses et le déficit par rapport à EBS/18/364.² Recettes totales (hors dons) moins les dépenses primaires courantes, les dépenses en capital et les prêts nets.

primaires courantes et les dépenses en capital

⁴ par rapport à EBS/18/364, la recomposition du financement reflète l'émission de l'euro-obligation et la réduction correspondante des emprunts intérieurs.⁵ Inclut le financement par les banques béninoises.⁶ Inclut le financement par les banques régionales.⁷ L'euro-obligation de 325 milliards de FCFA est utilisée pour le financement du budget. Le financement intérieur est ajusté à la baisse par rapport à EBS / 18/364 du même montant.

Tableau 3. Bénin : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–24

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	EBS/18/ 364	Est.	EBS/18/ 364	Prog.	Projections				
	(En pourcentage du PIB)									
Recettes totales hors dons	17.5	17.7	17.8	17.7	17.7	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0
Recettes fiscales	13.2	13.4	14.0	14.9	14.9	14.9	14.9	14.9	14.9	14.9
Taxes sur le commerce extérieur	5.9	6.0	5.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7
Fiscalité directe et indirecte	7.4	7.4	8.3	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2
Recettes non fiscales	4.3	4.2	3.8	2.8	2.8	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Dépenses totales et prêts nets	24.5	23.3	22.5	22.0	22.3	21.7	21.3	21.0	20.8	20.6
Dépenses courantes	15.2	15.1	14.8	14.8	15.1	15.1	14.8	14.7	14.7	14.6
Dépenses courantes primaires	13.3	12.9	12.6	12.3	12.6	12.7	12.5	12.4	12.4	12.4
Traitements et salaires	6.3	6.5	6.2	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3
Retraites et bourses d'études	1.8	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Transferts courants	3.1	2.9	3.1	2.8	2.8	3.0	2.9	2.8	2.8	2.8
Dépenses en biens et services	2.1	1.8	1.8	1.6	1.9	1.9	1.7	1.7	1.7	1.7
Intérêts	2.0	2.2	2.2	2.5	2.5	2.4	2.3	2.3	2.3	2.2
Dettes intérieures	1.6	1.9	1.9	1.9	1.9	1.8	1.7	1.7	1.7	1.6
Dettes extérieures	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Dépenses d'équipement et prêts nets	9.3	8.2	7.7	7.2	7.2	6.6	6.5	6.3	6.1	6.0
Dépenses d'équipement	9.1	8.2	7.7	7.2	7.2	6.6	6.5	6.3	6.1	6.0
Financées sur ressources intérieures	5.8	4.4	4.8	3.5	3.5	3.5	3.4	3.2	3.2	3.1
Financées sur ressources extérieures	3.3	3.8	2.9	3.7	3.7	3.1	3.1	3.1	2.9	2.9
Prêts nets (moins = remboursement)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons inclus) ¹	-5.9	-4.7	-4.0	-2.7	-3.0	-2.5	-2.0	-1.7	-1.5	-1.3
Solde primaire ¹	-5.0	-3.4	-2.6	-1.8	-2.1	-1.4	-1.0	-0.7	-0.5	-0.4
Solde primaire de base ²	-1.5	0.4	0.3	1.9	1.6	1.7	2.1	2.4	2.4	2.5
Variation des arriérés et reste-à-payer	-0.10	-0.17	-0.01	-0.16	0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1
Dettes extérieures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieures (nette)	-0.10	-0.17	-0.01	-0.16	0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1
Dont : variation nette du stock des arriérés ¹					0.3	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Solde global (base caisse, hors dons)	-6.8	-5.8	-4.9	-4.4	-4.4	-4.0	-3.6	-3.3	-3.0	-2.7
Financement	6.8	5.8	4.9	4.4	4.4	4.0	3.6	3.3	3.0	2.7
Financement intérieur	3.5	-0.9	-0.9	0.6	-4.6	1.1	0.8	0.5	0.4	0.2
Financement bancaire	-1.3	-1.0	-1.0	2.6	0.2	3.0	2.7	2.4	2.4	2.2
Utilisation nette des ressources du FMI	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Autres ^{4,5}	-1.6	-1.2	-1.2	2.4	0.0	3.0	2.9	2.5	2.5	2.3
Financement non bancaire et régional	4.7	0.1	0.1	-2.0	-4.8	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Privatisations	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres ^{4,6}	4.9	0.2	0.3	-2.0	-4.8	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Financement extérieur	3.3	6.7	5.7	3.8	9.0	2.9	2.8	2.8	2.5	2.5
Emprunts et subventions	4.3	7.2	6.2	4.4	9.6	3.7	3.7	3.7	3.4	3.4
Financement de projets	3.3	3.8	2.9	3.7	3.7	3.1	3.1	3.1	2.9	2.9
Dons	0.8	0.6	0.5	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Prêts	2.5	3.1	2.3	2.6	2.6	2.0	2.0	2.0	1.8	1.8
Aide budgétaire	1.0	3.5	3.4	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.6	0.5
Dons	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Prêts	0.7	3.2	3.1	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Eurobond ⁷					5.2					
Amortissement exigible	-1.0	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.8	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :										
Total recettes et dons	18.6	18.6	18.6	19.2	19.2	19.3	19.3	19.3	19.3	19.3
Recettes	17.5	17.7	17.8	17.7	17.7	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0
Dons	1.1	0.9	0.8	1.5	1.5	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Total dette de l'administration centrale	54.3	54.4	56.1	53.8	54.1	52.0	49.8	47.8	46.0	44.2
dont : stock des arriérés intérieurs					0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Total dette du secteur public non financier ⁸	54.4	54.6	56.8	54.0	54.7	52.5	50.3	48.3	46.4	44.6
PIB (milliards de francs CFA)	5,382	5,783	5,792	6,269	6,272	6,812	7,402	8,045	8,747	9,509

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹Pour 2019, les arriérés de fournisseurs représentant 0,3% du PIB sont inclus dans les dépenses et le déficit par rapport à EBS/18/364.²Recettes totales (hors dons) moins les dépenses primaires courantes, les dépenses en capital et les prêts nets.³Total des recettes (hors dons) moins les dépenses primaires courantes et les dépenses en capital financées par les ressources intérieures.⁴ par rapport à EBS/18/364, la recombinaison du financement reflète l'émission de l'euro-obligation et la réduction correspondante des emprunts intérieurs.⁵ Inclut le financement par les banques béninoises.⁶ Inclut le financement par les banques régionales.⁷ L'euro-obligation de 325 milliards de FCFA est utilisée pour le financement du budget. Le financement intérieur est ajusté à la baisse.⁸ Les données incluent la dette du gouvernement central, les garanties du gouvernement et les arriérés intérieurs.

Tableau 4. Bénin : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018-19

	2018 ¹		2019 ¹							
	Year		Q1		Q2		Q3		Year	
	EBS/17/109	Est.	EBS/18/364	Est.	EBS/18/364	Prog.	EBS/18/364	Prog.	EBS/18/364	Prog.
(Billions of CFA francs)										
Recettes totales (hors dons)	1021.6	1028.6	235.1	250.2	505.5	505.5	762.5	762.5	1112.4	1112.4
Recettes fiscales	855.2	811.4	192.6	206.9	428.1	428.1	646.0	646.0	935.6	935.6
Taxes sur le commerce extérieur	387.0	331.9	86.3	90.8	155.5	195.5	290.1	290.1	421.5	421.5
Fiscalité directe et indirecte	468.2	479.4	106.4	116.1	272.6	232.6	355.9	355.9	514.1	514.1
Recettes non fiscales	166.4	217.2	42.4	43.3	77.4	77.4	116.5	116.5	176.8	176.8
Dépenses totales et prêts nets	1377.6	1305.9	254.4	288.2	611.5	611.5	972.0	972.0	1376.6	1395.7
Dépenses courantes	877.6	857.8	199.9	205.2	426.7	426.7	665.5	665.5	925.1	944.2
Dépenses courantes primaires	744.7	731.8	177.6	268.9	360.5	360.5	557.2	557.2	771.2	790.3
Traitements et salaires	378.3	356.7	100.7	107.0	196.8	196.8	277.5	277.5	397.7	397.7
Retraites et bourses d'études	93.9	92.2	24.5	107.0	49.2	49.2	83.0	83.0	99.3	99.3
Transferts courants	170.0	179.4	33.6	36.2	70.2	70.2	129.7	129.7	173.1	173.1
Dépenses en Biens et Services ²	102.5	103.6	18.9	18.7	44.3	44.3	67.0	67.0	101.2	120.2
Intérêts	132.9	126.0	22.3	20.2	66.2	66.2	108.3	108.3	153.9	153.9
Dette intérieure	107.6	108.8	16.6	16.3	56.2	56.2	85.9	85.9	121.9	121.9
Dette extérieure	25.3	17.1	5.7	3.9	10.0	10.0	22.4	22.4	32.0	32.0
Dépenses d'équipement et prêts nets	500.0	448.2	54.5	83.0	184.8	184.8	306.5	306.5	451.5	451.5
Dépenses d'équipement	500.0	445.6	54.5	81.6	184.8	184.8	307.8	307.8	451.5	451.5
Financées sur ressources intérieures	273.0	279.1	41.9	65.5	100.6	100.6	157.6	157.6	220.4	220.4
Financées sur ressources extérieures	227.0	166.5	12.7	16.1	84.2	84.2	150.1	150.1	231.1	231.1
Prêts nets (moins = remboursement)	0.0	2.5	0.0	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-356.0	-324.5	-19.3	-38.0	-106.0	-106.0	-210.8	-210.8	-264.3	-283.3
Solde primaire ³	-223.1	-151.4	3.0	-17.8	-39.8	-39.8	-102.5	-102.5	-110.4	-129.4
Solde primaire de base ⁴	3.9	17.6	15.6	-0.3	44.5	44.5	47.7	47.7	120.7	101.7
Variation des arriérés	-10.0	-0.4	-2.5	0.0	-5.0	-5.0	-7.5	-7.5	-10.0	9.1
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure (nette)	-10.0	-0.4	-2.5	0.0	-5.0	-5.0	-7.5	-7.5	-10.0	9.1
Solde global (base caisse, hors dons)	-366.0	-281.4	-21.8	-43.3	-111.0	-111.0	-218.2	-218.2	-274.3	-274.3
Financement	366.0	281.4	21.8	43.3	111.0	111.0	218.2	218.2	274.3	274.3
Financement intérieur	118.8	-51.4	15.0	27.6	45.9	-38.0	68.8	-158.5	36.0	-289.0
Financement bancaire	145.1	-57.1	46.5	-86.2	109.0	113.4	163.4	68.6	162.1	13.8
Utilisation nette des ressources du FMI	15.5	14.1	3.0	-3.2	6.0	6.0	8.9	8.9	11.9	11.9
Décaissements	26.7	23.0	6.1	0.0	12.2	12.2	18.3	18.3	24.4	24.4
Remboursements	-11.2	-8.8	-3.1	-3.2	-6.3	-6.3	-9.4	-9.4	-12.5	-12.5
Autres ^{5,6}	129.6	-71.2	43.5	-83.0	103.0	107.4	154.5	59.7	150.2	1.9
Financement non bancaire	-26.3	5.7	-31.5	113.8	-63.0	-151.4	-94.6	-227.1	-126.1	-302.8
Privatisations	0.0	-8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-7.0	-1.7	-0.5	-0.9	-1.0	-1.0	-1.5	-1.5	2.0	-2.0
Autres ^{5,7}	-19.3	15.4	-31.0	114.7	-62.0	-150.4	-93.1	-225.6	-124.1	-300.8
Financement extérieur	247.1	332.7	6.9	15.7	65.1	149.0	149.4	376.7	238.3	563.3
Financement de projets	227.0	166.5	12.7	16.1	84.2	84.2	150.1	150.1	231.1	231.1
Dons	67.0	31.2	0.0	9.8	34.3	34.3	51.9	51.9	67.5	67.5
Prêts	160.0	135.3	12.7	6.3	49.9	49.9	98.3	98.3	163.6	163.6
Amortissement exigible	-35.3	-28.8	-5.8	-4.3	-19.2	-19.2	-23.5	-23.5	-38.2	-38.2
Aide budgétaire	55.4	195.0	0.0	3.9	0.0	3.9	22.8	10.1	45.4	45.4
Dons	15.8	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.3	25.3
Prêts	39.6	179.0	0.0	3.9	0.0	3.9	22.8	10.1	20.1	20.1
Utilisation du produit des euro-obligations ⁸				0.0		80.0		240.0		325.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :										
Dons	82.8	47.2	0.0	9.8	34.3	34.3	51.9	51.9	92.8	92.8
PIB (milliards de francs CFA, annuel)	5,792	5,792	6,269	6,272	6,269	6,272	6,269	6,272	6,269	6,272

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Data are computed on a cumulative basis² Pour 2019, les arriérés de fournisseurs représentant 0,3% du PIB sont inclus dans les dépenses et le déficit par rapport à EBS/18/364.³ Recettes totales (hors dons) moins les dépenses primaires courantes, les dépenses en capital et les prêts nets.⁴ Total des recettes (hors dons) moins les dépenses primaires courantes et les dépenses en capital financées par les ressources intérieures.⁵ par rapport à EBS/18/364, la recomposition du financement reflète l'émission de l'euro-obligation et la réduction correspondante des emprunts intérieurs.⁶ Inclut le financement par les banques béninoises⁷ Inclut le financement par les banques régionales.⁸ L'euro-obligation de 325 milliards de FCFA est utilisée pour le financement du budget comme suit: 80 milliards au T2, 160 milliards au T3, and 85 milliards au T4. Le financement intérieur est ajusté à la baisse par rapport à EBS/18/364 du même montant.

Tableau 5. Bénin : Balance des paiements, 2017–24

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	EBS/18/ 364	Est.	EBS/18/ 364	Prog.	Projections				
(En milliard de francs)										
Solde extérieur courant	-539.3	-512.0	-478.4	-529.2	-486.7	-484.9	-483.3	-501.3	-492.6	-487.6
Solde extérieur courant (dons exclus)	-553.3	-529.4	-494.4	-554.5	-512.0	-510.2	-508.6	-526.6	-517.9	-512.9
Balance des biens et services	-670.6	-652.0	-614.2	-645.6	-601.2	-612.3	-606.6	-646.8	-649.5	-656.3
Crédit	1054.5	1248.4	1279.3	1479.0	1513.9	1746.4	1982.6	2211.5	2446.9	2703.3
Débit	-1725.1	-1900.4	-1893.5	-2124.6	-2115.1	-2358.7	-2589.2	-2858.3	-3096.4	-3359.6
Balance commerciale ¹	-405.0	-340.5	-280.7	-292.6	-230.9	-149.5	-81.3	-29.8	-25.4	-28.8
Exportations, f.à.b.	868.1	1054.5	1085.5	1277.0	1312.0	1541.9	1778.4	2028.6	2270.3	2524.7
Coton et produits textiles	244.0	335.5	354.7	431.6	461.2	676.9	781.3	905.1	1012.7	1083.0
Autres	624.0	719.0	730.8	845.4	850.7	865.0	997.1	1123.5	1257.6	1441.6
Importations, f.à.b.	-1273.1	-1395.0	-1366.1	-1569.6	-1542.8	-1691.3	-1859.7	-2058.4	-2295.7	-2553.5
Services (net)	-265.6	-311.5	-333.5	-353.0	-370.3	-462.9	-525.3	-617.0	-624.0	-627.5
Crédit	186.5	193.9	193.8	202.0	201.9	204.5	204.1	182.9	176.6	178.6
Débit	-452.1	-505.4	-527.4	-555.0	-572.3	-667.4	-729.4	-799.9	-800.7	-806.2
Revenu (net)	-6.8	-8.2	-10.9	-27.7	-29.6	-35.0	-39.7	-44.7	-48.9	-54.3
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	-18.0	-16.3	-17.1	-32.0	-32.0	-38.9	-43.4	-48.2	-52.2	-57.3
Transferts courants (nets)	138.1	148.3	146.7	144.1	144.1	162.4	163.0	190.2	205.8	223.0
Transferts privés sans contrepartie	36.1	41.6	41.5	53.2	53.2	71.0	71.1	79.5	88.9	99.4
Transferts publics courants	102.1	106.7	105.2	90.9	90.9	91.4	91.9	110.7	116.9	123.6
<i>Dont</i> : dons programme	14.0	17.5	16.0	25.3	25.3	25.3	25.3	25.3	25.3	25.3
Compte de capital et d'opérations financières (net)	518.6	864.7	750.0	800.6	889.4	771.5	811.8	859.4	894.8	945.9
Compte de capital	43.3	37.0	31.2	37.6	67.5	74.0	80.4	87.4	95.0	103.3
Compte d'opérations financières	475.3	827.7	718.8	763.0	821.9	697.5	731.4	772.0	799.8	842.6
Capitaux publics à moyen et long terme	125.2	339.0	289.5	149.4	149.4	155.9	156.5	170.4	179.7	191.4
Décassements	177.0	367.8	318.3	187.7	187.7	209.8	226.8	246.1	258.4	279.6
Prêts projets	139.3	185.0	139.3	167.6	167.6	181.1	196.4	213.0	231.2	251.0
<i>Dont</i> : prêts projets contractés par l'adm. centr.	135.3	181.0	135.3	163.6	163.6	136.9	148.7	161.6	158.2	172.0
Prêts programme (aide budgétaire) ³	37.8	182.8	179.0	20.1	20.1	28.7	30.4	33.0	27.2	28.6
Amortissement exigible	-51.8	-28.8	-28.8	-38.2	-38.2	-53.9	-70.2	-75.7	-78.6	-88.2
Investissement direct étranger	94.1	109.8	129.2	119.0	155.0	181.7	187.4	203.7	221.4	240.7
Investissement de portefeuille	106.6	128.3	123.6	180.8	329.1	226.0	245.5	260.1	282.8	307.5
Autres capitaux privés à moyen et long terme	61.2	72.5	72.6	86.4	86.5	94.9	104.1	114.3	111.8	109.3
Banques créatrices de monnaie	-18.1	-21.5	-21.8	-21.2	-20.6	-20.7	-20.7	-20.7	-20.7	-20.7
Capitaux à court terme ²	106.2	199.7	125.7	248.5	122.5	59.9	58.5	47.7	25.9	14.1
Erreurs et omissions	191.1	0.0	-55.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global ³	170.3	352.7	216.1	271.4	402.7	286.7	328.5	358.1	402.3	458.4
Variation des avoirs extérieurs nets, BCEAO (- = augm.) ³	-170.3	-352.7	-216.1	-271.4	-402.7	-286.7	-328.5	-358.1	-402.3	-458.4
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
<i>Pour mémoire :</i>										
Solde extérieur courant (dons inclus)	-10.0	-8.9	-8.3	-8.4	-7.8	-7.1	-6.5	-6.2	-5.6	-5.1
Solde extérieur courant (dons exclus)	-10.3	-9.2	-8.5	-8.8	-8.2	-7.5	-6.9	-6.5	-5.9	-5.4
Balance des biens et services	-12.5	-11.3	-10.6	-10.3	-9.6	-9.0	-8.2	-8.0	-7.4	-6.9
Balance commerciale	-7.5	-5.9	-4.8	-4.7	-3.7	-2.2	-1.1	-0.4	-0.3	-0.3
Exportations	16.1	18.2	18.7	20.4	20.9	22.6	24.0	25.2	26.0	26.6
Importations	-23.7	-24.1	-23.6	-25.0	-24.6	-24.8	-25.1	-25.6	-26.2	-26.9
Revenus et transferts courants (nets)	2.4	2.4	2.3	1.9	1.8	1.9	1.7	1.8	1.8	1.8
Compte de capital	0.8	0.6	0.5	0.6	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Compte d'opérations financières	8.8	14.3	12.4	12.2	13.1	10.2	9.9	9.6	9.1	8.9
Solde global	3.2	6.1	3.7	4.3	6.4	4.2	4.4	4.5	4.6	4.8
Prix international du coton (Index "A" Cotlook, U.S. cents par lb.)	83.6	93.3	91.4	91.5	83.7	85.8	84.0	84.0	84.0	84.0
Prix international du pétrole (U.S. dollars par baril)	52.8	69.4	68.3	68.8	59.2	59.0	58.1	57.6	57.6	58.0
Reserves officielles brutes de l'UEMOA (en milliard EU)	12.4	16.3	15.4	17.6	16.5	17.1	18.7	20.5	22.9	26.8
Reserves officielles brutes de l'UEMOA (mois d'importations de BS de l'UEMOA) ²	3.9	4.4	4.3	4.5	4.4	4.3	4.4	4.7	4.8	5.0
Reserves officielles brutes de l'UEMOA (en pourcentage de la monnaie large)	3.4	4.0	3.8	4.0	3.9	3.8	3.8	3.8	3.9	4.2
PIB (en milliards de francs CFA)	5,382	5,783	5,792	6,269	6,272	6,812	7,402	8,045	8,747	9,509

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

Note : ... = non disponible.

¹ Sont exclues les réexportations et les importations destinées à la réexportation.² Les projections du capital à court terme comprennent des estimations pour tenir compte de la tendance des erreurs et omissions.³ La révision à la hausse en 2019 par rapport au document EBS/18/364 s'explique en partie par l'opération d'émission d'euro-obligation.

Tableau 6. Bénin : Situation monétaire, 2017–20

	2017	2018		2019		2020
	Act	EBS/18/ 364	Est.	EBS/18/ 364	Prog.	Proj.
(En milliards de francs CFA)						
Avoirs extérieurs nets	994.9	1369.1	1185.4	1661.7	1609.0	1914.2
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ²	208.2	560.9	424.3	832.4	827.2	1111.7
Banques	786.7	808.2	761.1	829.3	781.8	802.5
Avoirs intérieurs nets	1202.0	981.9	1130.2	888.4	900.5	813.0
Crédit intérieur	1659.5	1628.9	1855.4	1947.1	2025.2	2352.7
Créances nettes sur l'administration centrale	328.5	270.4	271.5	432.5	285.3	485.7
Crédit à l'économie, hors secteur public ¹	1331.0	1358.5	1584.0	1514.5	1739.9	1867.0
Dont : crédit au secteur privé	1222.7	1240.2	1375.7	1396.2	1531.6	1658.7
Autres postes (net)	212.1	401.5	497.6	813.2	897.2	1289.3
Monnaie au sens large (M2)	2107.6	2252.9	2224.4	2442.2	2408.8	2616.2
Monnaie fiduciaire	533.5	570.3	520.2	618.2	563.4	611.9
Dépôts bancaires	727.8	777.9	817.1	843.3	884.8	961.0
Dépôts aux comptes chèques postaux	846.3	904.7	887.0	980.7	960.6	1043.3
Autres	89.3	98.2	91.3	108.0	100.7	111.0
(variation en % de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)						
Avoirs extérieurs nets	-5.3	17.8	9.0	13.0	19.2	12.8
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	8.2	16.7	10.3	12.0	18.2	11.9
Banques	-13.5	1.0	-1.2	0.9	0.9	0.9
Avoirs intérieurs nets	7.3	-10.4	-3.4	-4.1	-10.4	-3.7
Crédit intérieur	-2.1	-1.5	9.3	14.1	7.7	13.7
Créances nettes sur l'administration centrale	-3.3	-2.8	-2.7	7.2	0.6	8.4
Crédit à l'économie, hors secteur public ¹	1.2	1.3	12.0	6.9	7.1	5.3
Autres postes (net)	-0.9	0.0	5.5	0.0	0.0	0.0
Monnaie au sens large (M2)	1.0	6.9	4.8	8.4	8.3	8.6
Monnaie fiduciaire	0.0	1.7	-0.6	2.1	2.0	2.0
Dépôts bancaires	1.6	2.4	4.2	2.9	3.1	3.2
Dépôts aux comptes chèques postaux	-0.5	2.8	1.2	3.4	3.3	3.4
<i>Pour mémoire :</i>						
Vitesse de circulation de M2	2.6	2.6	2.7	2.6	2.7	2.7
M2 en pourcentage du PIB	39.2	39.0	38.4	39.0	38.4	38.4
Crédit à l'économie, hors secteur public ¹ (variation en %, en glissement annuel)	1.9	2.1	19.0	11.5	9.8	7.3
Crédit au secteur privé (variation en %, en glissement annuel)	-0.2	1.4	12.5	12.6	11.3	8.3
PIB nominal (milliards de francs CFA, annuel)	5,382	5,783	5,792	6,269	6,272	6,812
Croissance du PIB nominal (variation annuelle en %)	5.9	7.4	7.6	8.4	8.3	8.6

Sources: BCEAO; IMF staff estimates and projections.

¹ Les révisions relatives à EBS / 18/364 reflètent la recombinaison du financement après l'euro-obligation.² Y compris crédit au secteur privé et au secteur public non financier.

Tableau 7. Bénin : Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord FEC

Date	Montant	Conditions préalables au décaissement
7 avril 2017	15,917 millions de DTS	Approbation de l'accord FEC par le Conseil d'administration
31 octobre 2017	15,917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2017 et achèvement de la première revue au titre de l'accord.
30 avril 2018	15,917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2017 et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord..
31 octobre 2018	15,917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2018 et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord.
30 avril 2019	15,917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord.
31 octobre 2019	15,917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2019 et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord.
23 mars 2020	15,918 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2019 et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.
Total	111,42 millions de DTS	

Source : Fonds monétaire international.

Tableau 8. Bénin : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–33

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant¹															
(en millions de DTS)															
Principal	10.6	13.8	11.7	9.0	10.6	13.8	12.7	12.7	11.1	6.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts ²	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant¹															
(en millions de DTS)															
Principal	10.6	13.8	11.7	9.0	10.6	15.4	20.7	22.3	20.7	15.9	8.0	1.6	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif³															
En millions de DTS															
En milliards de francs CFA	8.5	11.1	9.4	7.3	8.6	12.4	16.6	17.9	16.6	12.8	6.4	1.3	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	0.8	0.9	0.7	0.5	0.5	0.7	0.9	0.8	0.7	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.6	0.7	0.5	0.4	0.4	0.5	0.7	0.7	0.6	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	2.8	3.4	2.8	2.1	2.3	3.4	2.7	2.7	2.4	1.7	0.8	0.2	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	11.3	9.6	7.4	8.7	12.6	16.8	18.1	16.8	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0
Encours des crédits du FMI³															
En millions de DTS															
En milliards de francs CFA	107.2	108.9	99.5	92.3	83.8	71.4	54.9	37.0	20.4	7.7	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	9.6	8.9	7.5	6.4	5.3	4.2	2.9	1.7	0.9	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	7.1	6.6	5.6	4.8	4.0	3.1	2.2	1.4	0.7	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	35.8	33.5	29.2	26.0	22.9	19.6	8.8	5.7	3.0	1.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	1.7	1.6	1.3	1.1	1.0	0.8	0.5	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	108.0	109.7	100.3	93.0	84.4	72.0	55.3	37.3	20.6	7.7	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)															
Décaissements (y compris prospectifs)	31.8	15.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	2.0
Remboursements et rachats	10.6	13.8	11.7	9.0	10.6	15.4	20.7	22.3	20.7	15.9	8.0	1.6	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :															
Commissions et intérêts, après subventions présumées (millions de DTS)															
	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
PIB nominal (milliards de francs CFA)															
	6,272	6,812	7,402	8,045	8,747	9,509	10,341	11,250	12,245	13,332	14,521	15,822	17,246	18,805	20,512
Exportations de biens et services (milliards de francs CFA)															
	1,514	1,644	1,787	1,942	2,111	2,295	2,496	2,715	2,955	3,218	3,505	3,819	4,163	4,539	4,951
Recettes de l'État (milliards de francs CFA)															
	1,112	1,223	1,329	1,444	1,571	1,707	1,863	2,123	2,315	2,508	2,722	2,960	3,232	3,232	3,232
Service de la dette (milliards de francs CFA)															
	299	325	341	355	365	365	620	652	689	736	809	880	959	1,065	1,162
Avoirs nets ext. auprès de la Banque centrale (milliards de FCFA)															
	827	908	997	1,095	1,202	1,320	1,450	1,592	1,748	1,919	2,107	2,313	2,540	2,789	3,062
Francs CFA/DTS (moyenne sur la période)															
	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5	801.5
Quote-part (millions de DTS)															
	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8

Sources: IMF staff estimates and projections.

¹ Les données sont des projections² Le 4 décembre 2018, le Conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'au 30 juin 2019, voire au-delà. Le Conseil a également décidé d'appliquer un taux d'intérêt nul à la FCE jusqu'à fin juin 2019, et fixé le taux d'intérêt sur la FCR à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèses au-delà de 30 juin 2019 : les charges d'intérêt prévues entre 2019 et 2020 reposent sur les taux de 0/0/0,25 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement, et sur³ Le service total de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 9. Bénin : Besoins de financements extérieurs bruts, 2019–21
(en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021
Besoin de financement total	8.8	8.3	7.8
Déficit du compte courant ¹	8.2	7.5	6.9
Dette à moyen et long terme	0.6	0.8	0.9
dont: dette publique	0.6	0.8	0.9
Total des sources de financement	13.7	11.5	11.7
Transferts en capital	3.8	3.8	3.8
Investissement direct (net)	2.5	2.7	2.5
Investissement de portefeuille (net)	5.2	3.3	3.3
Prêts privés à moyen et long terme (nets)	1.4	1.4	1.4
Autres (Net)	0.8	0.3	0.6
Augmentation des réserves brutes	5.8	3.9	4.3
Dette rééchelonnée et remboursement des arriérés	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0
Total des besoins de financement	0.9	0.7	0.5
Financement officiel	0.9	0.7	0.5
FMI	0.2	0.0	-0.1
Achats futurs	0.4	0.2	0.0
Rachats	-0.2	-0.2	-0.1
Créanciers officiels	0.7	0.6	0.7
Banque mondiale	0.3	0.2	0.2
Autres	0.5	0.4	0.4

Source : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹Hors dons

Tableau 10. Bénin : Indicateurs de stabilité financière, 2012–18

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ¹
	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	June
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fc	9.2	9.5	9.0	7.9	9.3	11.9	7.6
Fonds propres de base/actifs pondérés en fonction	7.9	7.2	7.1	5.2	7.4	10.2	6.7
Provisions/actifs pondérés en fonction des risques	8.6	11.4	12.1	15.6	16.0	16.4	12.2
Fonds propres/total des actifs	4.8	4.5	4.0	2.7	3.7	4.7	4.5
Composition et qualité des actifs							
Total des crédits/total des actifs	47.4	47.7	46.1	39.0	39.6	43.5	47.3
Concentration : crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	61.1	56.3	103.9	175.7	99.6	91.6	103.3
Répartition sectorielle des crédits ²							
Agriculture, sylviculture et pêche	2.1	2.0	1.6	3.2	1.9	1.8	2.4
Industries extractives	0.7	1.7	1.8	2.1	2.6	1.5	1.8
Industries manufacturières	10.1	11.2	11.7	12.5	15.0	15.2	12.1
Électricité, eau et gaz	2.8	3.3	2.5	3.0	5.0	4.4	2.9
Bâtiments et travaux publics	7.5	9.4	12.0	14.9	16.3	17.0	13.8
Commerce, restaurants et hôtels	40.2	36.9	34.4	29.9	28.2	24.1	23.8
Transports et télécommunications	10.3	9.6	7.5	6.0	6.2	5.9	4.5
Services financiers et services aux entreprises	5.7	5.2	5.6	4.9	7.9	8.0	2.9
Services divers	20.6	20.8	22.8	23.5	16.7	22.1	35.8
Prêts improductifs							
Prêts improductifs bruts/total des prêts ³	18.6	21.2	21.5	22.1	21.8	19.4	18.9
Taux de provisionnement	46.8	48.0	49.0	55.0	64.0	66.4	70.0
Prêts improductifs nets/total des prêts	10.8	12.3	12.3	11.3	9.1	7.5	6.5
Prêts improductifs nets/fonds propres	106.2	130.9	140.8	161.2	96.9	69.2	68.6
Résultats et rentabilité							
Coût moyen des fonds empruntés	3.3	3.3	3.1	3.1	3.2	3.0	...
Taux d'intérêt moyen sur crédits	9.5	9.1	8.4	8.3	7.8	7.4	...
Marge d'intérêt moyenne ⁴	6.2	5.8	5.3	5.2	4.6	4.3	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	0.0	0.4	0.9	0.3	0.0	0.0	...
Rendement net d'impôt des fonds propres	-0.6	5.6	14.4	4.9	0.5	0.4	...
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	68.9	69.9	60.9	63.7	73.2	76.9	...
Traitements et salaires/revenu bancaire net	28.4	29.8	26.2	27.5	32.3	33.9	...
Liquidité							
Actifs liquides/total des actifs	22.9	21.9	23.0	18.9	16.2	14.5	14.4
Actifs liquides/total des dépôts	35.7	34.7	36.7	30.9	28.0	24.4	21.8
Total des crédits/total des dépôts	80.7	84.1	82.2	72.6	79.4	84.4	82.3
Total des dépôts/total des passifs	64.3	63.1	62.7	61.1	57.9	59.2	66.3
Dépôts à vue/total des passifs ⁵	27.4	26.9	26.6	25.9	24.4	26.3	30.8
Dépôts à terme/total des passifs	36.8	36.2	36.1	35.2	33.5	32.9	35.5

Source: BCEAO.

Note : ... = non disponible.

¹ Year of first data reporting in accordance with Basel II/III and Revised Chart of Accounts (Interim Data)² Les secteurs identifiés représentent au moins 80 % des crédits³ la réduction des prêts improductifs depuis 2015 reflète également la moindre exposition de plusieurs banques à un groupe connu des difficultés en 2012-14.⁴ Hors taxes sur les opérations bancaires.⁵ Comptes d'épargne compris.

Annexe I. Mise en œuvre des recommandations précédentes du FMI¹

Domaine	Recommandation spécifique	État d'avancement
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la diversification de l'économie en se concentrant sur les politiques sectorielles, en améliorant l'éducation, en renforçant la gouvernance et en modernisant les infrastructures et les réseaux d'échanges. 	En cours
	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la productivité agricole. 	En cours
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les investissements du secteur privé en améliorant le climat des affaires. Remédier aux insuffisances des indicateurs du climat des affaires. 	En cours
Politique budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le critère de convergence budgétaire de l'UEMOA. 	Bon
	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer les réformes nécessaires pour élargir l'assiette de l'impôt. 	Bon
	<ul style="list-style-type: none"> Moderniser les régies des impôts et des douanes, les rendre plus efficaces, renforcer leur coordination et améliorer la conformité fiscale. 	En cours
	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer des mesures structurelles fondamentales propres à accroître la capacité d'absorption et l'efficacité des dépenses d'investissement. 	En cours
	<ul style="list-style-type: none"> Adopter des dispositifs efficaces et peu coûteux tels que des coupons électroniques et des transferts mobiles pour assurer la protection sociale des plus vulnérables. 	Non mise en œuvre
Gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que la trajectoire programmée de la consolidation budgétaire soit suivie de façon à soutenir l'ancrage de la dette publique et préserver la viabilité à long terme de la dette. 	Bon
	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher des obligations à échéances plus longues sur le marché régional. 	En cours
	<ul style="list-style-type: none"> Mieux surveiller les risques budgétaires liés aux PPP et aux entreprises publiques. 	Faible
Secteur financier	<ul style="list-style-type: none"> Faire face aux risques que les établissements de microfinance non agréés font peser sur la stabilité. 	En cours
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les organes d'audit. 	En cours
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le dispositif de lutte contre la corruption. 	En cours
Données	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité et l'actualité des données économiques et remédier aux lacunes, en particulier en matière de balance des 	Faible

paiements, de position extérieure globale, d'emploi et d'indicateurs sociaux.

Faible

- Remédier aux faiblesses des finances publiques en achevant le cadre de mise en œuvre du Manuel de statistiques de finances publiques.

¹ Cette annexe présente une évaluation des recommandations issues des consultations de 2017 au titre de l'article IV. « Bon » signifie qu'une recommandation a été menée à bien, « en cours » signifie que la mise en œuvre de la recommandation a commencé mais n'est pas achevée, « faible » qu'il faut élargir le champ d'application de la recommandation et « non mise en œuvre » que la mise en œuvre de la recommandation n'a pas encore commencé.

Annexe II. Bénin : Matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité relative/horizon temporel	Impact potentiel en cas de concrétisation du risque	Mesure recommandée
Risques extérieurs			
Montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme	Élevée Court à moyen terme	Faible Réduction des exportations, mais les répercussions seront probablement limitées compte tenu de la part importante des exportations informelles	Accélérer les réformes afin de diversifier les exportations ; stimuler la compétitivité ; accéder à de nouveaux marchés ; poursuivre les efforts en vue de favoriser une intégration régionale
Croissance mondiale plus faible que prévu	Moyenne Court à moyen terme	Moyen Effet négatif sur les exportations béninoises, qui se répercuterait sur la croissance et la situation des finances publiques	Renforcer le climat des affaires afin de diversifier les marchés à l'exportation ; préserver un volant budgétaire pour mener des politiques anticycliques ; améliorer la résilience du secteur bancaire en constituant des marges de fonds propres
Intensification des risques sécuritaires	Élevée Court à moyen terme	Faible Les risques sécuritaires venant de pays voisins pourraient avoir des répercussions sur la stabilité intérieure et le tourisme et provoquer des flux d'immigration	Dégager un espace budgétaire pour engager des dépenses sécuritaires ; maintenir les politiques en vigueur ; affiner la stratégie de sécurité alimentaire
Évolution défavorable au Nigéria	Faible Court à moyen terme	Élevé Un ralentissement de la reprise et une situation sécuritaire défavorable réduiraient les recettes issues du commerce et la croissance ; une baisse des subventions au Nigéria pourrait provoquer une flambée des prix des carburants au Bénin	Accélérer la transformation structurelle de l'économie pour réduire la dépendance du pays à l'égard du Nigéria ; améliorer le climat des affaires pour soutenir la croissance et la diversification du secteur privé
Net durcissement des conditions financières mondiales	Élevée Court terme	Faible Un durcissement de la politique de la BCE se répercuterait sur les conditions financières dans la région de l'UEMOA en raison de l'arrimage du taux de change. Le service de la dette souveraine augmenterait	Réduire les dépenses non prioritaires afin de faire face à la hausse des intérêts et maintenir les objectifs budgétaires prévus dans le programme ; inciter les banques à mieux gérer le risque de refinancement
Risques intérieurs			
Hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers régionaux	Moyenne Court à moyen terme	Moyen Hausse du coût des emprunts intérieurs pour l'État	Recourir principalement à des financements à des conditions concessionnelles ; optimiser le portefeuille d'endettement ; ajuster le volume des investissements publics afin de réduire les besoins de financement, si nécessaire
Conditions météorologiques défavorables	Moyenne Court à moyen terme	Élevé Incidences négatives sur la production et les exportations agricoles ; hausse des besoins en subventions ; baisse du niveau de vie de la population	Affiner la stratégie de sécurité alimentaire ; renforcer la résilience grâce à l'irrigation et la productivité agricole ; atténuer les retombées sur les pauvres à l'aide de transferts budgétaires ciblés et d'autres types de dépenses publiques
Risques pesant sur la mise en œuvre des politiques publiques, notamment du fait de troubles sociopolitiques (grèves) ou des élections	Moyenne Court à moyen terme	Élevé Interruption du programme de réformes ; baisse de la mobilisation des recettes et hausse des dépenses courantes, provoquant une détérioration de la situation des finances publiques	Forger une coalition de parties prenantes pour soutenir le programme de réformes ; mettre en œuvre des mesures d'urgence telles que des réductions compensatoires des dépenses non prioritaires ; redéfinir l'ordre de priorité des investissements publics ; renforcer la gouvernance

Intensification des facteurs de vulnérabilité du secteur financier	Moyenne	Moyen	Mettre en place le suivi de l'évolution du secteur financier. Consulter la commission bancaire régionale et communiquer avec les banques sur les mesures nécessaires pour assurer la résolution rapide des prêts improductifs et une capitalisation adéquate
	Court à moyen terme	Une envolée des prêts improductifs pourrait saper la confiance et réduire davantage les fonds propres, ce qui nuirait à la stabilité du secteur bancaire	

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de base (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » à une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La MER reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le degré d'inquiétude qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément. Les mentions « court terme » et « moyen terme » indiquent que le risque pourrait se matérialiser d'ici un an et trois ans, respectivement.

Annexe III. Évaluation de la stabilité extérieure

Le déficit des transactions courantes devrait s'améliorer en 2018, sous l'effet de la forte croissance des exportations et des mesures de consolidation budgétaire qui ont freiné les importations. Cette tendance devrait se poursuivre à moyen terme. L'évaluation du secteur extérieur indique que la position extérieure du Bénin est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et à la politique économique souhaitable en 2018, mais la compétitivité hors prix reste faible.

1. Le déficit du compte courant du Bénin est élevé. Il a augmenté de 1,5 % du PIB durant la période 2013-17, passant de 8,4 % à 9,9 % du PIB, essentiellement du fait de l'augmentation des investissements publics et des faiblesses structurelles de la compétitivité (voir ci-dessous).

2. Cependant, le déficit s'est fortement contracté en 2018. Le déficit du compte courant (dons inclus), a été ramené de 10,0 % du PIB en 2017 à 8,3 % du PIB en 2018. Cette amélioration s'explique principalement par une hausse significative des exportations de coton et, dans une moindre mesure, de celles de noix de cajou. Les réformes visant à renforcer les capacités techniques des agriculteurs, à étendre les terres cultivables et à distribuer des semences de meilleure qualité ont entraîné une poussée de la production agricole, qui s'est également traduite par un ralentissement des importations de produits alimentaires.

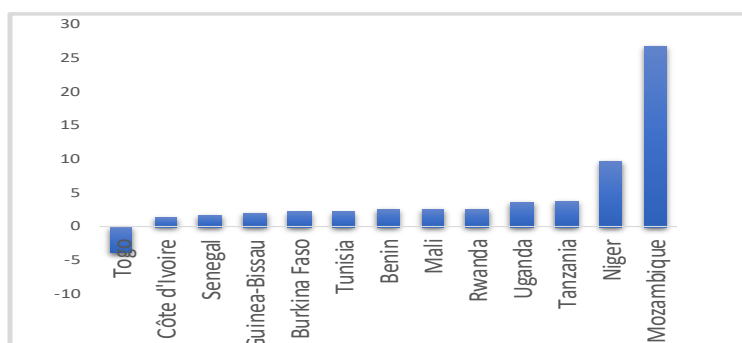
3. Les exportations du Bénin sont relativement concentrées en termes de produits et de marchés. En termes de diversification et de sophistication des exportations, le Bénin est globalement comparable aux pays voisins de l'UEMOA, mais obtient de moins bons résultats que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et d'autres régions. Plus d'un tiers des exportations du Bénin sont composées de produits agricoles tels que le coton et l'anacarde. Selon l'indice Herfindahl-Hirschman qui mesure la concentration du marché des exportations, le Bénin se classe au-dessus de la médiane des pays d'Afrique subsaharienne (0,18 contre 0,10). La sophistication des exportations, mesurée par la part des exportations de produits de haute technologie dans les exportations de produits manufacturés, est inférieure à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.

4. Les financements extérieurs se composent essentiellement de financements concessionnels et d'IDE. Les données indiquent une composition relativement stable du financement du déficit du compte courant, entre prêts officiels (qui représentait 33 % du déficit courant total en moyenne ces trois dernières années), prêts privés (27 %), investissements de portefeuille (19 %), IDE (19 %) et transferts publics, y compris dons projets (7 %), partiellement compensés par une augmentation des réserves (-8 %)¹.

¹ Les erreurs et omissions ont représenté 3 % du déficit du compte courant sur la même période. Le signe négatif représente une augmentation des réserves.

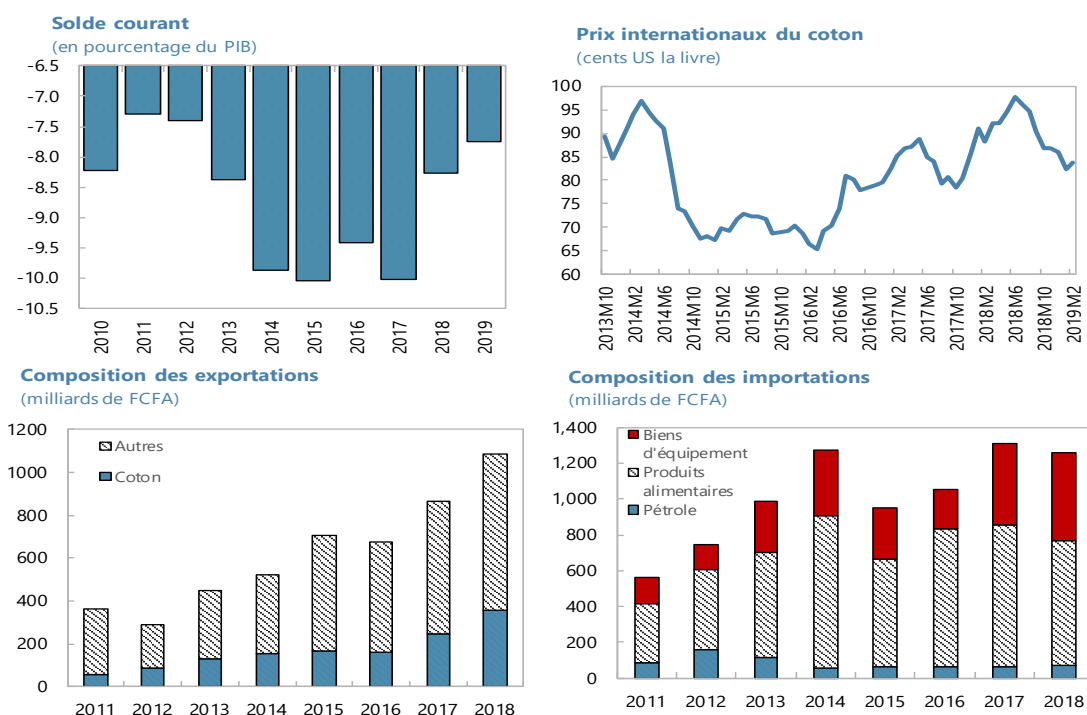
5. Il est difficile d'attirer les IDE dans un petit marché comme celui du Bénin. Les entrées nettes d'IDE ont représenté 3,4 % du PIB en 2017, ce qui est inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, estimée à 5,6 % du PIB en 2017. Lors des Assemblées annuelles 2017 du FMI et de la Banque mondiale, le Bénin est devenu participant à part entière de l'initiative du Pacte avec l'Afrique du G-20, dans l'espoir d'encourager le secteur privé à financer le PAG en 2016–21. Cette participation n'a cependant pas encore généré des résultats concrets, aucun nouveau projet n'ayant été financé par des ressources extérieures sous l'égide du Pacte avec l'Afrique.

Graphique 3.1 du texte : IDE en pourcentage du PIB, moyenne 2010–17



Source : Perspectives de l'économie mondiale

Graphique 3.1. Bénin : Évolution extérieure



Sources: Beninese authorities and IMF staff calculations.

6. La couverture des réserves internationales brutes dans l'ensemble de l'UEMOA a fortement augmenté en 2018 sous l'effet des émissions euro-obligataires et d'une meilleure application des règles de rapatriement des recettes d'exportation². Après avoir augmenté de 655 milliards de FCFA (1,2 milliard de dollars) en 2017, les réserves internationales de l'UEMOA se sont accrues de 1.377 milliards de FCFA (2,4 milliards de dollars) pour atteindre 8.561 milliards de FCFA (14,9 milliards de dollars) à la fin de 2018. Cette augmentation en 2018 s'explique par le produit net des émissions euro-obligataires, qui a dépassé de près de 75 % celui de 2017, ainsi que par une meilleure application des règles de rapatriement des recettes d'exportation. Selon les estimations, le taux de rapatriement des recettes d'exportation a été porté de 43 % en 2017 à 56 % en 2018. À la fin de 2018, on estimait que les réserves internationales de change couvraient 4,3 mois d'importations extrarégionales de biens et services, contre 3,9 mois à la fin de 2017. Dans le scénario de référence de consolidation budgétaire, selon lequel les pays membres respectent le critère de convergence régional de déficit budgétaire à 3 % du PIB à compter de 2019, et d'une amélioration de la compétitivité extérieure à moyen terme, la couverture des importations par les réserves devrait atteindre 4,8 mois d'ici à 2023³.

7. Selon l'évaluation du secteur extérieur, la position extérieure du Bénin est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et à la politique économique souhaitable. Cette évaluation repose sur deux méthodes différentes. La première, qui évalue le solde extérieur à partir du compte des transactions courantes, compare le solde courant réel à la norme de solde courant estimée, et déduit l'ajustement du taux de change réel pour combler l'écart. Cette méthode fait apparaître un écart du solde courant de -0,3 %, ce qui donne une très légère surévaluation du taux de change effectif réel (TCER) de 0,7 %. Ce modèle indique donc que le TCER est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et à la politique économique souhaitable. Une deuxième méthode (EBA Lite), qui évalue le solde extérieur à partir de l'indice du TCER, compare le TCER ajusté et la norme estimée de TCER. Elle met en évidence une légère sous-évaluation de 5,4 % du TCER. Dans l'ensemble, on considère que la position extérieure du Bénin est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et à la politique économique souhaitable.

² Voir FMI, 2019, « West African Economic and Monetary Union—Staff Report on Common Policies of Member Countries », Rapport du FMI n° 19/90.

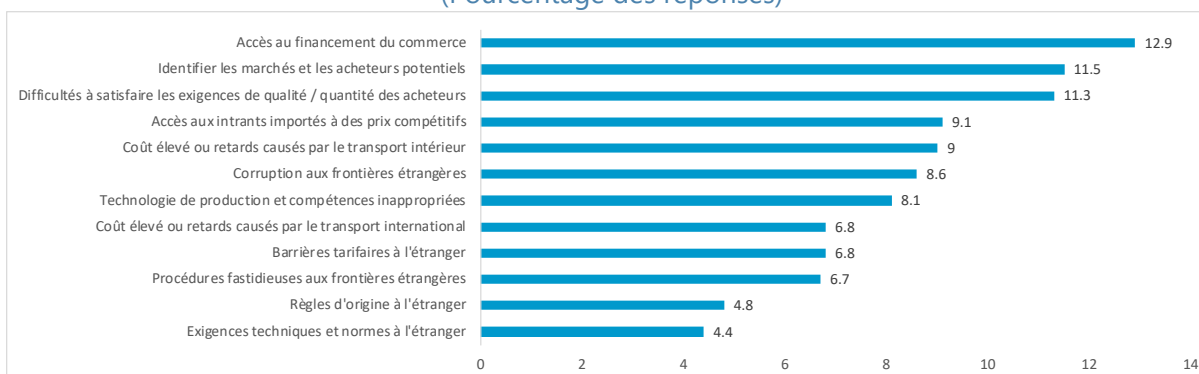
³ Les projections de réserves dans l'UEMOA ne tiennent pas compte de l'émission par le Bénin d'euro-obligations en mars 2019.

Tableau 3.1 du texte. Bénin : Résultats de l'évaluation du solde extérieur

Valorisation implicite sur (+) / sous (-) (variation en pourcentage)	
Modèle du Compte Courant de l'EBA	0.7
L'indice du TCER de l'EBALite	5.4
<i>Postes pour mémoire (en pourcentage du PIB)</i>	
CC ajusté cycliquement	-10.3
Norme CA ajustée cycliquement et cohérente sur le plan multilatéral	-9.9
<i>dont</i> Ecart de politiques	-1.3

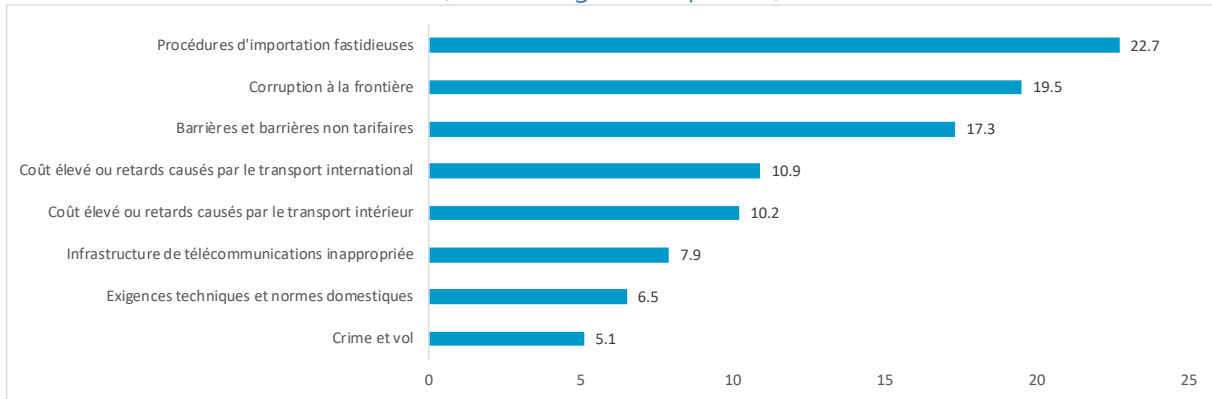
Source : Estimations des services du FMI

8. Les indicateurs tirés d'enquêtes révèlent que la compétitivité extérieure du Bénin est inférieure à celle de ses pairs. L'édition 2017-18 du Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial classe le Bénin parmi les 20 % des pays les moins compétitifs. Ce classement est inchangé par rapport à 2016-17. Dans la plupart des catégories, le Bénin se situe en deçà de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Les participants aux enquêtes citent l'accès au financement commercial, les difficultés à répondre aux exigences des acheteurs et l'identification de marchés et des acheteurs comme étant les facteurs les plus problématiques pour l'exportation (graphique 2). La lourdeur des procédures, les barrières tarifaires et non tarifaires et la corruption aux frontières sont les obstacles aux importations les plus graves (graphiques 3.2 et 3.3).

Graphique 3.2. Principaux obstacles à l'exportation
(Pourcentage des réponses)

Source : Forum économique mondiale. Rapport sur le commerce mondial, 2016

Graphique 3.3. Principaux obstacles à l'importation
(Pourcentage des réponses)



Source : Forum économique mondiale. Rapport sur le commerce mondial, 2016

Annexe IV. Évaluation de l'assistance technique 2017–19

Le Bénin est confronté à des difficultés en matière de renforcement des capacités et des institutions, qui font l'objet d'une assistance technique adaptée. Depuis les dernières consultations au titre de l'article IV, l'assistance technique a visé à mobiliser davantage les ressources intérieures, consolider la gestion des finances publiques et améliorer les statistiques, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités sur le terrain et la réalisation de réformes structurelles. La mise en œuvre des recommandations formulées lors de missions d'assistance technique antérieures a été globalement satisfaisante.

Prestataire	Description	Résultats/réalisations attendues	État d'avancement et évaluation
STA	Nouvelle année de référence des comptes nationaux Décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> Exploiter les résultats des enquêtes disponibles—EMICOV¹ 2007 et 2015, EHCVM² 2018, ERI-ESI³ 2018—sur les dépenses des ménages et la production du secteur informel ainsi que la consommation intermédiaire dans le afin d'améliorer les données sur la production agricole. L'INSAE doit publier des estimations du PIB pour 2015 et 2016 le plus tôt possible selon le SCN 1993. Fournir aux usagers des séries des comptes nationaux jusqu'à 2017 conformes au Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). 	<p>En cours. L'INSAE a réestimé les dépenses de consommation finale des ménages à partir de l'EMICOV. L'enquête ERI-ESI est achevée. L'INSAE travaille sur les comptes de production du secteur informel afin de contester e les données issues d'études et de monographies réalisées l'an dernier qui présentaient des problèmes de qualité.</p> <p>En cours. Un comité chargé du contrôle de l'INSAE n'a pas encore donné son aval à cette publication.</p> <p>En cours. L'INSAE a préparé des estimations des comptes nationaux 2015.</p>
	Comptes nationaux Juin 2018	<ul style="list-style-type: none"> Lancer une enquête sur le commerce extérieur non enregistré (ECENE). Améliorer les arbitrages sur les équilibres ressources-emplois tout en assurant la meilleure couverture des établissements publics nationaux (EPN) et des 	<p>En cours. Deux passages de l'ECENE ont été réalisés depuis novembre 2018 et deux autres sont prévus.</p> <p>En cours. L'INSAE recueille encore des données auprès des EPN et des administrations locales.</p>

¹ Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages.

² Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages.

³ Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, qui fournit des données sur la production et la consommation intermédiaire par produit dans le secteur informel.

Prestataire	Description	Résultats/réalisations attendues	État d'avancement et évaluation
		administrations locales (AL), ainsi que les résultats de l'ECENE.	
	Comptes nationaux Novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger une note sur les sources et méthodes d'élaboration des comptes nationaux avec 2015 comme nouvelle année de référence conformément au SNC 2008 et commencer le travail de rétropolation après avoir achevé les équilibres ressources-emplois. Lancer des études et des monographies pour remédier aux lacunes des données source. Finaliser les travaux avec 2015 comme nouvelle année de référence conformément au SCN 2008, achever les équilibres ressources-emploi, les comptes de branche et la rédaction de notes de méthodologie. Achever la rétropolation et le rapprochement des données de l'année 2016 afin de diffuser les séries du PIB 1999-2016 conformément au SCN 2008. 	<p>En cours. Une version préliminaire de la note a été rédigée.</p> <p>En cours. Plusieurs études (restaurants, transport, agriculture, etc.) ont été réalisées par l'INSAE ou par des consultants indépendants engagés par le ministère des Finances. Des problèmes de qualité ont été signalés.</p> <p>En cours. Des estimations sont disponibles.</p> <p>En cours. Des modèles ont été rédigés.</p>
	Secteur extérieur Décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> Entamer les discussions avec la Banque mondiale pour commencer à renseigner la base QEDS. Renforcer l'équipe chargée d'établir les SSE. Définir une politique de révisions avec le concours de la BCEAO-siège. 	<p>En cours.</p> <p>En cours.</p> <p>En cours.</p>
MCM	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme Août 2017	<ul style="list-style-type: none"> Former les cadres sur les stratégies de la gestion de la dette à moyen terme et la mise en œuvre du programme d'emprunts intérieurs. 	<p>En cours. La viabilité de la dette est un point d'ancrage de l'accord FEC en vigueur. Il est essentiel que les autorités béninoises élaborent et mettent en œuvre des stratégies solides de gestion de la dette. Il</p>

Prestataire	Description	Résultats/réalisations attendues	État d'avancement et évaluation
			y aurait lieu d'améliorer les données sur les garanties de l'État.
FAD	Administration fiscale Septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> La mission d'AT a aidé l'administration fiscale du Bénin à formuler et mettre en œuvre une stratégie visant à améliorer l'observance fiscale. 	En cours. La conformité fiscale reste insuffisante au Bénin. La mission a clairement défini les principaux domaines sur lesquels les autorités doivent se concentrer : i) numériser les procédures et fonctions fiscales afin d'améliorer la qualité, la transparence et la traçabilité des données fiscales, ii) introduire une gestion axée sur les résultats et séparer l'administration fiscale du système actuel de gestion basée sur les recettes et iii) encourager une gestion optimale des ressources humaines afin d'adapter la structure et la répartition des effectifs en fonction des problématiques, des risques et des priorités.
	Administration fiscale Février 2019	<ul style="list-style-type: none"> Cette mission devait faire le point après la mission sur l'administration fiscale de septembre 2017. 	En cours. L'administration fiscale a enregistré certains progrès avec la création de l'Unité de politique fiscale, l'introduction de services en ligne, en particulier pour les grandes entreprises et la bancarisation du paiement de certains impôts. Il faut cependant hiérarchiser et échelonner les réformes. L'administration fiscale continue d'avoir un système de gestion basée sur les recettes. Le système informatique est désormais à jour, mais les agents ne sont pas suffisamment formés pour l'utiliser de façon efficiente.
	Gestion des finances publiques/EGIP Octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport d'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) proposait des mesures visant à améliorer le cadre institutionnel. Il s'agissait d'instaurer un cadre juridique détaillé grâce à l'achèvement et à l'adoption d'un texte réglementaire de haut niveau qui englobe toutes les phases du cycle de gestion des investissements publics, et de renforcer la préparation et la mise en œuvre des projets d'investissement en améliorant leur 	En cours. Le texte réglementaire de haut niveau a été achevé et adopté. La sélection des projets manque encore de transparence et les critères de sélection ne sont pas systématiquement utilisés. Pour améliorer la préparation et la mise en œuvre des projets d'investissement, les autorités ont récemment créé un fonds de financement d'études de faisabilité des projets d'investissement. Le cadre

Prestataire	Description	Résultats/réalisations attendues	État d'avancement et évaluation
		sélection et en réalisant les marchés publics en respectant la loi.	institutionnel qui régit le système de passation des marchés est solide (à la fois exhaustif et à jour) mais sa mise en œuvre peut être améliorée.
GFP/EGIP Février 2019	<ul style="list-style-type: none"> Le département des finances publiques a réalisé une mission de suivi en février 2019. Il s'agissait d'évaluer les progrès enregistrés par les autorités béninoise au regard du plan d'action élaboré en octobre 2016 par la mission de gestion des finances publiques (GFP) et d'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) 		En cours. La mission de suivi a relevé certains progrès dans la planification des investissements et le toilettage de la réserve de projets. Toutefois, de nombreuses lacunes que la mission d'octobre 2017 a mises en lumière persistent. Il s'agit notamment : i) de l'évaluation <i>ex ante</i> des projets ; ii) de la sélection <i>ex ante</i> des projets ; iii) du système de passation des marchés ; iv) du système d'information et v) de l'évaluation du coût des projets d'investissement. L'absence de progrès dans ces domaines va continuer à nuire à l'efficacité des investissements publics, qui reste relativement faible au Bénin par rapport aux pays pairs.

Annexe V. Stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2019–20

Évaluation globale

La mise en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles au Bénin a été globalement satisfaisante. Les autorités ont montré une forte appropriation du programme du FMI et du programme de réformes sur lequel il repose, qui est bien aligné sur les priorités du PAG. Le programme de développement des capacités du Bénin et l'assistance technique (AT) qui l'accompagne sont intrinsèquement liés aux recommandations formulées dans l'accord FEC. Toutefois, des problèmes de coordination et de capacité, des lacunes de données, une forte rotation du personnel, tant au niveau des hauts fonctionnaires que du personnel technique, et des moyens limités peuvent peser sur l'impact global des activités de développement des capacités.

Objectifs et réalisations passées

Le Bénin est un pays à faible revenu, et est confronté de ce fait à des difficultés en matière de renforcement des capacités et des institutions, qui font l'objet d'une assistance technique adaptée. L'accroissement des ressources intérieures (administration des recettes et politique fiscale), l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, essentiellement les dépenses d'investissement, des progrès dans la préparation et l'exécution du budget et une gestion plus efficace de la trésorerie seront essentiels pour préserver la viabilité de la dette à long terme et stimuler la croissance économique. Ces priorités fondamentales nécessiteront également des réformes pour renforcer la gouvernance économique (en particulier en rendant plus efficaces les systèmes de gestion des finances publiques) et améliorer les statistiques du secteur réel, des administrations et du secteur extérieur, et notamment la supervision des entreprises publiques et des organismes publics nouvellement créés.

Dans le passé, l'application d'un programme a contribué au renforcement des capacités au Bénin. Ces dernières années, les principales réalisations ont été les suivantes :

- Mise en place progressive du compte unique du Trésor.
- Capacité accrue à formuler des mesures économiques et financières dans le cadre du programme au titre de l'accord FEC, y compris des prévisions macroéconomiques.
- Amélioration de la production de données et de rapports relatifs à l'exécution du budget.
- Lien plus étroit entre les stratégies nationales et le programme d'investissement.
- Extension de la planification pluriannuelle à tous les secteurs.
- Amélioration des résultats des administrations fiscale et douanière et meilleure évaluation des dépenses fiscales.
- Aide à l'Institut national de la statistique pour le rebasage des comptes nationaux.

Priorités et enjeux futurs

Il y a lieu d'améliorer l'impact et le champ des activités de développement des capacités en privilégiant l'administration fiscale et douanière, la politique fiscale, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, la comptabilité nationale et l'amélioration de la qualité des données macroéconomiques. En particulier :

- La gestion des investissements publics doit s'améliorer de façon à sélectionner et suivre les projets d'investissement avec efficacité et transparence.
- L'administration des recettes peut réaliser des gains d'efficacité compte tenu de l'ampleur de l'incivisme fiscal au Bénin.
- Les administrations fiscales et douanières ont amélioré leur échange d'informations mais la coopération entre les deux régions n'est pas totalement efficace.
- Une direction des entreprises publiques a été créée en 2017 mais la supervision est déficiente et doit être encore renforcée et consolidée, tandis que la communication d'informations par les entreprises publiques et leur suivi pourraient être améliorés.
- Un compte unique du Trésor a été créé mais sa mise en œuvre a été retardée.
- L'évaluation des dépenses fiscales doit être plus exhaustive.
- Les méthodes d'audit et de contrôle interne doivent aussi être renforcées par le respect de normes professionnelles et par une approche systématique basée sur le risque, en particulier en ce qui concerne la mise en place complète du plan comptable.

Pour l'exercice 2020, les priorités et objectifs les plus importants sont donc les suivants :

Priorités	Objectifs
Politique fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système fiscal de référence afin de réaliser une évaluation complète des dépenses fiscales et s'entendre sur un plan visant à les réduire à moyen terme.
Administration fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la mise en œuvre du plan élaboré en 2017 afin d'améliorer la conformité fiscale en s'attachant à i) limiter la fraude fiscale, ii) améliorer les services aux contribuables, iii) achever la numérisation des procédures fiscales. Améliorer la gestion de la TVA en aidant l'administration fiscale à définir des objectifs (analyse des écarts de TVA) et améliorer les prévisions de TVA.
Administration douanière	<ul style="list-style-type: none"> • Aider l'administration douanière à achever le projet de gestion automatisée du risque afin d'augmenter les recettes issues du commerce. En outre, encourager les administrations fiscale et douanière à mieux échanger les informations.
Gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les progrès réalisés dans le cadre de dépenses à moyen terme dont il faut achever la mise en œuvre. • Rendre les dépenses publiques plus efficaces en appliquant le plan d'action actualisé. • Rendre le compte unique du Trésor pleinement opérationnel tout en limitant les conséquences de sa consolidation et de sa mise en place sur les banques commerciales. • Améliorer l'évaluation des risques et le suivi des engagements conditionnels des entreprises publiques.

- Renforcer l'information financière et comptable en particulier pour les organismes publics nouvellement créés et les projets de PPP à venir.

Statistiques

- Comptes nationaux : actualiser l'année de base et passer au SCN 2008, et notamment achever le changement de l'année de base du PIB.
- Statistiques extérieures : améliorer la collecte et la qualité des données sur le compte courant et le compte financier.
- Améliorer le SGDD-a.

Le principal risque pesant sur le développement des capacités est la faible capacité d'absorption, qui pourrait être atténué en choisissant et en concevant avec soin les programmes d'AT pour qu'ils soient adaptés aux besoins locaux.

Appendice I. Lettre d'Intention

LE MINISTRE

Cotonou, le mai 27, 2019

A

Madame Christine LAGARDE
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
WASHINGTON, DC 20431, USA

Madame la Directrice Générale,

J'ai le plaisir de vous informer que le Bénin a enregistré des avancées notables grâce à l'exécution du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). En effet, la mise en œuvre du PAG, combinée avec la réalisation d'importantes réformes structurelles liées au programme économique et financier (2016–2019) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI), a permis de maintenir un rythme de croissance soutenu de l'activité économique. Une telle croissance s'est réalisée dans un contexte de faible inflation, de maîtrise du déficit budgétaire et d'une tendance favorable de la balance des transactions courantes à moyen terme.

La reprise de la croissance économique entamée en 2016, se poursuit. En 2017, elle a été essentiellement tirée par l'investissement public, la production de coton et la sortie de récession de l'économie nigériane. La croissance a continué à s'intensifier en 2018, en partie du fait des bonnes performances du secteur agricole et de l'activité portuaire. L'inflation est restée modérée en 2018 à 1 pour cent.

Reflétant essentiellement une contraction des dépenses, le déficit budgétaire (dons inclus) a été contenu à 4,0 pour cent du PIB en 2018, bien en dessous du niveau initialement programmé (4,7 pour cent du PIB). Pour 2019, l'objectif est de faire passer le déficit sous la barre des 3 pour cent du PIB, en conformité avec le critère communautaire de convergence budgétaire au sein de l'UEMOA.

Enfin, le déficit du compte courant (dons inclus) s'est amélioré en 2018, en raison de fortes exportations agricoles, notamment de coton et noix de cajou.

Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint relate les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier, appuyé par la Facilité élargie du crédit (FEC), et présente les mesures additionnelles que nous comptons mettre en œuvre pour conforter la réalisation des principaux objectifs de 2019. A cet effet, nous proposons trois nouveaux repères structurels en relation avec la mise en place du Compte unique du Trésor, le renforcement des capacités d'analyse statistique de l'administration, et un diagnostic des principaux obstacles au commerce dans notre pays.

Globalement, les résultats du programme économique et financier sont très satisfaisants. Tous les critères de performance quantitatifs à fin décembre 2018 ainsi que les critères de performance continus ont été atteints. Tous les repères structurels ont été mis en place à bonne date. Nous demandons la modification des trois critères quantitatifs de performance relatifs au solde primaire de base et au financement du budget à fin juin 2019, pour prendre en compte l'émission de l'Eurobond intervenue en mars 2019.

Le Gouvernement est convaincu que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, sont adéquates pour réaliser les objectifs de son programme. Il prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient appropriées à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, en conformité avec les politiques du FMI relatives à une telle consultation. Le Gouvernement mettra à la disposition des services du FMI toutes les informations qui pourraient être nécessaires pour le suivi de la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du programme, comme mentionnés dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) joint en annexe. Le Gouvernement autorise le FMI à publier sur son site internet externe cette lettre et ses pièces jointes, de même que le rapport des services du FMI après l'approbation, par le Conseil d'administration du FMI, de la quatrième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.

Ainsi le Gouvernement sollicite du FMI, la conclusion de la quatrième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, la modification de trois critères de performance à fin juin 2019, et la mise à disposition du décaissement de 15,917 millions de DTS (environ 22,055 millions de \$).

Au nom du Gouvernement, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Romuald WADAGNI

Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes (2) :

1. Mémoire de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Mémorandum de Politiques Économiques et Financières (MPEF) pour 2018–19

1. Le présent rapport est une mise à jour du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières (MPEF) de décembre 2018, joint au rapport des services du FMI, qui est relatif à la troisième revue du programme appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie du crédit (FEC). Le document peint les évolutions économiques récentes du Bénin et articule les politiques que le gouvernement prévoit de mettre en œuvre en 2019. Lesdites politiques devraient permettre de poursuivre les efforts de consolidation budgétaire et de mobilisation des revenus intérieurs ainsi que le renforcement de la stabilité économique intérieure et extérieure. La mise en œuvre des critères performance quantitatifs et repères structurels à fin décembre 2018 sera évaluée dans le présent MEFP. Quelques repères structurels additionnels y seront intégrés.

ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RECENTES

2. La reprise de la croissance économique entamée en 2016 se poursuit. En 2018, la croissance a été essentiellement tirée par le niveau record de production de coton et des produits maraichers et une forte activité portuaire. Le secteur tertiaire (plus précisément l'activité au port) et le secteur primaire (plus précisément l'agriculture) sont les principaux contributeurs à la croissance en 2018, estimée à 6,7 pour cent. Les premières estimations suggèrent que la croissance restera forte en 2019, du fait de la bonne évolution du secteur portuaire, plus particulièrement de la progression significative du trafic de transit vers les autres pays utilisateurs du Port de Cotonou. L'inflation est restée positive en 2018 (1,0 pour cent), tirée par la hausse des prix de l'enseignement et du transport.

3. Les estimations préliminaires font état d'une forte contraction du déficit du compte courant en 2018. Après s'être élargi en 2017 en raison de la hausse des importations de produits alimentaires et de l'accroissement de l'investissement public, le compte courant (dons compris) aurait reculé de 10,0 pour cent du PIB en 2017 à 8,3 pour cent du PIB en 2018. Cette amélioration est principalement due à une augmentation significative des exportations, liée à une production de coton record et dans une moindre mesure aux ventes plus élevées de noix de cajou. Les réformes visant à renforcer les capacités techniques des agriculteurs, à étendre les terres cultivables et à distribuer des semences de meilleure qualité ont entraîné une augmentation de la production agricole, qui a également amené une contraction des importations de produits alimentaires. L'exercice d'évaluation de la position extérieure du Bénin indique que celle-ci est globalement conforme aux principes fondamentaux et cadres politiques souhaitables en 2018.

4. La consolidation budgétaire s'est poursuivie en 2018. Grâce à des dépenses contenues et à une amélioration de la mobilisation des ressources intérieures, le déficit budgétaire (base ordonnancement dons compris) est estimé à 4,0 pour cent du PIB en 2018 contre 5,9 pour cent du PIB en 2017. La forte réduction du déficit budgétaire s'explique principalement par la sous-exécution de l'investissement public financé par l'extérieur. Les recettes mobilisées sont ressorties à 1028,6 milliards de FCFA à fin décembre 2018 contre un objectif initial de 1021,6 milliards de FCFA dans le cadre du programme.

Cette bonne performance des recettes s'explique par la très bonne tenue des recettes non fiscales (217,2 milliards de FCFA contre un objectif initial de 166,4 milliards de FCFA) et des recettes fiscales intérieures (directe et indirecte) qui ont compensé un manque à gagner enregistré au niveau des recettes douanières (55,1 milliards de FCFA).

5. En 2018, le ratio de la dette publique est ainsi passée de 54,4 du PIB en 2017 à 56,8 pour cent en 2018. La poursuite du recours au marché financier régional à des conditions moins concessionnelles pour le financement des projets d'investissement publics (en raison de la faiblesse des décaissements des engagements extérieurs) et l'octroi de garanties de l'Etat à l'entreprise nationale d'électricité (SBEE) ont augmenté le niveau de la dette publique en 2018.

6. En 2019, nous projetons une baisse de la dette publique à 54,7 pour cent sous l'effet de la consolidation budgétaire et la forte croissance économique. Dans une optique de diversification des sources de financement, nous avons émis en mars 2019 notre premier Eurobond, qui a été accueilli avec beaucoup de succès par le marché. Le montant de l'émission est de 500 millions d'euros (équivalent à 5,2 pour cent du PIB), avec une maturité pondérée de 6 ans, un taux d'intérêt de 6 pour cent et un plan de remboursement de 3 ans, s'étalant sur la période 2024-26. Les termes de l'Eurobond sont meilleurs que ceux des titres récemment émis sur le marché financier régional. A titre d'exemple, l'obligation de 5 ans émis par le gouvernement du Bénin sur le marché régional en début mars 2019 à un taux d'intérêt de 6,99 pour cent. L'émission n'a pas entraîné une hausse de la dette globale, car elle a été parfaitement compensée par une baisse des emprunts domestiques. Au final, l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) confirme le risque modéré de surendettement, inchangé par rapport à la conclusion de l'AVD effectuée en décembre 2018.

7. Dans le secteur bancaire, le ratio de fonds propres du système bancaire a baissé significativement au deuxième semestre de 2018 (passant de 11,9 pour cent à fin 2017 à 7,6 pour cent à fin juin 2018). La majeure partie de la baisse du ratio de fonds propres est liée à l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif prudentiel et d'un nouveau plan comptable. Le ratio de liquidité (total des crédits/total des dépôts) est ressorti à 82 pour cent à fin juin 2018. La forte concentration du portefeuille de prêts des banques (crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres) reste une source de fragilité. Finalement, le niveau élevé des crédits en souffrance persiste, bien qu'une légère amélioration ait été notée à fin juin 2018. Le ratio de créances en souffrance sur le total des crédits est passé de 19,4 pour cent en décembre 2017 à 18,9 pour cent en juin 2018.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2018

F. Performance Sous le Programme

8. La mise en œuvre du programme est globalement satisfaisante. Les données et informations disponibles montrent que l'ensemble des critères de performance quantitatifs (CPQs) à fin décembre 2018 ont été respectés. Pour ce qui est des repères structurels, ils semblent tous être respectés à fin mars 2019. A fin décembre 2018, les CPQs s'établissent comme suit :

- Le *financement intérieur net de l'état (FINE)*, défini comme la somme du crédit bancaire net à l'Etat et du financement non bancaire net de l'Etat, s'est établi à -51,4 milliards de FCFA pour un plafond de 118,8 milliards de FCFA.
- Le *solde budgétaire primaire de base*, défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses budgétaires primaires de base, s'est établi à 17,6 milliards de FCFA pour un plancher fixé à 3,9 milliards de FCFA.
- Les *recettes totales de l'Etat* qui comprennent les recettes fiscales et non fiscales – mais excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations – ont atteint 1028,6 milliards de FCFA contre un plancher de 1021,6 milliards de FCFA.

9. Une mise en œuvre rigoureuse et un suivi des réformes ont permis de respecter tous les repères structurels conformément au calendrier prévu dans l'accord triennal au titre de la FEC. Ces repères comprenaient : (i) la loi de finances 2019 a éliminé un montant de dépenses fiscales équivalent à 60 milliards de FCFA ; (ii) le Ministère des Finances a établi un bureau de crédit ; (iii) le gouvernement a préparé un audit du stock d'arriérés aux fournisseurs domestiques ; (iv) le Ministère des Finances a adopté une décision pour renforcer l'application du cadre réglementaire relatif à la supervision et l'octroi des licences pour les institutions de microfinance ; (v) les principales entreprises publiques ont mis en place des contrats de performance.

G. Gestion des Finances Publiques

10. Au niveau des régies financières, la mise en œuvre des réformes visant à moderniser l'administration fiscale pour assurer une amélioration durable de la perception des recettes se poursuit en 2018. Au niveau de la douane, des progrès ont été réalisés dans l'opérationnalisation effective du guichet unique du commerce extérieur (GUCE) qui a pour objectif de dématérialiser les opérations de dédouanement. Depuis le premier semestre 2018 : (i) le portail du GUCE est disponible ; (ii) l'interface entre le GUCE et le système de tracking des marchandises afin d'assurer un meilleur suivi des cargaisons est opérationnel ; et (iii) les intentions d'importation sont désormais centralisées au niveau du GUCE ce qui, entre autres, nous permettra d'améliorer nos prévisions de recettes douanières. Cependant, nous devons faire des efforts importants pour améliorer le taux de recouvrement des recettes douanières. En effet, la Douane ne recouvre que 5 pour cent des droits résultant d'une infraction décelée lors des contrôles. Nous nous engageons à doter la Direction générale des douanes d'un service de recouvrement efficace et à appliquer vigoureusement les procédures et pénalités prévues par la loi.

Pour renforcer la capacité de la douane à évaluer et atténuer les risques, nous avons décidé de renforcer le service de veille statistique en la dotant de nouveaux statisticiens (avant fin décembre 2019).

11. La Direction générale des impôts (DGI) a poursuivi avec vigueur les réformes entamées depuis 2017 dans le cadre du Plan d'orientation stratégique de l'administration fiscale (POSAF). Les réformes phares incluent : (i) la poursuite de la bancarisation des recettes d'impôts¹; (ii) le déploiement du système de gestion des impôts (SIGTAS) en vue d'améliorer la transparence dans les opérations et de

¹ La part des recettes issues de la bancarisation dans les recettes totales collectées par la DGI est passée de 17 pour cent en décembre 2017 à 36 pour cent en juin 2018.

contribuer à la réduction de la fraude fiscale avec un entrepôt de données muni d'un système d'analyse de business intelligent ; (iii) le lancement depuis mars 2018 de la téléprocédure pour rendre possible la télédéclaration et le télépaiement des impôts. Les télé-procédures ont été étendues dans les grandes entreprises situées aux CIME Littoral, Atlantique et Borgou-Alibori ; et pour finir (iv) la mise en service de machines électroniques de facturation afin d'améliorer le niveau de recouvrement de la TVA. Nous procéderons à une première évaluation de la téléprocédure et des machines électroniques de facturation avant la fin de l'année 2019.

12. Nous avons aussi renforcé la coopération entre les deux régies de douanes et impôts. Plusieurs développements informatiques ont été lancés pour fluidifier les échanges entre la douane et les impôts. Ils comprennent : (i) la mise en place d'une plateforme commune d'échanges de données impôts-douane ; et (ii) le développement de plusieurs interfaces intégrées à la plateforme commune. Les principales fonctionnalités intégrées à la plateforme se présentent comme suit : (i) gestion du répertoire unique des contribuables à jour vis-à-vis du Fisc ; (ii) intégration automatique des nouveaux numéros IFU générés depuis SIGTAS ; (iii) prise en compte par SYDONIA de l'activation/désactivation des contribuables ; et (iv) intégration automatique de toutes les déclarations en douane payées dans SYDONIA. Cependant, le récent recoupement des données des deux régies financières a montré qu'il existe encore des importateurs non connus des services de la DGI. Ceci implique que la coopération entre les deux régies doit davantage être renforcée. Pour commencer, nous veillerons à ce que le dispositif de sanctions des importateurs non connus du fisc—amende de 10 pour cent pouvant être majorée de 3 pour cent—soit évalué.

13. En matière de politique fiscale, le Benin a fait des progrès importants en faisant l'inventaire, l'évaluation et la publication des dépenses fiscales. En effet, depuis 2016, grâce à la création de l'Unité de politique fiscale (UPF) et l'appui du FMI, un rapport fait chaque année un état des lieux des exonérations fiscales et est annexé à la loi des finances de l'année suivante. Cependant, seule l'évaluation des dépenses fiscales est publiée. Pour améliorer la transparence en matière de finances publiques, nous nous engageons à ce que l'inventaire des dépenses fiscales soit intégré au rapport sur les dépenses fiscales. Nous faciliterons aussi l'accès à SIGTAS des agents de l'UPF afin de leur garantir une autonomie en termes de collecte des données nécessaires à l'estimation des dépenses fiscales. Ceci permettrait aussi à la Direction des grandes entreprises de se focaliser sur d'autres tâches qui sont importantes.

14. Dans le domaine des dépenses publiques, les réformes initiées dans le but d'assurer leur rationalisation ont été poursuivies en 2018. En ce qui concerne la gestion de la masse salariale, les réformes incluent notamment : (i) les opérations de recensement-paiement des agents de l'Etat en activité et à la retraite avec l'utilisation de la biométrie ; (ii) la bancarisation des bourses et secours universitaires ; et (iii) la bancarisation systématique des avantages périodiques des fonctionnaires en activité ainsi qu'aux pensions supérieures ou égales à 50.000 FCFA, etc. Des actions ont aussi été prises pour améliorer l'efficacité et la transparence des investissements publics, en : (i) poursuivant l'effort d'assainissement des projets d'investissements publics (PIP) ; (ii) créant un "fonds de préparation et de gestion des investissements publics" pour financer les études de faisabilité des projets d'investissements ; (iii) mieux articulant les stratégies nationale et sectorielles avec le programme

d'investissement public (PIP). Cependant, certaines faiblesses demeurent (évaluation ex post des projets, leur suivi physique et financier, etc.). Nous continuerons à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de suivi de l'évaluation de la gestion des investissements publics.

15. La Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) a entrepris diverses réformes liées au renforcement de ses capacités techniques. Ainsi, l'organisation s'est attelée à recruter des ressources humaines bilingues avec des compétences en économétrie et statistiques. Elle a procédé à une réorganisation de la direction des opérations afin d'avoir un suivi plus pointu et une maîtrise des décaissements et des remboursements. L'agence a également mis en place des chargés de portefeuilles et chacun est responsable d'un type de bailleurs (banques locales, banques étrangères, PTFs etc.). Depuis octobre 2018, la CAA a opérationnalisé un mécanisme de remboursement des prêts qui doit s'effectuer sur un délai de 15 jours avant les échéances. La CAA a également mis en place un tableau de suivi des échéances qui est mis à jour quotidiennement. Dans le cadre de la gestion des engagements, l'organisation a créé une équipe qui s'occupe uniquement de l'analyse financière des prêts et une autre responsable du suivi du cursus des prêts, allant de la négociation aux ratifications. Il y a également une équipe juridique en charge des questions légales liées aux prêts. Le site internet de la CAA a été restructuré et un comité de coordination présidé par le ministre a été mis en place. Il devrait permettre de consolider les échanges entre le trésor et la CAA lors de l'élaboration du plan de trésorerie. Un recensement de données exhaustives de la dette des entreprises publiques ainsi que leurs passifs éventuels, a été effectué. A l'issue de l'enquête, il est apparu que le Bénin compte 13 entreprises publiques à caractère économique qui sont en activité. Le montant de la dette commerciale non garantie des entreprises publiques s'élève à 49,9 milliards de FCFA, soit 0,86 % du PIB, à fin décembre 2018. De plus, pour minimiser les risques budgétaires liés à la dette des entreprises publiques, la CAA coordonne, en liaison avec la Direction Générale des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation (DGPED), un dispositif de suivi qui permet des rencontres périodiques avec lesdites entreprises.

16. En raison des conditions moins concessionnelles du financement levé sur le marché financier régional et du risque de refinancement à court terme de la dette intérieure, auquel il est associé, nous avons réalisé un programme d'optimisation du portefeuille de dettes, par une opération de reprofilage en octobre 2018. Ce montage consiste à financer le rachat de certains crédits de court terme contractés auprès de créanciers locaux à des coûts élevés, par des crédits de long terme, contractés auprès de créanciers commerciaux internationaux à des taux d'intérêt moins élevés. L'opération de reprofilage de la dette a été financée par une institution financière internationale privée avec une garantie fournie par la Banque mondiale. La garantie s'élève à EUR 154.8 million (équivalent à US dollars 180 million ; ce qui correspond à une allocation IDA de US dollars 45 millions), pour un prêt commercial au gouvernement libellé en euros, d'un montant de EUR 387 millions (équivalent à US dollars 450 millions). Nous avons utilisé les deux tiers des fonds pour racheter une dette intérieure coûteuse, y compris celle due à une banque de développement régionale. L'opération a contribué à réduire le coût des intérêts de la dette publique et à allonger sa maturité moyenne.

H. Réformes de Gouvernance

17. D'importantes mesures ont été entreprises dans le cadre de la réforme des corps de contrôle de l'ordre administratif. L'objectif de cette réforme est de faciliter l'instauration de la culture de performance dans l'administration publique et de renforcer la lutte contre l'impunité en réorganisant les corps de contrôle et en mettant en œuvre des mesures visant leur professionnalisation notamment : (i) faire de l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'organe central chargé de la coordination opérationnelle des activités des structures d'audit interne de l'Etat et du suivi des suites données aux principales recommandations des audits dans les différents ministères ; (ii) remettre les ministres sectoriels au cœur du dispositif de contrôle interne des ministères ; (iii) combler de manière durable le déficit de ressources humaines de qualité au sein des organes d'audit interne de l'Etat ; (iv) réduire la vulnérabilité des institutions de contrôle et accroître leur contribution à l'efficacité des services ; et (v) doter les inspecteurs de moyens adéquats pour l'exécution de leurs missions. Comme mesures d'opérationnalisation, le gouvernement a rénové le cadre réglementaire avec la prise de trois décrets. Les nouveaux textes consacrent un changement de paradigme et permettent de passer de l'approche « l'inspection- vérification » au concept de « l'audit interne » dans toutes ses formes. De plus, la nouvelle approche de « l'audit interne » a vocation à apporter de la valeur ajoutée aux gestionnaires notamment par des conseils en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques, opérationnels et réglementaires. Aussi, les textes proposés permettront-ils au Bénin d'adopter les normes internationales et de corriger les contraintes institutionnelles et réglementaires affectant l'efficacité des activités de contrôle et d'audit internes au sein de l'administration publique béninoise.

18. Dans le domaine de la justice, d'importantes réformes ont été entreprises l'an passé. Deux tribunaux de commerce ont été créés, puis opérationnalisés en 2018 à travers : (i) l'identification des bâtiments devant abriter le Tribunal de Commerce de Cotonou et la Cour d'Appel de Commerce de Porto Novo ; et (ii) la nomination des juges professionnels et consulaires et l'installation officielle des cours de ces deux juridictions. En outre, la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) qui a été installée en août 2018 est désormais opérationnelle. Elle a pour objectif la répression des crimes de terrorisme, celle des infractions à caractère économique telles que prévues par la législation pénale en vigueur, ainsi que la répression du trafic de stupéfiants et des infractions connexes.

19. Les efforts de lutte contre la corruption sont en train d'être renforcés grâce aux initiatives prises par l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) pour la mise en œuvre du régime de déclaration des avoirs prévu dans la loi anti-corruption de 2011. En particulier, les mesures de l'ANLC visent, entre autres, à : (i) assurer qu'il y ait des sanctions si le patrimoine des personnes assujetties par la loi n'est pas déclaré ; et (ii) permettre la déclaration du patrimoine en ligne. En février 2019, le Parlement a voté la Loi portant renforcement de la gouvernance publique. Cette loi permet à l'Etat de rendre responsable tout agent qui aurait, par ses actes et ses actions, induit le gouvernement en erreur avec un impact négatif sur les finances publiques.

20. Enfin, en ce qui concerne le respect des standards internationaux de gouvernance, le Bénin a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2005, puis la convention de l'Union

Africaine sur la lutte contre la corruption ainsi que le protocole de la CEDEAO de lutte contre la corruption. L'ANLC est également dans le processus de préparation d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations faites à la suite de l'évaluation du système national d'intégrité (SNI), réalisée par *Transparency International* en 2016, avec l'appui de l'Union Européenne. De plus, le parlement a adopté en juin 2018 la nouvelle loi portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui permettra au Bénin d'harmoniser et de renforcer sa réglementation nationale par rapport aux nouvelles mesures en cours dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine afin de se prémunir contre la criminalité financière.

I. Secteur Financier

21. Les principaux éléments de réglementation du capital selon Bâle II / III sont entrés en vigueur en janvier 2018, y compris la définition des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires, et les coussins de conservation. Les dispositions de Bâle II / III récemment introduites sont mises en œuvre progressivement, à compter du 1er janvier 2018. Le nouveau cadre prudentiel adopte une approche progressive pour absorber les nouvelles exigences en matière de capital minimum, de levier, de concentration, etc. Le cadre spécifie que le ratio d'adéquation des fonds propres en 2019 ne doit pas être inférieur à 8,625 pour cent. A fin juin 2018, 4 banques déclarantes de crédit sur 12 sont tombées en dessous du seuil réglementaire. Ces normes sont jugées fondamentales afin de préserver une réserve suffisante de capital de haute qualité, ainsi que pour renforcer les bilans des banques. Un nouveau plan des comptes pour les banques et un cadre comptable de provisionnement pour pertes sur créances selon IFRS9 ont été aussi introduits en janvier 2018. Les normes relatives aux ratios de liquidité alignée sur les principes de Bâle II / III sont en cours d'élaboration au niveau régional.

22. Avec la BCEAO, le gouvernement a un rôle majeur à jouer pour assurer la stabilité et la solidité du système financier. Nous poursuivons donc un certain nombre de réformes structurelles à cet effet. La loi sur les Bureaux d'information sur le crédit (BIC) a été adoptée par l'Assemblée nationale et promulguée le 23 janvier 2017 par le Président de la République. Le bureau est devenu complètement opérationnel en 2018. L'adoption de ce texte consacre la mise en place par le Bénin du cadre légal nécessaire pour le démarrage des activités du BIC. En outre, l'Arrêté ministériel portant autorisation d'ouverture d'un bureau de représentation de « CREDITINFO-VOLO » au Bénin a été signé le 1^{er} février 2018. En ce qui concerne le cadre politique pour la résolution bancaire, il convient de souligner que par Décision n°10 du 29/09/2017/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA, l'Annexe à la convention régissant la Commission Bancaire (CB) de l'UMOA a été modifiée. A ce titre, la Commission Bancaire est chargée désormais de la résolution des établissements de crédit. Le cadre général de résolution des établissements a été défini et la Commission est dotée d'un Collège de résolution. Nous sommes conscients que l'information concernant les prêts contractés avant la mise en place du BIC, et les historiques de crédits antérieurs de 3 ans sont pour le moment incomplets, en raison du fait que les banques doivent demander l'autorisation préalable de leurs clients pour communiquer ces informations à la base de données du BIC. Dans ce contexte, nous examinons diverses options juridiques pour éliminer cette contrainte.

23. Pour renforcer la réforme du foncier et formaliser les garanties utilisées dans le cadre des activités de prêts, nous avons créé, en 2016, l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), qui entre autres, assure la transformation des permis d'habiter en titres fonciers. L'initiative de la Loi de finances rectificative 2016 de supprimer les droits d'enregistrement a eu le résultat attendu et le nombre d'enregistrements des titres fonciers a augmenté. Nous nous efforcerons également de faire progresser l'enregistrement électronique des titres fonciers – déjà finalisé pour la ville de Cotonou – en l'étendant à l'ensemble du pays. En mai 2019, nous avons pris un décret pour faciliter la transformation des permis d'habiter en titres fonciers—qui sont reconnus comme garantie par le régulateur bancaire ; cela devrait entraîner une forte baisse du niveau des provisions des banques et une amélioration de leur situation financière. En parallèle, nous avons établi un Registre du Commerce du Crédit Mobilier (RCCM) et nous prévoyons de permettre un accès électronique au registre. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces mesures permettra aux banques de réduire le niveau des provisions pour in fine augmenter leur capacité de crédit au secteur privé.

24. Sous l'impulsion de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), il a été mis en place un Dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) ou Dispositif PME dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'institution d'un tel dispositif est apparue nécessaire au regard du poids des PME dans le tissu économique des pays de l'Union. En effet, celles-ci représentent, selon les Etats, entre 80% et 95% des entreprises recensées alors que la plupart des études indiquent que ces entreprises accèdent difficilement au financement, notamment aux crédits à moyen et long terme. Le Dispositif comporte quatre principaux axes, à savoir (i) la promotion des PME, (ii) l'amélioration de l'encadrement de ces entreprises, (iii) le refinancement des créances bancaires sur les PME et (iv) la diversification des instruments financiers adaptés pour leur financement. A cet égard, il est attendu des différents acteurs la réalisation d'un certain nombre d'actions. Pour les Etats, il s'agit de l'adoption de mesures d'incitation et de simplification pour favoriser l'émergence des PME (réserver une proportion des commandes publiques dédiées aux PME, développer la sous-traitance, etc.). Les structures d'appui et d'encadrement ont pour missions, en ce qui les concerne, d'accompagner en amont les PME à satisfaire les conditions d'éligibilité et de faire un suivi ex-post après l'obtention du financement. Elles doivent ainsi veiller en aval à une bonne utilisation des crédits bancaires, au bon déroulement des plans d'affaires et au respect des échéances, permettant de réduire le risque de défaut de paiement. Quant aux établissements de crédit, ils financeront les PME, soit directement ou en relation avec les structures d'appui et d'encadrement de ces entreprises. Pour sa part, la BCEAO agira sur les conditions d'offre de financement aux PME, en rendant plus attractifs les crédits bancaires à ces entreprises au moyen d'un refinancement approprié (au taux de 2,5%). Au Bénin, la cérémonie officielle de lancement du Dispositif a eu lieu en août 2018.

25. Nous considérons que le secteur de la microfinance est essentiel pour favoriser l'accès au système financier des petites entreprises. Pour maintenir sa viabilité et sa crédibilité, nous avons adopté une décision ministérielle pour les institutions de microfinance afin de renforcer leur supervision et l'octroi des licences. Des progrès ont été réalisés dans la fermeture d'institutions de microfinance (IMFs) non-agrées. De même, la stratégie régionale d'inclusion financière est poursuivie. Des actions ont

également été menées afin d'assainir le secteur de la microfinance, notamment par l'amélioration de la qualité de l'information financière et comptable avec la mise en œuvre de la Solution informatique centralisée de suivi des Systèmes financiers décentralisés (SICS-SFD) au cours de l'année 2016. De façon opérationnelle, au plan de la supervision du secteur, l'Agence nationale de surveillance des systèmes financiers décentralisés (ANSSFD) a poursuivi, au titre de l'exercice 2018, la mise en œuvre du document de stratégie d'assainissement du secteur de la microfinance qui repose sur les trois axes suivants : (i) application de la loi à l'ensemble des SFD agréés ; (ii) application de la loi à l'ensemble des structures opérant dans l'illégalité ; et (iii) consolidation continue de la stabilité et du fonctionnement équilibré du secteur de la finance décentralisée en vue de sa pérennisation. En effet, de 2013 à fin novembre 2018, sur les vingt-cinq (25) structures retenues sur la liste initiale des structures non agréées, l'ANSSFD a progressivement accompagné celles qui ont constitué un dossier de demande d'agrément. A cet effet, cinq (05) structures de grande taille avec des démembrements sur toute l'étendue du territoire national ont été autorisées. De plus, un recensement national des initiatives de microfinance sera réalisé au cours de l'année 2019 pour actualiser la liste des institutions qui opèrent en marge de la réglementation.

PROGRAMME POUR 2019

26. Le programme triennal (2017-2019) signé entre le FMI et le gouvernement Béninois a pour objectif de jeter les bases d'une croissance accélérée et inclusive tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette publique. La mise en œuvre des réformes devrait permettre de (i) créer davantage d'espace budgétaire à travers une mobilisation accrue de ressources intérieures, (ii) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, particulièrement des investissements, et (iii) l'amélioration de la gouvernance et de l'environnement des affaires pour stimuler l'activité du secteur privé.

27. Le cadrage macroéconomique prévoit une croissance de 6,7 pour cent en 2019, qui serait essentiellement tirée par la bonne performance du secteur agricole en général et cotonnier en particulier, l'activité portuaire et les constructions. À la suite de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers en 2018, l'inflation est projetée à 1,7 pour cent en moyenne en 2019. Le déficit du compte courant (dons inclus) devrait se réduire pour s'établir à 7,8 pour cent du PIB en 2019 grâce à une croissance soutenue des exportations, tirée par la redynamisation du secteur cotonnier et un tassement des importations liées à la baisse des produits alimentaires importés et de l'investissement public.

28. A moyen terme, la croissance devrait rester très soutenue (supérieure à 7 pour cent). Notre stratégie va constituer à renforcer, d'une part, les moteurs traditionnels que sont l'agriculture et l'activité portuaire, et d'autre part, à développer de nouveaux secteurs à fort potentiel, tels que le tourisme, l'économie numérique et l'économie du savoir.

A. Budget 2019

29. En décembre 2018, l'Assemblée nationale a adopté la loi de finances 2019 conforme au projet présenté par le gouvernement et aux objectifs du programme. Le déficit budgétaire, base ordonnancement (dons inclus), devrait s'établir à 2,7 pour cent du PIB en 2019 (3 pour cent en incluant les services non payés vis-à-vis des fournisseurs reconnus lors d'un récent audit) contre 4,0 pour cent en 2018. Les recettes publiques devraient ainsi atteindre 17,7 pour cent du PIB tandis que les dépenses totales seraient contenues à 22 pour cent du PIB (22,3 pour cent en incluant les services non payés précités).

30. La Loi de finances 2019 repose sur une mobilisation exceptionnelle des recettes fiscales. En effet, les dépenses fiscales devraient baisser d'un montant équivalent à 1,2 pour cent du PIB en 2019 (en partie avec l'élimination par la loi de finance de dépenses fiscales équivalentes à 60 milliards FCFA et **la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle des exemptions accordées dans le cadre des régimes d'investissements spéciaux**). En plus, le budget a prévu l'adoption d'autres mesures fiscales telles que le prélèvement libératoire sur les ventes d'hydrocarbures réalisées au Bénin par les personnes non domiciliées, l'élargissement du champ d'application de la taxe de séjour dans les hôtels et établissements assimilés ainsi que le transfert de son recouvrement à la DGI, et l'augmentation du taux de la taxe sur les tabacs et cigarettes. Toutes ces mesures de politiques fiscales, couplées avec la poursuite des réformes au niveau des régies financières devraient permettre de mobiliser 1112,4 milliards de FCFA de recettes publiques en 2019. Au-delà de 2019, nous poursuivrons la mobilisation des recettes fiscales dans le but de créer un espace budgétaire supplémentaire pour financer les investissements publics et les dépenses sociales prioritaires.

31. Par ailleurs, nous avons hérité des précédents gouvernements des promesses salariales envers les fonctionnaires ainsi que des services non payés vis-à-vis des fournisseurs que nous avons décidé d'honorer partiellement en 2019 pour préserver le climat de paix sociale. Le budget 2019 prévoit une provision de 20 milliards de FCFA pour le démarrage de l'apurement de ces dettes. Nous avons mené un audit du stock de services non payés aux fournisseurs. Leur montant est estimé à 0,3 pour cent du PIB.

32. Au cas où les recettes générées par les réformes fiscales seraient inférieures aux prévisions budgétaires, le Gouvernement s'assurera de l'atteinte de la cible du déficit budgétaire en ralentissant l'exécution des dépenses d'investissement et la mise en œuvre du plan d'apurement des promesses salariales envers les fonctionnaires héritées des anciens gouvernements.

B. Efficacité, Gestion, et Programmes de Dépenses Publiques

33. En attendant la revue des dépenses publiques par la Banque mondiale, nous avons entamé depuis 2016 l'assainissement de la masse salariale. Parmi les mesures phares qui ont permis de contenir la hausse de la masse salariale on peut citer : (i) le recensement biométrique du personnel civil qui a permis de découvrir 1355 agents fictifs ; (ii) la bancarisation des primes et indemnités hors fiche de paie depuis 2017 ; et (iii) la suppression de plusieurs arrêtés et textes qui donnaient droit systématiquement

a des avantages. Grâce à ces mesures, une économie d'environ un demi pour cent du PIB sera réalisée en 2019 et sera en partie allouée à l'apurement d'une partie des promesses salariales des anciens gouvernements envers les fonctionnaires. En vue d'améliorer l'efficacité de l'investissement public, nous avons commencé la mise en œuvre des recommandations du rapport PIMA qui s'articulent autour des quatre points suivants : (i) renforcer le cadre institutionnel ; (ii) assurer un financement disponible et soutenable ; (iii) assurer une meilleure préparation, sélection, et mise en œuvre des projets (en particulier en publiant leurs critères de sélection) ; (iv) assurer des investissements durables. Une mission du département des finances publiques du FMI a séjourné à Cotonou en février 2019 afin de réaliser le suivi de l'évaluation de la gestion des investissements publics. La mission a constaté des progrès surtout dans le domaine de la planification des investissements. Cependant, des faiblesses demeurent. Nous continuerons de mettre en œuvre, avec l'appui du FMI, le plan d'action actualisé fourni par la mission.

34. De plus, le volet assurance du projet gouvernemental de protection sociale, « Assurance pour le renforcement du capital humain » (ARCH) est entré dans sa phase pilote en 2019 pour une expérimentation sur les populations extrêmement pauvres (300 000 personnes) et une généralisation à toute la population entre 2020-2022. L'Etat couvrira intégralement la prime d'assurance des pauvres extrêmes et fournira une subvention partielle pour la prime payée (jusqu'à 40 pour cent) par les pauvres non extrêmes. Le système d'assurance est basé sur un dispositif innovant de ciblage des populations pauvres et la mise en place d'un registre social unique en collaboration avec la Banque Mondiale. Les autres volets du programme ARCH sont l'amélioration du niveau de compétence, l'accès au crédit et la souscription à une pension de retraite pour environ 1,8 million de personnes qui sont principalement dans le secteur informel.

35. Plusieurs mesures sont en cours dans la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT). Elles comprennent : (i) l'adoption d'un cadre réglementaire pour le CUT depuis 2015 ; (ii) l'interconnexion et la modernisation du service en charge de la gestion des comptes des correspondants ; et (iii) un recensement partiel des comptes publics dans les livres des banques commerciales en 2017 et mis à jour en 2018. Cependant, nous rencontrons des difficultés techniques et opérationnelles liées à l'interface du système informatique du Trésor avec celui de la BCEAO. En plus, nous devons nous assurer que la mise en place effective du CUT n'affectera pas le système bancaire. En cet effet, **nous effectuerons une étude afin d'évaluer l'impact du retrait des fonds publics des banques commerciales en faveur du CUT sur la stabilité du système bancaire (avant fin mars 2020).**

C. Gestion de la Dette Publique

36. La Caisse Autonome d'Amortissement compte poursuivre ses efforts en matière d'optimisation du portefeuille de dette. L'objectif est de mettre en adéquation la maturité de la dette avec celle des projets financés. La CAA dispose d'un document de stratégie d'endettement de moyen terme 2017-21. Le document est actualisé chaque année pour mieux prendre en compte les spécificités du financement du budget en cours.

37. Ainsi, la stratégie d'endettement annuel pour 2020 tiendra compte des questions liées au financement international (notamment l'eurobond), et, en particulier, comment le gouvernement compte arbitrer entre les émissions sur le marché domestique et le marché international. En plus du coût du financement, nous prendrons en compte la structure du portefeuille (répartition entre financement extérieur et domestique) et l'exposition au risque de change, lors de cet arbitrage. Notre stratégie d'endettement révisée comprendra un nouvel objectif quantitatif de composition entre dette extérieure et intérieure.

38. Pour renforcer le suivi de ses titres émis et des évolutions du marché international, la CAA prévoit d'acquérir Bloomberg ; en attendant ils communiquent avec leurs conseillers financiers pour obtenir les développements du marché international. La mise en œuvre du mécanisme de suivi des entreprises publiques devra également être renforcée dans le cadre de la stratégie d'endettement sur le moyen terme.

D. Réformes des Entreprises Publiques

39. Les entreprises publiques continuent de grever le budget de l'Etat en raison de leurs faibles performances économiques et financières. La nomination de nouveaux commissaires aux comptes au niveau des 189 entreprises publiques et offices d'Etat a été faite. Par ailleurs, le Gouvernement a validé un nouveau projet de loi sur les entreprises publiques. Cette loi, transmise à l'assemblée nationale, mais pas encore adoptée, a pour objet la création, l'organisation et le fonctionnement des entreprises publiques en vue d'améliorer leur gouvernance et par ricochet leur performance économique et financière. La future loi prévoit la surveillance étroite de la situation économique et financière des entreprises publiques par l'Etat. Les entreprises publiques auront désormais l'obligation de transmettre dans les délais réglementaires leurs états financiers—accompagnés des rapports des commissaires aux comptes—au Ministère de l'économie et des finances. En plus, un rapport consolidé sur la situation économique et financière des entreprises publiques sera annexé à la loi de finances à partir de 2019 une fois que la loi sera adoptée.

40. Pour limiter l'impact sur le budget des entreprises publiques, l'Etat compte aussi définir une politique de dividendes propre à chaque entreprise afin de les responsabiliser sur l'atteinte de leurs résultats tout en assurant une gestion financière cohérente avec leur développement. Le gouvernement a établi des contrats de performance avec le Port autonome de Cotonou et avec la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) grâce à l'appui du *Millennium Challenge Corporation*. Nous comptons étendre cette mesure à d'autres entreprises publiques avant fin 2019 dans le cadre de la nouvelle loi.

E. Projets d'infrastructures et Partenariats Publics-Privés

41. Suite à la mise en place du cadre juridique et réglementaire des partenariats publics-privés (PPP) à travers la loi n° 2016-24 du 28 juin 2017, le gouvernement a adopté les décrets d'application qui tiennent compte du nouveau cadre institutionnel de promotion des investissements au Bénin. L'opérationnalisation du cadre institutionnel— grâce notamment à l'assistance technique de la Banque

mondiale — est désormais effectif. L'analyse des options de financements des projets du PAG a permis de mettre en place un catalogue de projets PPP. En accord avec les meilleures pratiques à l'international, nous veillerons à ce que : (i) les investissements liés aux PPP soient intégrés dans les documents budgétaires et les statistiques de finances publiques ; et (ii) les passifs liés aux PPP soient évalués et annexés dans la loi de finance. Nous analyserons les risques budgétaires liés à ces projets PPP. A ce jour, le Bénin n'a pas encore officiellement signé un contrat de PPP. Il y a un projet en cours de discussion dans le domaine de l'Energie. Il s'agit plus précisément de la centrale électrique Maria Gleta. Les banquiers ont demandé une garantie sur ce projet, cependant nous leur avons signifié que nous ne sommes pas encore disposés à octroyer une garantie sur ce projet.

42. Nous avons mis en place en 2018 une unité de gestion des risques budgétaires liés au PPP au Ministère de l'économie et des finances. Nous sommes en train de procéder au renforcement des capacités de manière à rendre l'unité totalement opérationnelle.

43. De plus, le Gouvernement poursuit les discussions préliminaires avec la République Populaire de Chine dans un partenariat futur pour le financement de la construction de l'Aéroport international de Glodjigbé. A ce stade, le schéma de financement, et le calendrier des travaux ne sont pas encore fixés. Nous continuons de faire toutes les analyses préparatoires pour le financement du projet, et en discuterons avec les équipes du FMI quand elles seront finalisées. Nous restons déterminés à prendre toutes les dispositions adéquates pour que le financement de ce projet soit reflété dans les comptes publics selon les bonnes pratiques internationales, minimise les risques pour les finances publiques et ne mette pas en péril la soutenabilité de la dette publique.

F. Climat des affaires

44. Afin de faire du Bénin une destination attractive pour les investisseurs, un nouveau dispositif de promotion des investissements a été mis en place en 2017 et permet la rationalisation du cadre institutionnel et réglementaire de promotion des investissements au Bénin. Au plan stratégique, un Comité interministériel de promotion des investissements a été créé pour améliorer la concertation gouvernementale sur les questions liées au climat des affaires et apporter des réponses coordonnées aux besoins et attentes exprimés par les investisseurs. Au plan opérationnel, l'Agence pour la promotion des investissements et des exportations (APIEX) a fait l'objet d'une restructuration pour devenir la porte unique d'entrée des investisseurs et la vitrine de la promotion des investissements et des exportations au Bénin. L'APIEX devient ainsi : (i) le guichet unique pour la création d'entreprise, qui a permis de raccourcir le délais de création d'entreprise à trois heures; (ii) l'organe technique en charge de l'étude des demandes d'agrément au Code des investissements ; (iii) le secrétariat exécutif de la Cellule d'Appui au PPP ; (iv) le point focal pour la mise en œuvre des réformes *Doing Business* ; (v) l'autorité administrative des zones économiques spéciales ; et (vi) le centre d'informations et de facilitation des exportations.

45. Dans le cadre de la création d'entreprises, les deux mesures phares prises sont la simplification des procédures de déclaration d'existence et la suppression de la procédure de vérification physique de l'unicité du nom d'entreprise. L'amélioration du processus de paiement des impôts s'est traduite par

une mise en place de la téléprocédure (y compris pour les grandes et moyennes entreprises), un renforcement des dispositions de la taxe professionnelle synthétique et la réduction de la TPS de 400 000 FCFA à 150 000 FCFA en 2019. Les réformes portant sur le commerce transfrontalier concernent l'interconnexion entre les services des douanes nigérienne et béninoise, la mise en ligne d'un système de réception des plaintes, la mise en place d'un site d'information pour les usagers sur les conditions de dédouanement et la mise en œuvre d'un comité de travail chargé de définir les normes en matière de dédouanement et de rationaliser les procédures douanières. Dans le domaine de la protection des investisseurs minoritaires, le délai de traitement des dossiers est passé de 750 jours en 2017 à 57 jours en 2018.

46. En outre, nous avons amendé et complété le code foncier en 2017 ; ce qui a abouti à la prise de la loi n°2017-15 du 10 août 2017. Cette nouvelle loi permet de raccourcir les délais d'obtention des titres de propriété et, dans le cas des investisseurs étrangers, lever les contraintes d'acquisition d'actifs immobiliers. L'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) a réalisé un certain nombre d'actions concernant la mise en ligne du cadastre de Cotonou ; la mise en place de casiers pour les notaires (qui permet à ces derniers de voir l'état d'avancement de leur demande) et la fixation des délais de délivrance des actes des transferts de propriété par l'ANDF. Dans le cadre des réformes sur les permis de construire, une note de services, destinée à l'ordre des Architectes a été émise pour clarifier les coûts des attestations d'appartenance. De même, l'arrêté 2017-131 du 18 décembre 2017 permet de clarifier les prescriptions minimales à observer pour la délivrance des permis de construire.

47. Dans le cadre du nouveau dispositif, un cadre institutionnel spécifique de mise en œuvre des réformes *Doing Business* a été adopté et est assorti d'une matrice d'actions annuelles à mettre en œuvre. Deux projets de lois de facilitation de l'investissement privé ont été finalisés et transmis au parlement pour adoption (non encore adoptés du fait du cycle législatif et de la fin de la mandature) : il s'agit du projet de loi portant révision du code des investissements et du projet de loi pour la promotion et le développement des micros, petites et moyennes entreprises au Bénin. Les innovations portées par le nouveau Code des investissements comprendront notamment :

- La simplification des régimes d'agrément (trois régimes avec des incitations claires et précises pendant les périodes d'installation et d'exploitation, deux variantes de régimes pour encourager davantage les investisseurs qui s'intéressent aux secteurs prioritaires de l'économie nationale) ;
- La professionnalisation du traitement des dossiers d'agrément et la limitation du délai de décision technique ;
- L'amélioration du dispositif de contrôle des investissements ;
- La prise en compte des meilleures pratiques internationales en matière d'élaboration de codes des investissements et notamment des commentaires de la CNUCED sur le code existant ; et
- L'articulation des incitations de manière à rendre le Bénin plus compétitif et assurer une cohérence des dispositions du code des investissements avec les régimes d'exception prévus pour les

investisseurs dans les zones économiques spéciales, et les régimes des aides spécifiques de l'Etat visant la promotion de l'entrepreneuriat national.

48. Quant à la Loi sur les Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME), elle a vocation à consacrer la transposition sur le plan national des dispositions de la Charte communautaire des MPME de l'UEMOA adoptée en Décembre 2015. Ses principales innovations portent sur les aspects ci-après :

- La mise en place d'un dispositif de reconnaissance et de catégorisation des MPME pouvant bénéficier de mesures spécifiques et d'aides de l'Etat ;
- La création par la Loi d'une Agence chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de la promotion des MPME ;
- Des mesures d'aides et de soutien aux MPME qui comprennent des facilités d'accès aux marchés, la protection contre les retards de paiement par l'Etat, l'incitation à la cotraitance et à la sous-traitance avec les grandes entreprises ;
- Des facilités et incitations fiscales pour la création et le maintien des MPME (pour les MPME qui transforment la matière première locale et pour les pépinières et incubateurs d'entreprises) ;
- Des mesures de promotion et de financement des MPME (assistance technique, facilités d'accès au foncier et aux sites aménagés, mécanismes ou institutions spécifiques de financement et de garantie) ; et
- Des mesures de soutien aux MPME en difficulté.

49. Par ailleurs, le Parlement a adopté une loi sur l'embauche en 2018 dont l'objectif est d'inciter à la création d'emplois. Cette loi vient corriger plusieurs vides juridiques, notamment ceux liés à l'engagement à l'essai qui est resté pendant longtemps sans encadrement ainsi que les formes de contrat dont celui à durée déterminée qui peut être renouvelé indéfiniment. En outre, la nouvelle loi autorise les étrangers à travailler sous des contrats à durée indéterminée alors qu'auparavant ils n'avaient accès qu'à des contrats à durée déterminée. La loi assouplit aussi les conditions de licenciement et fixe un plafond maximum de 9 mois de dédommagement en cas de licenciement jugé comme abusif par les tribunaux.

50. Au cours des cinq dernières années, les principales réformes prises dans le domaine de la facilitation des échanges commerciaux ont été axées sur : (i) la mise en place d'un processus informatique plus rapide et moins contraignant pour le dédouanement des importations et des exportations ; (ii) l'intégration des services de douane et de contrôle dans le port de Cotonou (PAC); et (iii) la délégation de la gestion du PAC au port d'Anvers. Néanmoins, nous rencontrons des difficultés liées à l'automatisation et la clarté dans les procédures de dédouanement. En conséquence, **nous ferons un diagnostic des principaux obstacles au commerce, basé sur le cadre de la notification de l'accord de facilitation des échanges de l'Organisation Mondiale du Commerce (avant fin septembre 2019).**

G. Système Financier

51. Deux petites banques publiques ont enregistré des pertes répétées au cours des années passées. Le gouvernement a mis en œuvre un plan de restructuration pour ces deux banques. Nous souhaitons à présent réaliser une fusion de ces deux entités dans l'optique d'atteindre une taille critique pour entrer en conformité avec le montant de fonds propres minimal imposé dans l'UEMOA. La fusion permettra aussi d'exploiter des synergies, en particulier en mettant à profit le réseau étendu sur tout le territoire d'une des banques. Nous avons embauché un cabinet d'audit international pour évaluer les différentes options et leur coût pour les finances publiques. Nous choisirons, en consultation avec l'équipe du FMI, un type de fusion qui permettra à la nouvelle banque de satisfaire les normes prudentielles en matière de capital et de retrouver la viabilité financière. Nous nous assurerons que l'option de fusion retenue sera la moins coûteuse pour les finances publiques. Et la fusion adhérera aux meilleures pratiques internationales dans les domaines de la gouvernance, l'information financière, la gestion du risque, le contrôle, les opérations, et la stratégie. Par la suite, nous mettrons en place un plan de restructuration de la banque fusionnée qui sera présenté à la Commission Bancaire avant la fin de l'année.

52. Dans le but de moderniser le secteur financier, l'Etat a aussi réactivé par la loi N° 2018-38 de septembre 2018, la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) qui avait été créée le 31 août 1973 par ordonnance N°073-60. Un Comité de Pilotage de l'Opérationnalisation de la CDC a été mis en place en janvier 2019 par arrêté du Ministre de l'économie et des finances et un avis de recrutement de ses principaux dirigeants a été lancé. De plus, nous sommes en train de passer contrat avec une entreprise de conseil internationale de manière à : identifier les ressources de la CDC ; modéliser le business plan ; définir une doctrine d'investissement et une politique de gestion des risques ; et mettre en place un cadre de gouvernance et une gestion des ressources humaines, et un système d'information.

53. La CDC a pour mission essentielle la réception, la conservation et la restitution aux ayants droit des biens meubles mis en dépôt auprès d'elle. A ce titre, la CDC est chargée d'administrer les dépôts et consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses et aux fonds dont la gestion lui est confiée, de recevoir les consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements. D'une manière générale, la CDC est investie de missions d'intérêt général en appui aux politiques publiques de l'Etat et des Collectivités territoriales notamment en matière de développement économique et social. Pour y parvenir, la CDC met en place des politiques et stratégies d'investissement et de gestion de risques qui devraient permettre de générer des emplois et des taux de rentabilité supérieur au coût moyen des emprunts de l'Etat. Elle adopte les meilleures règles prudentielles en matière d'investissement et de gestion des risques.

54. De façon pratique, la CDC dans le dispositif de modernisation du secteur financier du Bénin permettra à l'Etat d'être présent : (i) dans le capital des sociétés qu'il souhaite soutenir, ou dont il espère simplement des dividendes, comme tout actionnaire ; et (ii) aux côtés du système bancaire en faisant des dépôts dans les banques à coûts réduits ; (iii) dans le financement des projets sociaux ; et (iv) efficacement dans le financement de l'économie en rendant plus attractifs les titres publics (proposition d'acquisition des titres publics à taux faible par la CDC).

55. Nous prévoyons également de continuer à améliorer la capacité des juges et des tribunaux à légiférer en matière financière. Le nouveau tribunal de commerce de Cotonou est maintenant opérationnel. Ils contribueront à la résolution des conflits survenant dans les affaires. Comme les années précédentes, la BCEAO a entrepris dans son programme de formation de la profession judiciaire, de contribuer au renforcement des capacités des juges et des magistrats dans les domaines de la réglementation financière de l'UEMOA.

56. Afin de promouvoir l'inclusion financière au Bénin, le Gouvernement a prévu entre autres, la création de dispositifs pérennes de mobilisation des ressources par les SFD et le renforcement de la promotion et de la coordination du secteur de la microfinance.

57. Au plan de la promotion du secteur, le Fonds national de la microfinance (FNM) a élaboré un nouveau plan stratégique 2017–21 décliné en trois axes stratégiques à savoir : (i) facilitation de l'accès des SFD à des ressources financières adaptées ; (ii) renforcement des capacités opérationnelles et promotion des interventions à vocation sociale et technologique ; et (iii) renforcement de la gouvernance et pérennisation des actions du FNM. Par ailleurs, le Gouvernement, à travers le Ministère en charge des affaires sociales et de la microfinance (MASM), a entamé les diligences relatives à la réalisation de l'enquête FinScope qui est la première étape du processus Making Access to financial Service Possible (MAP) devant aboutir à l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière en lien avec la stratégie régionale d'inclusion financière élaborée par la BCEAO. Enfin, avec le commencement de la mise en œuvre en 2019 du volet microfinance du projet ARCH (Assurance pour le renforcement du capital humain), l'inclusion financière sera renforcée.

H. Rebasage des Comptes Nationaux

58. Depuis 2016, le gouvernement soutient le projet de rebasage des comptes nationaux et de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008). Cette initiative apportera des améliorations significatives dans : (i) l'amélioration de la qualité et de la couverture des sources de données des comptes nationaux ; et (ii) la prise en compte des nouveautés du SCN 2008 relatifs aux comptes des biens et services.

59. L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a accueilli une mission d'Assistance Technique en Statistiques de Comptabilité Nationale, du FMI, en juin 2018. Celle-ci avait pour objectif d'aider l'INSAE dans : (i) l'examen des méthodes d'estimations et des nouvelles informations supplémentaires sur les travaux de changement de base du PIB, (ii) l'examen des sources de révision du PIB notamment la contribution du secteur informel, (iii) analyse de la qualité du tableau des ressources et des emplois et le niveau du PIB pour la nouvelle année de base 2015. A la suite de cette mission, il est apparu qu'une enquête sur le commerce extérieur non enregistré (ECENE) était nécessaire pour permettre de bien estimer le total de la demande et finaliser les équilibres ressources emplois (ERE). L'INSAE a commencé à mettre en œuvre cette enquête qui nécessite quatre passages. Les estimations finales révisées sont attendues au plus tard à l'été 2019.

I. Critères de réalisation quantitatifs et repères structurels

60. Des critères de réalisation quantitatifs sont établis pour fin juin et décembre 2019 et des objectifs indicatifs pour fin mars et fin septembre et septembre 2019 (tableau). Les repères structurels pour 2019 ainsi que leurs justifications macroéconomiques sont décrits dans le tableau. Les cinquième et sixième revues du programme sont prévues au ou après le 1^{er} septembre 2019 et 1^{er} mars 2020, respectivement.

TABLEAU 1. BENIN : CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS ET OBJECTIFS INDICATIFS, 2019¹ (MILLIARD DE FRANCS CFA)

	September 30, 2018		December 31, 2018			March 31, 2019	June 30, 2019	September 30, 2019	December 31, 2019 ⁶
	Indicative Targets		Performance Criteria			Indicative Targets	Performance Criteria	Indicative Targets	Performance Criteria
	Prog.	Prel.	Prog.	Prel.	Status	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
A. Quantitative performance criteria²									
Net domestic financing of the government (ceiling) ^{3,4,5}	103.0	136.2	118.8	-51.4	Met	15.0	-38.0	-158.5	-289.0
Basic primary balance (excluding grants) (floor) ⁶	-20.3	-18.9	3.9	17.6	Met	15.6	44.5	47.7	101.7
Total revenue (floor)	707.1	714.6	1021.6	1028.6	Met	235.1	505.5	762.5	1112.4
B. Continuous quantitative performance criteria (ceilings)									
Accumulation of external payments arrears	0.0	0.0	0	0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0
Ceiling on the present value of new external debt contracted or guaranteed by the government	468.9	235.3	468.9	379.2	Met	468.9	797.0	797.0	797.0
Accumulation of domestic payments arrears	0.0	0.0	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0
Contracts by the government for the prefinancing of public investments projects	0.0	0.0	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Memorandum Items²									
Priority social expenditure (floor)	101.0	134.8	167.0	202.4	Met	37.2	82.5	140.7	180.0
Budgetary assistance	39.6	0.0	55.4	24.5		0.0	3.9	10.1	45.4

Sources: Beninese authorities; IMF staff estimates and projections.

¹ The terms in this table are defined in the Technical Memorandum of Understanding (TMU).

² The performance criteria and indicative targets are cumulative from the beginning of the calendar year.

³ The performance criterion on net domestic financing is automatically adjusted as indicated in the TMU.

³ The performance criteria and indicative targets are cumulative from the beginning of the calendar year.

⁴ If the amount of disbursed external budgetary assistance net of external debt service obligations falls short of the program forecast, the ceiling on net domestic financing will be adjusted pro-tanto, subject to limits specified in the TMU.

⁵ If the amount of disbursed external budgetary assistance net of external debt service obligations exceeds the program forecast, the ceiling will be adjusted downward by the excess disbursement unless it is used to reduce domestic payment arrears.

⁶ The floor of the basic primary balance at end-December 2019 has been revised down to reflect the recognition of arrears.

TABLEAU 2. BENIN : ACTIONS PREALABLES ET REPERES STRUCTURELS POUR 2018 ET 2019

Mesures	Dates	Justification macroéconomique	Statut
Soumettre un budget de 2019 conforme au programme appuyé par la FEC à la commission parlementaire pour revue.	Mesure préalable pour la troisième revue	Préserver la viabilité budgétaire	Atteint
Mobilisation des recettes			
Limiter la signature de conventions particulières hors Code à des cas exceptionnels après avis du Conseil des Ministres.	Juin 2018 (Action Permanente par la suite)	Accroître la collecte des revenus	Atteint
Mettre en œuvre un plan pour renforcer le civisme fiscal.	Juin 2018	Accroître les recettes fiscales en améliorant l'adéquation des taxes à la gestion des risques	Atteint
La loi de finances 2019 élimine un montant de dépenses fiscales équivalent à 60 milliards de FCFA.	Décembre 2018	Accroître les recettes fiscales	Atteint
Mettre en œuvre le dispositif de contrôle de l'effectivité des investissements prévus dans le cadre des agréments au code des investissements et des agréments pour l'installation dans les zones économiques spéciales (MPEF 130).	Novembre 2019 ¹	Rationaliser les exonérations et lutter contre la fraude fiscale	

¹ La date de mise en place a été révisée de juin 2019 à octobre 2019, du fait du cycle législatif et de la fin de la mandature.

Renforcer le service des études et des statistiques au sein de l'administration des douanes en le dotant de personnel statisticien, afin d'améliorer l'analyse du risque, le suivi des exemptions et la détection des fraudes (MEFP ¶ 10).	Décembre 2019	Améliorer les recettes douanières et lutter contre la fraude douanière	
Gestion des finances publiques			
Préparer et adopter en Conseil des Ministres un plan de réorganisation et de professionnalisation des corps de contrôle d'ordre administratif de l'Etat.	Juin 2018	Améliorer la gouvernance économique	Atteint
Préparer des plans mensuels de prévision de trésorerie et des évaluations trimestrielles exhaustives de l'exécution du budget.	Juin 2018	Accroître la transparence, l'actualité et l'exactitude de l'information budgétaire	Atteint
Adopter un texte réglementaire global de haut niveau pour les investissements publics comme convenu dans le cadre de l'évaluation PIMA.	Septembre 2018	Améliorer la gestion des investissements publics et aider à identifier les faiblesses	Non atteint (mise en œuvre en novembre 2018)
Préparer un audit complémentaire du stock de services non payés par l'Etat aux fournisseurs domestiques, à la date de fin Décembre 2018 ² .	Janvier 2019	Améliorer la transparence budgétaire	Atteint
Réaliser une évaluation d'impact du transfert des dépôts du gouvernements des banques commerciales vers le compte unique du Trésor (MEFP ¶ 35).	Mars 2020	Réduire les risques fiscaux et financiers	
Inclusion financière			
Le Ministère des Finances devrait établir un bureau de crédit.	Décembre 2018	Améliorer la gestion de la crise	Atteint

² Les services non payés par l'Etat aux fournisseurs domestiques ont été hérités des gouvernements précédents.

Le Ministère des Finances devrait adopter une décision pour renforcer l'application du cadre réglementaire relatif à la supervision et l'octroi des licences pour les institutions de microfinance.	Décembre 2018	Promouvoir l'inclusion financière	Atteint
Réforme des entreprises publiques			
Compléter la collecte de données de la dette des entreprises publiques opérationnaliser le cadre de suivi.	Septembre 2018	Améliorer le suivi des passifs éventuels et améliorer la gestion de la dette publique	Atteint
Mettre en place des contrats de performance pour les principales entreprises publiques.	Décembre 2018	Améliorer la contribution des entreprises publiques aux revenus du gouvernement	Atteint
Commerce			
Réaliser un diagnostic des principaux obstacles au commerce, basé sur le cadre utilisé pour l'étape de notification de l'Accord de la Facilitation des Echanges l'OMC (MEFP ¶ 50).	Septembre 2019	Faciliter le commerce	

Pièce Jointe 2. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole d'accord technique (le « protocole d'accord ») définit les critères de réalisation, les repères quantitatifs, et les repères structurels du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec la République du Bénin. Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi du programme.

HYPOTHESES DU PROGRAMME

2. **Taux de change du programme.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie dans la monnaie nationale du Bénin (franc CFA—CFAF) sur la base des taux de change convenus pour les projections du programme. Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous.¹

CFAF/US\$	557.6
CFAF/euro	655.96
CFAF/SDR	785.4

DÉFINITIONS

3. Sauf indication contraire, « l'État » est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale, ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Les définitions de la « dette » et des emprunts retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont spécifiées aux points 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI N° 6230–(79/140), telle qu'ultérieurement amendée le 5 décembre 2014 par la décision N°. 15688–(14/107) :

- (a) **Dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier

¹ Les taux de change de 2018 au 18 août 2017.

déterminé et ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêt. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation du service ;
- iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés ; et
- iv) les bons et titres du Trésor libellés en francs CFA (Communauté financière africaine), émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui sont comptabilisés dans la dette publique aux fins du présent protocole d'accord.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice pour donner suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- (b) Sous réserve des dispositions du paragraphe 2 (d) ci-dessous, la valeur actuelle (VA) du prêt sera calculée en utilisant un taux d'actualisation unique fixé à 5%.
- (c) Pour les dettes portant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette serait calculée en utilisant un taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base). Le taux de référence du

programme pour le LIBOR USD à six mois est de 2,63% et restera fixe pour la durée du programme. L'écart entre le LIBOR Euro à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -294 points de base. L'écart entre le LIBOR JPY à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -260 points de base. L'écart entre le LIBOR GBP à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -197 points de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'Euro, le JPY, et la livre sterling, l'écart sur le LIBOR USD à six mois est de -200 points de base.² Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR USD à six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi au 50 bps le plus proche) sera ajouté ; et

- (d) La « dette intérieure » est définie comme une dette libellée en francs CFA.
- (e) La « dette extérieure » est définie comme une dette libellée en une autre monnaie que le franc CFA.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Plafond sur le financement intérieur net de l'État

Définitions

5. Le financement intérieur net de l'État (FINE) est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire net de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de l'UEMOA et libellés en francs CFA, ainsi que tout crédit par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en francs CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).

6. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales. Le champ du crédit net à l'État est celui utilisé par la BCEAO et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique

² Le taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » du LIBOR USD à six mois pour les dix années prochaines tel que précisé dans les Perspectives de l'économie mondiale du printemps 2018.

une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 2. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

7. Les données considérées comme valables au titre du programme seront les chiffres du crédit bancaire net à l'État et du montant net des obligations et bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché financier régional de l'UEMOA, établis par la BCEAO, ainsi que les chiffres du financement non bancaire, établis par le Trésor béninois.

8. L'aide budgétaire extérieure brute est définie comme incluant les dons, les prêts et les opérations d'allègement de la dette non affectée (hors dons et prêts liés aux projets, utilisation des ressources du FMI et allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)). L'aide budgétaire extérieure nette est définie comme la différence entre l'aide budgétaire extérieure brute et la somme des obligations de service de toute la dette extérieure (définie comme le paiement d'intérêts et amortissements sur tous les prêts extérieurs, y compris les paiements d'intérêts et autres charges au FMI et sur les prêts liés aux projets, mais à l'exception des obligations de remboursement envers le FMI) et de tous les paiements d'arriérés extérieurs.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

9. Le plafond du FINE (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit : 15,0 milliards de francs CFA à fin mars 2019, -38,0 Milliards de francs CFA à fin juin 2019, -158,5 milliards de francs CFA à fin septembre 2019 ; et -289,0 milliards de francs CFA à fin décembre 2019. Le plafond constitue un critère de réalisation pour fin juin 2019 et fin décembre 2019, et un objectif indicatif pour fin mars et fin septembre 2019.

Ajustements

10. Le FINE sera ajusté si les décaissements nets d'aide budgétaire extérieure sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme indiquées au paragraphe 10 :

- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette dépasse le montant total programmé (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond du FINE sera abaissé d'un montant égal à cet excédent, diminué de 5 milliards de CFA.
- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette est inférieure au montant programmé (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année), le plafond du FINE sera relevé à hauteur du moins-perçu dans les limites suivantes : le relèvement ne peut pas dépasser 15 milliards de francs CFA à fin juin 2018 et 25 milliards de francs CFA à fin décembre 2018. La même règle est valable pour 2019.

11. Aux fins du calcul de l'ajustement du plafond du FINE, les montants suivants sont prévus dans le programme :

- Les montants d'assistance budgétaire extérieure brute (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 22,6 milliards de francs CFA à fin mars 2018, 22,6 milliards de francs CFA à fin juin 2018, 39,6 milliards de francs CFA à fin septembre 2018 ; et 55,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2018.
- Les montants d'assistance budgétaire extérieure brute (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 0 milliards de francs CFA à fin mars 2019, 3,9 milliards de francs CFA à fin juin 2019, 10,1 milliards de francs CFA à fin septembre 2019 ; et 45,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2019.

B. Plancher du solde budgétaire primaire de base

Définition

12. Le solde budgétaire primaire de base est défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales (fiscales et non fiscales) et les dépenses budgétaires primaires de base (sur base ordonnancement). Les dépenses budgétaires primaires de base sont définies comme les dépenses budgétaires courantes et d'investissement moins (a) les paiements d'intérêt sur la dette intérieure et extérieure ; et (b) les dépenses d'investissement financées par prêts et dons étrangers. Les dons sont exclus des recettes, et les prêts nets de l'État sont exclus des dépenses budgétaires.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

13. De même, le plancher du solde budgétaire primaire de base (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un solde qui ne soit pas inférieur à +15,6 milliards de francs CFA à fin mars 2019, +44,5 milliards de francs CFA à fin juin 2019, +47,7 milliards de francs CFA à fin septembre 2019; et à 101,7 milliards de francs CFA à fin décembre 2019; Les planchers de fin juin et fin décembre 2019 constituent des critères de réalisation et ceux de fin mars et fin septembre 2019 des objectifs indicatifs.

C. Plancher des recettes totales de l'État

Définition

14. Les recettes totales de l'État comprennent les recettes fiscales et non fiscales telles qu'elles figurent dans le TOFE, mais excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

15. Le plancher des recettes totales de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un montant qui ne soit pas inférieur à 235,1 milliards de francs CFA à fin mars 2019, 505,5 milliards de francs CFA à fin juin 2019, 762,5 milliards de francs CFA à fin septembre 2019 ; et à 1112,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2019. Le plancher à fin juin et fin décembre 2019 constitue un critère de réalisation et ceux de fin mars et fin septembre 2019 des objectifs indicatifs.

D. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'État

Définition

16. Les arriérés de paiements intérieurs sont définis comme les paiements intérieurs exigibles et non effectués par l'État après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) et le Trésor comptabilisent et mettent à jour les données concernant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, ainsi que leur réduction. Les définitions de la dette visée au paragraphe 4a, de la dette intérieure au paragraphe 4d et de l'État au paragraphe 3 s'appliquent ici.

Critère de réalisation continu

17. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

E. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État***Définition***

18. Les arriérés de paiements extérieurs publics sont définis comme les paiements exigibles et non effectués par l'État à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, prenant compte des délais de grâce applicables, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette visée au paragraphe 4a, de la dette extérieure au paragraphe 4e et de l'État au paragraphe 3 s'appliquent ici.

Critère de réalisation continu

19. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs publics à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

F. Plafond de la valeur actuelle des nouveaux emprunts extérieurs ou garanties par l'État avec une échéance d'un an ou plus***Définition***

20. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 4a, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère s'applique également à la dette privée garantie par l'État, qui constitue un engagement conditionnel de l'État. Comme indiqué au paragraphe 4e, la dette extérieure exclut les obligations et les bons du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'UEMOA.

21. Le terme «État» utilisé aux fins de ce critère de réalisation et du critère de réalisation sur la dette extérieure nouvellement contractée ou garantie par l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 3, les collectivités locales et toutes les entreprises publiques, y compris les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère

scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les entreprises dont le capital est détenu conjointement par l'État béninois et par le Gouvernement d'autres pays.

Critère de réalisation continu

22. La valeur actuelle des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État en 2019 ne dépassera pas un montant cumulé de 797 milliards de francs CFA. Des modifications pourraient être apportées à ce plafond (après l'approbation du Conseil d'administration du FMI) au regard des résultats de l'analyse de la viabilité de la dette publique préparée de façon conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI.

G. Plafond sur les contrats de préfinancement pour les investissements publics

Définition

23. Les contrats de préfinancement sont définis comme des contrats par lesquels, de façon concomitante: (i) l'État octroie à une entreprise privée la charge de réaliser des travaux publics financés par un prêt à l'Entreprise, auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales ; (ii) Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de *substitution au débiteur* pour honorer l'ensemble du principal et des intérêts qui sont automatiquement acquittés à partir du compte du Trésor à la BCEAO. Le concept de « État » utilisé pour ce critère de réalisation est celui défini au paragraphe 3.

Critère de réalisation continu

24. L'État s'engage à ne recourir à aucun contrat de préfinancement durant la durée du programme. Ce critère de réalisation relatif aux contrats de préfinancement pour les investissements publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

OBJECTIFS INDICATIFS

H. Plancher des dépenses sociales prioritaires

25. Les dépenses sociales prioritaires sont définies en rapport avec les programmes prioritaires identifiés dans le PAG. Ces dépenses couvrent certaines dépenses (non salariales) dans les secteurs suivants, entre autres : développement, économie et finances, santé ; énergie, eau et mines ; agriculture, élevage et pêche ; justice, sécurité publique, infrastructures et transports, culture et sports, affaires sociales et microfinance, promotion de l'emploi et PME, éducation, cadre de vie, travail et

fonction publique. Leur exécution est suivie sur base ordonnancement durant le programme à travers le Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP).

Définition

26. L'objectif indicatif applicable aux dépenses sociales prioritaires est défini comme le montant total (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) des ordonnancements délivrés au titre des postes budgétaires énoncés au Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Catégories de dépenses sociales prioritaires

Code budgétaire	Description
25	Ministère de l'Economie et des Finances
36	Ministère de la Santé
37	Ministère de l'Energie
76	Ministère de l'Eau et des Mines
39	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
46	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
26	Ministère de la justice
52	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
41	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
44	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
27	Ministère du Plan et du Développement
62	Ministère des enseignements maternel et primaire
63	Ministère des enseignements secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
60	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
51	Ministère des Infrastructures et des Transports
34	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
40	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports

Objectif indicatif

27. L'objectif indicatif pour les dépenses sociales prioritaires (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit : 15,0 milliards à fin mars 2018, 50 milliards à fin juin 2018 ; 101,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2018 ; et 167,0 milliards de francs CFA à fin décembre 2018.

28. L'objectif indicatif pour les dépenses sociales prioritaires (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit : 37,2 milliards à fin mars 2019, 85,2 milliards à fin juin 2019 ; 140,7 milliards de francs CFA à fin septembre 2019 ; et 180,0 milliards de francs CFA à fin décembre 2019.

INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME**I. Données relatives aux critères de réalisation et objectifs indicatifs**

29. Pour le suivi rapproché du programme, les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes :

Chaque mois :

- Les données relatives à tout emprunt (conditions et créanciers) contracté ou garanti par l'État, la première semaine qui suit la fin du mois ;
- Indice des prix à la consommation, dans les deux semaines qui suivent la fin du mois ;
- Le TOFE, y compris les recettes, les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (financement intérieur bancaire et non bancaire, incluant les créances détenues par le secteur privé non bancaire) ; et celles relatives au solde budgétaire primaire de base, y compris celles produites par le SIGFiP, dans les six semaines qui suivent la fin du mois ;
- Données relatives au solde, à l'accumulation, au montant (stock) et au remboursement des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs publics, y compris dans le cas où le montant de tels arriérés est zéro, dans les six semaines qui suivent la fin du mois ;
- Situation monétaire, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre :

- Données relatives au montant des ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses ou autres mesures exceptionnelles, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre ;
- Données relatives aux dépenses sociales prioritaires, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre.

J. Autres informations

30. Les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes :

Chaque mois :

- Les indicateurs de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre :

- Données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public comprenant le détail des sources de financement, dans les quatre semaines qui suivent la fin du trimestre ;
- Les données relatives à l'encours de la dette extérieure, au service de la dette extérieure, à la signature de conventions de prêt et aux décaissements de prêts extérieurs, dans les douze semaines qui suivent la fin du trimestre.

De manière ad hoc :

- Dans le trimestre où ils deviennent disponibles : une copie de la Loi des finances et ses documents complémentaires ; une copie de la plus récente Loi des règlements ; et tout décret ou loi relatif au budget ou la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI.



BÉNIN

31 mai 2019

CONSULTATIONS DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION—ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Le département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2019-20	8
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	9

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 avril 2019)

1. Date d'admission :	10 juillet 1963	<u>Article VIII</u>
2. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Quote-part
<u>Quote-part</u>	123,80	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	105,77	85,44
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	18,06	14,59
Émission d'obligations		
Taux de change des avoirs		
3. Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	59,17	100,00
<u>Avoirs</u>	53,84	90,99
4. Encours des achats et prêts :	Millions de DTS	Quote-part
Accords au titre de la FEC	112,44	90,82

5. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FEC	7 avril 2017	6 avril 2020	111,42	63,67
FEC	14 juin 2010	3 juin 2014	74,28	74,28
FEC ¹	5 août 2005	30 juin 2009	24,77	24,77

6. Obligations impayées et projections des paiements au FMI² : (millions de DTS ; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	<u>À échoir</u>				
	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Principal	10,57	13,79	11,67	9,02	10,61
Commissions/Intérêts	0,04	0,06	0,06	0,06	0,06
Total	10,61	13,86	11,73	9,08	10,67

¹ Anciennement FRPC.

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

7. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre
- Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Amélioré
Date du point de décision	Juillet 2000
Aide engagée	
par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ³	265,00
Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	24,30
(équivalent en millions de DTS)	18,40
Date du point d'achèvement	Mars 2003
- Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	18,40
Aide intérimaire	11,04
Solde au point d'achèvement	7,36
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ⁴	1,66
Total décaissements	20,06

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à plus de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note de bas de page 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période intérimaire.

8. Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ⁵	36,06
Financé par : le compte de fiducie de l'IADM	34,11
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	1,95

II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>Dette admissible</u>	
		<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	Non applicable	36,06	36,06

9. Assistance et riposte aux catastrophes (ARC) : n'est pas applicable.

Au 4 février 2015, le fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette après une catastrophe a été transformé en fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

10. Régime de change :

Le Bénin est membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattaché à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Les régimes de change de droit et de fait sont des régimes conventionnels de parité fixe. Le 1^{er} juin 1996, le Bénin et les autres membres de l'UEMOA ont accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI. Le régime de change du Bénin n'impose pas de restrictions aux paiements ou transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le Bénin ne se livre à aucune pratique de taux de change multiples.

11. Consultations au titre de l'article IV :

Les dernières consultations au titre de l'article IV, approuvées, se sont achevées le 1^{er} décembre 2017 sur la base de discussions entre les services du FMI et les autorités à Cotonou entre le 13 et le 27 septembre et à Washington, DC les 10 et 11 octobre.

12. Évaluation RONC :

Une mission du Département des finances publiques (FAD) a réalisé le module des finances publiques du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en mai 2001. La mission a recommandé l'adoption d'un plan d'action triennal comportant des mesures visant à améliorer la

⁵ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

gestion des dépenses. La mission a en outre dressé une liste des mesures à prendre rapidement pour veiller à ce que les autorités puissent assurer le suivi de l'exécution du budget. Le module sur la transparence des finances publiques du RONC pour le Bénin a été soumis au Conseil d'administration le 6 juin 2002 (Rapport pays n° 02/217). En 2009, la Banque mondiale a établi le module de comptabilité et d'audit du RONC, sur lequel un rapport a été publié le 18 avril 2009.

13. Assistance technique au cours des cinq dernières années :

Siège

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Assistance technique	Octobre 2014	Procéder au suivi des recommandations antérieures et examiner le régime de taxation de l'industrie minière.
FAD	Assistance technique	Juin 2015	Prodiguer des conseils aux autorités sur une stratégie de réforme en ce qui concerne la surveillance des entités et entreprises publiques.
FAD	Assistance technique	Décembre 2015	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	Février 2016	Organisation de la Direction générale des impôts (DGI)
FAD	Assistance technique	Avril 2016	Définition des objectifs de l'administration fiscale
FAD	Assistance technique	Avril 2016	Élaboration des plans de modernisation de l'administration fiscale
FAD	Assistance technique	Juin 2016	Entreprises publiques et gestion des risques budgétaires
FAD	Assistance technique	Septembre 2016	Vérification des comptes des grandes entreprises.
FAD	Assistance technique	Octobre 2016	Modernisation de l'administration fiscale
FAD	Assistance technique	Novembre 2016	Mise en œuvre des plans de modernisation de l'administration fiscale
FAD	Assistance technique	Janvier 2017	Administration douanière
FAD	Assistance technique	Août 2017	Renforcement de la capacité de gestion des risques de l'administration fiscale (1/2)
FAD	Assistance technique	Septembre 2017	Examen des dépenses fiscales.
FAD	Assistance technique	Septembre 2017	Administration douanière
FAD	Assistance technique	Septembre 2017	Amélioration de l'observance fiscale
FAD	Assistance technique	Octobre 2017	Évaluation de la gestion des investissements publics.
FAD	Assistance technique	Janvier 2018	Renforcement des fonctions essentielles de l'administration douanière (1/2)

FAD	Assistance technique	Février 2018	Renforcement des fonctions essentielles de l'administration douanière (2/4)
FAD	Assistance technique	Juin 2018	Renforcement des fonctions essentielles de l'administration douanière (3/4)
FAD	Assistance technique	Septembre 2018	Renforcement des fonctions essentielles de l'administration douanière (4/4)
FAD	Assistance technique	Novembre 2018	Administration douanière
FAD	Assistance technique	Novembre 2018	Dépenses fiscales
FAD	Assistance technique	Février 2019	Mission de suivi de l'évaluation de la gestion des investissements publics
FAD	Assistance technique	Février 2019	Gestion d'actifs
FAD	Assistance technique	Février 2019	Observance et fonctions essentielles
FAD	Assistance technique	Février 2019	Renforcement des procédures et processus essentiels de l'administration fiscale
FAD	Assistance technique	Mars 2019	Analyse des données miroir
FAD	Assistance technique	Avril 2019	Rédaction d'un nouveau plan d'amélioration du civisme fiscal
STA	Assistance technique	Novembre 2015	Évaluation du projet d'indicateurs à haute fréquence
STA	Assistance technique	Décembre 2016	SGDD-a
STA	Assistance technique	Janvier 2017	Statistiques multisectorielles
STA	Assistance technique	Mai 2017	Indicateurs à haute fréquence
STA	Assistance technique	Juillet 2017	Statistiques de la balance des paiements
STA	Assistance technique	Avril 2018	Statistiques de la balance des paiements
STA	Assistance technique	Décembre 2018	Statistiques de la balance des paiements
MCM	Assistance technique	Novembre 2015	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme

Afritac Ouest

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Assistance technique	2014	Administration fiscale (2)
FAD	Assistance technique	2014	Gestion des finances publiques (3)
FAD	Assistance technique	2014	Administration des douanes (3)
FAD	Assistance technique	2015	Administration des douanes (6)
FAD	Assistance technique	2015	Administration fiscale (8)
FAD	Assistance technique	2015	Gestion des finances publiques (4)
FAD	Assistance technique	2016	Administration des douanes (3)
FAD	Assistance technique	2016	Gestion des finances publiques (7)
FAD	Assistance technique	2016	Administration fiscale (4)
FAD	Assistance technique	2017	Administration des douanes (4)
FAD	Assistance technique	2017	Gestion des finances publiques (4)

FAD	Assistance technique	2017	Administration fiscale (4)
FAD	Assistance technique	2018	Administration des douanes (5)
FAD	Assistance technique	2018	Gestion des finances publiques (5)
FAD	Assistance technique	2018	Administration fiscale (3)
FAD	Assistance technique	2019	Administration des douanes (2)
FAD	Assistance technique	2019	Gestion des finances publiques (2)
FAD	Assistance technique	2019	Administration fiscale (1)
MCM	Assistance technique	2015	Cadre de gestion de la dette (5)
MCM	Assistance technique	2016	Cadre de gestion de la dette (3)
MCM	Assistance technique	2017	Cadre de gestion de la dette (2)
MCM	Assistance technique	2017	Gestion des actifs et passifs (4)
MCM	Assistance technique	2018	Gestion des actifs et passifs (2)
MCM	Assistance technique	2019	Gestion des actifs et passifs (1)
STA	Assistance technique	2014	Comptes nationaux
STA	Assistance technique	2015	Statistiques de finances publiques (3)
STA	Assistance technique	2015	Comptes nationaux (2)
STA	Assistance technique	2016	Comptes nationaux (5)
STA	Assistance technique	2016	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2017	Comptes nationaux
STA	Assistance technique	2018	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2018	Statistiques du secteur réel (2)

14. Représentant résident :

M. Karim Barhoumi a pris ses fonctions de représentant résident à Cotonou en 2016.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2019-20

Titre	Produits	Date de la mission	Date escomptée de prestation
1. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque durant les 12 mois à venir	Opération de politique de développement	Septembre 2018 ; Décembre 2018 ; Janvier 2019 ; Février 2019 ; Juin 2019 (provisoire)	Novembre 2019
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	1. Quatrième revue du programme appuyé par la FEC 2. Visite des services du FMI 3. Cinquième revue du programme appuyé par la FEC 4. Sixième revue du programme appuyé par la FEC	Avril 2019 Juillet 2019 Septembre 2019 Mars 2020	
2. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Prodiguer des conseils aux autorités quant aux meilleures pratiques en matière de partenariats public-privé.		En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Points réguliers sur les résultats macroéconomiques et lettres d'évaluation des opérations de politique de développement.		En cours
3. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints pour les 12 prochains mois	Analyse de viabilité de la dette	Avril 2019	Juin 2019

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Mai 2019

1. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. Des faiblesses existent en raison d'un manque de capacités dans les statistiques de comptabilité nationale et de finances publiques, dans les statistiques monétaires, dans les indicateurs prudentiels du secteur financier et dans les statistiques de la balance des paiements. Les autorités remédient aux insuffisances des données à travers l'assistance technique du FMI.

Comptes nationaux : L'insuffisance des ressources et des données nuit à l'exactitude et à la fiabilité des comptes nationaux. Des efforts sont actuellement déployés pour y remédier. Le Bénin a participé à l'harmonisation des méthodologies statistiques des pays de l'UEMOA et au projet SGDD visant à assurer l'application du SCN 1993 par les pays de l'AFRITAC Ouest, et a maintenant l'intention d'adopter le SCN 2008 (d'ici à 2019). Les missions de l'AFRITAC Ouest en 2015 ont cherché à accélérer le processus, à faciliter l'établissement des comptes révisés et ont contribué au rebasage des comptes nationaux de 1985 à 2007. En outre, deux missions d'assistance technique ont eu lieu en juin et décembre 2018 pour aider les autorités à changer l'année de base des comptes nationaux en retenant 2015 comme année de référence.

Statistiques de prix : Les données sur les prix à la consommation, mesurées à l'aide de l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA, sont suffisamment adéquates pour la surveillance. La méthodologie servant à établir l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA a été révisée pour l'aligner sur celle des autres pays de l'UEMOA avec le concours d'AFRISTAT. L'indice actuel couvre uniquement Cotonou, la capitale du Bénin, mais le pays participe à un projet régional visant à élargir la couverture de l'IPC à l'ensemble du territoire.

Statistiques de finances publiques : La qualité des données sur les finances publiques est globalement adéquate pour la surveillance, mais il existe des carences en ce qui a trait à la couverture, la périodicité, la ponctualité et l'accès. Les autorités n'ont pas communiqué de données relatives aux statistiques de finances publiques aux fins d'une publication dans le *Manuel de statistique des finances publiques* depuis l'année de référence (2013) et ne communiquent pas de données trimestrielles en vue d'une publication dans les *Statistiques financières internationales*. Le Bénin travaille sur la mise en œuvre de la nouvelle directive relative au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) sur la base du *Manuel de statistiques de finances publiques 2001* (Manuel SFP 2001). À l'heure actuelle, ce TOFE est établi à titre d'essai, parallèlement au TOFE qui repose sur le Manuel SFP 1986. La mise en œuvre du nouveau TOFE est en cours. À cette fin, trois tableaux sont préparés : i) TOFE reposant sur le Manuel SFP 2001, ii) situation des flux de trésorerie et iii) situation de la dette publique (valeur faciale). Les autorités s'emploient aussi à établir le TOFE en utilisant la balance de vérification comme données sources. Les autorités doivent encore étendre la couverture du TOFE à tous les sous-secteurs des administrations publiques.

Statistiques monétaires et financières : Les statistiques monétaires et financières mensuelles, qui couvrent la banque centrale et d'autres institutions de dépôt, sont établies et diffusées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et sont globalement adéquates. Le Bénin publie des données sur certaines séries et

indicateurs clés de l'enquête sur l'accès aux services financiers, notamment les deux indicateurs adoptés par l'ONU pour suivre la cible 8.10.1 des objectifs de développement durable (ODD).

Surveillance du secteur financier : Avec l'assistance technique du département des statistiques du FMI, la BCEAO a établi une série d'Indicateurs du Secteur Financier (ISF) pour les institutions collectrices de dépôts à périodicité trimestrielle. Cependant, même si la BCEAO a utilisé les ISF pour son usage interne, elle n'a pas encore approuvé la publication des données sur le site web du FMI sur les ISF.

Statistiques du secteur extérieur Le Bénin communique ses statistiques de la balance des paiements (BDP) et de la position extérieure globale (PEG) au Département des statistiques en utilisant la méthodologie de la 6^e édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* (MBP6) depuis 2011. Les autorités ont soumis leurs données relatives à la balance des paiements et à la PEG pour 2017 pour publication dans l'*Annuaire de statistiques de balance des paiements (LASBDPB)*.

Le Bénin a enregistré des progrès considérables dans le cadre du projet triennal JSA-AFR, financé par le gouvernement du Japon et administré par le FMI, sur l'amélioration des statistiques du secteur extérieur (SSE) dans 17 pays francophones d'Afrique de l'Ouest et centrale. C'est l'un des premiers pays participant au projet à pouvoir prétendre passer à la NSDD en matière de SSE. Malgré un manque criant d'effectifs, la qualité des SSE a continué de s'améliorer au lendemain des trois missions d'assistance technique dans le cadre du projet. Les statistiques du secteur extérieur ont été améliorées grâce à l'introduction des systèmes informatiques douaniers SYDONIA++ et SYDONIA World aux principaux postes douaniers frontaliers, au port et à l'aéroport, et à certains bureaux régionaux. L'un des principaux résultats de la mission de décembre 2018 est que le Bénin est désormais en mesure de transmettre des SDE trimestrielles dans la base de données QEDS de la Banque mondiale. Elles comprennent un tableau sur la position de la dette extérieure brute du secteur public et du secteur privé, ainsi qu'un tableau sur la position extérieure brute par secteur institutionnel. Ces données sont cohérentes avec les données sur la dette extérieure dans la PEG et avec les statistiques de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA). En outre, le Bénin est maintenant prêt à diffuser des données de BDP trimestrielles et attend des instructions de la BCEAO-siège à ce sujet. Des améliorations doivent cependant être apportées, en particulier dans le domaine du commerce informel.

2. Normes et qualité des données

Le pays participe au SGDD renforcé. Cependant, ses métadonnées, à l'exception des métadonnées du secteur réel et sociodémographiques, n'ont pour la plupart pas été mises à jour depuis octobre 2002. Certaines (OAC, institutions de dépôt, SBC, BdP, ILV, PEG) ont des dates comptables datant de quelques années, essentiellement en 2016.

Aucun RONC données n'est disponible.

Bénin. Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication des données ⁷	Périodicité de publication ⁷
Taux de change	02/2019	03/2019	Q	Q	Q
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	04/2019	05/2019	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	04/2019	05/2019	M	M	M
Monnaie au sens large	04/2019	05/2019	M	M	M
Bilan de la banque centrale	04/2019	05/2019	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	03/2019	05/2019	M	M	M
Taux d'intérêt ²	01/2019	03/2019	M	M	M
Indice des prix à la consommation	12/2018	02/2019	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	Non publié
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	03/2018	05/2018	T	T	T
Encours de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	09/2016	06/2017	T	T	T
Solde des transactions extérieures courantes	2017	12/2019	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2017	06/2018	A	A	A
PIB/PNB	2017	11/2018	A	A	A
Dette extérieure brute	ND	ND	ND	ND	Non publié
Position extérieure globale	2017	12/2018	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les passifs à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

² Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du Trésor à court et long terme.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

⁷ Quotidien (Q) ; hebdomadaire (H) ; mensuel (M) ; trimestriel (T) ; annuel (A) ; irrégulier (I) et non disponible (ND).



BÉNIN

31 mai 2019

CONSULTATIONS DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Dominique Desruelle et Maria Gonzalez (FMI) et Marcello Esteveao (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

Bénin : analyse conjointe de la viabilité de la dette Banque mondiale-FMI

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Évaluation granulaire du risque	Certaine marge pour absorber les chocs
Recours au jugement	Non

Le Bénin conserve un risque modéré de surendettement extérieur. Cette évaluation n'a pas changé depuis l'analyse précédente de novembre 2018. Tous les indicateurs du fardeau projeté de la dette extérieure restent en deçà de leurs seuils de référence, mais le ratio valeur actuelle (VA) de la dette extérieure aux exportations dépasse son seuil dans le cas d'un choc extrême sur les exportations¹.

En ce qui concerne la dette totale (extérieure plus intérieure) contractée ou garantie par l'État, le risque global de surendettement demeure également modéré. Le ratio de la dette publique/PIB reste en dessous de son seuil de référence dans le scénario de base ; cependant la VA de la dette publique/PIB dépasse très légèrement son niveau de référence à partir de 2024 jusqu'à la fin de la période de projection, dans le cadre du scénario de choc sur le PIB réel. Parmi les autres facteurs justifiant la notation globale, on peut citer l'évolution passée de la dette intérieure, le fardeau relativement élevé du service de la dette, ainsi que l'existence de passifs conditionnels. La consolidation budgétaire à moyen terme, une gestion saine des investissements publics et une amélioration de la capacité de gestion de la dette sont nécessaires pour réduire les vulnérabilités liées à la dette.

¹ Selon le cadre révisé de la viabilité de la dette des pays à faible revenu, l'indice composite du Bénin est de 3,0 sur la base des PEM d'avril 2019 et de l'EPIN de 2017, ce qui correspond à une capacité moyenne d'endettement.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

Tableau 1 du texte. Bénin : Sous-secteurs du secteur public

Sous-secteurs du secteur public		Sous-secteurs couverts
1	Administration centrale	X
2	Administrations d'États fédérés et locales	X
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : administrations de sécurité sociale	
5	dont : fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8	Dettes non garanties des entreprises publiques	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, administration d'États fédérés, adm. locales, banque centrale, dette garantie par l'État		
	Utilisés pour		Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
	Défaut	l'analyse	
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0	pourcentage du PIB	0.0
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2	pourcentage du PIB	2.9
4 PPP	35	pourcentage du stock de PI	2.6
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5	pourcentage du PIB	5.0
Totale (2+3+4+6) (en pourcentage du PIB)			10.5

1/ Le choc de 2 % du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

1. Dans l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) du Bénin, la dette publique comprend à la fois la dette de l'administration centrale et les garanties fournies par cette dernière². L'AVD classe la dette extérieure et intérieure en fonction du critère de la devise, car l'insuffisance des données ne permet pas d'utiliser le critère de résidence. La dette envers le FMI remboursable par la banque centrale fait partie de la dette extérieure.

2. Les autorités ont achevé un audit du stock des créances impayées détenues par le secteur privé sur l'État en janvier 2019. Les autorités ont découvert que l'encours des arriérés vis-à-vis des fournisseurs représentait 0,3 % du PIB. Le montant de ces arriérés a été ajouté à l'encours de la dette de 2019. Les projections budgétaires actuelles supposent également un apurement progressif des arriérés en 2020-22 au rythme de 0,1 % du PBI chaque année.

3. Du fait de contraintes méthodologiques, la dette des entreprises publiques et des administrations locales n'est pas comprise dans l'analyse de référence, mais est prise en compte dans le scénario de choc des passifs conditionnels. Les entreprises publiques peuvent engendrer des passifs conditionnels pour l'État et créer des risques budgétaires³. Il est important d'avoir une vision

² Elle comprend également les arriérés intérieurs de l'État (voir ci-dessous).

³ Dans le cadre du Programme d'actions du gouvernement, les autorités envisagent plusieurs grands projets d'infrastructure, dont certains seront administrés par des entreprises publiques. Ainsi, le gouvernement vient d'entamer des pourparlers avec les autorités chinoises en vue de construire un nouvel aéroport international. À ce stade, on n'en connaît pas encore ni montant, ni le dispositif de financement ni le calendrier. Lorsque ces

exhaustive de la situation de la dette des entreprises publiques au Bénin. Les autorités ont réalisé des progrès dans le suivi ces dernières années, en recueillant des données financières sur les entreprises publiques. Elles ont récemment estimé que la dette non garantie des 13 entreprises publiques envers les banques commerciales représentait 0,9 % du PIB à la fin de 2018⁴. En outre, pour faire face aux risques liés aux passifs conditionnels, les autorités sont en train d'adopter une nouvelle loi sur les entreprises publiques qui vise à améliorer leur gouvernance et, indirectement, leurs résultats économiques et financiers. Dans la présente AVD, le choc sur les passifs conditionnels a été augmenté de 0,9 % du PIB (pour tenir compte des nouvelles informations sur la dette des entreprises publiques), en plus des 2 % du PIB habituels. Il faudrait réaliser des travaux complémentaires pour inclure correctement les entreprises publiques dans l'AVD. Cela supposera i) de rapprocher diverses sources d'information sur la dette garantie et non garantie afin de parvenir à un montant total de la dette des entreprises publiques et ii) d'évaluer les possibilités de fusionner les comptes budgétaires des administrations publiques avec les états financiers des entreprises publiques (tant du côté des recettes que du côté des dépenses).

CONTEXTE DE LA DETTE

4. La dette publique du Bénin a augmenté rapidement depuis 2014. La dette publique totale (extérieure plus intérieure) a augmenté de 30,5 % en 2014 à 56,8 % du PIB en 2018⁵. Cette augmentation est principalement due à un niveau plus élevé de la dette intérieure qui a triplé en trois ans, passant de 10,6 % du PIB en 2014 à 32,4 % du PIB en 2017. Une telle hausse s'explique essentiellement par l'accélération des investissements publics. Entre 2015 et 2017, les autorités ont de plus en plus fait appel au marché financier régional pour financer des projets d'investissements publics à des conditions non concessionnelles. Avec l'opération de reprofilage de la dette, l'encours de la dette intérieure a diminué en 2018, et est estimé à 30,3 % du PIB. Quant à la dette extérieure, la hausse a été relativement faible entre 2014 et 2018 (6,7 % du PIB), atteignant 26,5 % du PIB en 2018.

5. La charge du service de la dette est relativement élevée au Bénin. Le ratio du service de la dette sur les recettes s'est établi à 65 % en 2018⁶ et devait être aux alentours de 45 % sur le moyen terme, et 21 % à long terme. À titre de comparaison, le service de la dette devait, selon les projections, représenter en moyenne 28 % des recettes dans les pays de l'UEMOA et 21 % des recettes dans l'ensemble des pays à faible revenu en 2018⁷.

informations seront disponibles, ce projet sera pris en compte dans l'AVD dans la mesure où il a des conséquences sur la dette publique et, plus généralement, sur la viabilité budgétaire.

⁴ Les garanties aux entreprises publiques sont déjà incluses dans la dette publique, mais un travail supplémentaire est nécessaire pour rapprocher les deux sources de données (les garanties publiées dans le budget et les informations sur la dette non garantie des entreprises publiques).

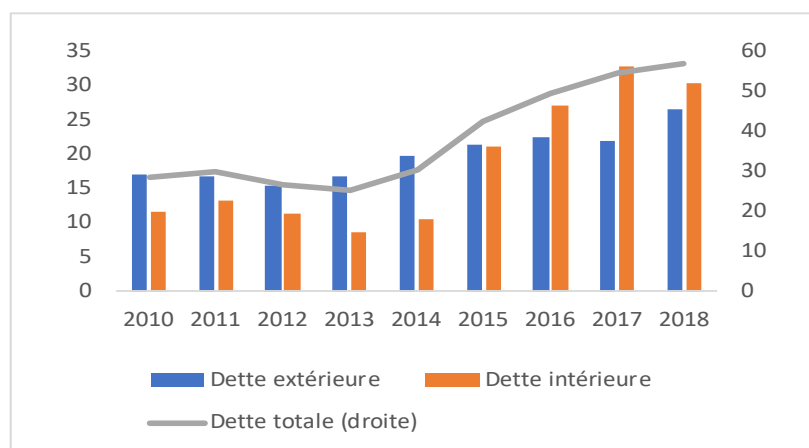
⁵ Dans ce document, les encours de la dette sont mesurés à la fin de l'exercice. Ainsi, la dette de 2018 représente la dette à la fin de l'exercice 2018.

⁶ Un montant supplémentaire de 170 milliards de FCFA au titre du remboursement de la dette, dans le cadre de l'opération de reprofilage de la dette, a été inclus dans le service de la dette en 2018.

⁷ Voir la base de données du FMI sur les AVD des pays à faible revenu.

6. Les conditions financières relatives au système financier régional se sont assouplies du fait de l'émission d'euro-obligations et malgré un durcissement de la politique monétaire. Entre le début de 2017 et la fin de 2018, la BCEAO a réduit son volume de refinancement aux banques d'environ 24 %. La liquidité dans la région s'est néanmoins peu à peu améliorée après l'émission d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal—représentant l'équivalent de 87 % du déficit budgétaire global de l'UEMOA en 2018—ce qui s'est traduit par une diminution significative des émissions d'obligations souveraines sur le marché régional. En conséquence, le taux moyen de l'opération hebdomadaire de refinancement par adjudication de la BCEAO, qui était resté à son plafond de 4,5 % de novembre 2017 à juin 2018, a été ramené en deçà de 3 %. Il a cependant rejoint son plafond de 4,5 % à la fin de 2018 en raison de besoins de liquidité saisonniers.

Graphique 1 du texte. Bénin : dette de l'administration centrale 2010–18
(en pourcentage du PIB)



Sources : données des autorités et calculs des services du FMI.

STRUCTURE DE LA DETTE

7. La dette publique extérieure du Bénin est pour l'essentiel contractée auprès de créanciers multilatéraux et bilatéraux. En 2016 et 2017, la dette intérieure du Bénin a dépassé la dette extérieure. Elle représentait environ 60 % de la dette totale à la fin de 2017. L'opération de reprofilage de la dette menée en octobre 2018, au cours de laquelle une dette extérieure bon marché et à long terme a remplacé une dette intérieure plus coûteuse à plus courte échéance, a permis de rééquilibrer la composition du stock total de la dette. À la fin décembre 2018, la dette extérieure représentait environ 47 % de la dette totale et la dette intérieure 53 %. La dette publique extérieure, essentiellement contractée auprès de créanciers multilatéraux et bilatéraux, est le plus souvent assortie de conditions concessionnelles.

8. La dette publique intérieure est dominée par les titres d'État émis sur le marché obligataire régional. La dette publique du Bénin a significativement augmenté entre 2014 et 2017, principalement en raison de la dépendance croissante à l'égard du marché obligataire régional pour lever des fonds. Environ

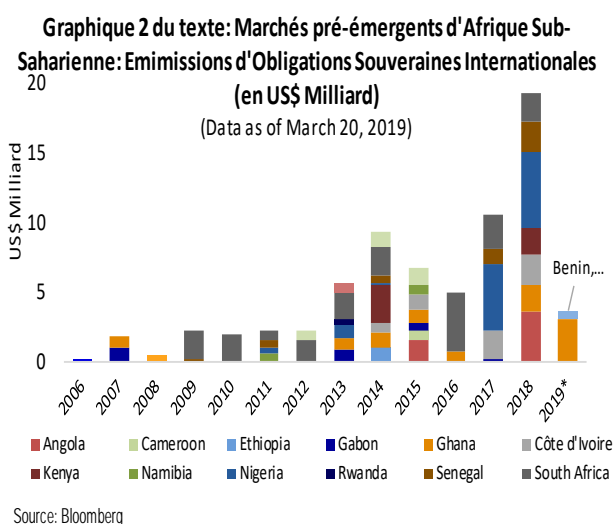
80 % des engagements intérieurs étaient constitués de titres d'État émis sur le marché financier régional à la fin de 2018. Cette dette est non concessionnelle et est exposée à des risques de refinancement et de taux d'intérêt.

9. Le Bénin a procédé à sa première émission euro-obligataire en mars 2019, qui devrait changer sensiblement la structure du portefeuille de la dette. Cette obligation représente 500 millions d'euros (soit l'équivalent de 5,2 % du PIB de 2019) et ont été émises dans des conditions favorables (voir à l'encadré 1 des détails complémentaires). Les autorités ont décidé de réduire du même montant le financement intérieur prévu pour l'année. Le plan d'emprunt reste donc inchangé. En conséquence, pour la première fois depuis 2015, la dette extérieure devrait dépasser la dette intérieure, la part de la première devant atteindre 58 % de la dette totale et celle de la seconde 42 %, selon les projections, en 2019.

Encadré 1. Première émission d'euro-obligation par le Bénin

Les conditions financières mondiales favorables ont réduit les écarts de rendement et créé un afflux de capitaux sur les marchés pré-émergents d'Afrique subsaharienne depuis 2009-10. Les politiques monétaires non conventionnelles appliquées dans les pays avancés ont provoqué un épisode prolongé de taux d'intérêt mondiaux particulièrement bas et de volatilité extrêmement faible des marchés financiers depuis 2009-10. Ces facteurs ont contribué à un retour de conditions financières mondiales favorables et à une prise de risques financiers généralisée, alors que les investisseurs des pays développés cherchent à atteindre leurs objectifs de rendement.

Tirant profit de la situation financière propice, le Bénin a procédé à sa première émission d'euro-obligation et est devenu le 17^e pays d'Afrique subsaharienne à faire appel aux marchés des capitaux internationaux pour répondre à ses besoins de financement (graphique 2 du texte). L'euro-obligation a été émise en mars 2019, pour un montant de 500 millions d'euros avec un rendement de 6 % et une échéance pondérée de 6 ans. Cette émission a été sursouscrite deux fois et a attiré une demande de 1,1 milliard d'euros. Ses conditions se comparent avantageusement avec des émissions récentes du Bénin sur le marché régional (7,0 % pour une obligation à 5 ans émise début mars 2019).



Bien que l'émission d'euro-obligations donne au gouvernement un accès à des financements à plus long terme à des taux favorables, elle se traduit également par un certain rééquilibrage des risques. D'après les estimations, le risque de change est faible à court et moyen termes compte tenu de l'arrimage entre le FCFA et l'euro. En revanche, il est plus difficile de comparer les risques de refinancement entre euro-obligations et émissions régionales. D'une part, le marché régional peut devenir très illiquide lorsque les pays plus grands de l'UEMOA (tels que le Sénégal et la Côte d'Ivoire) empruntent et laissent une marge de manœuvre limitée au Bénin. D'autre part, les marchés internationaux risquent de se fermer aux pays pré-émergents si l'appétit pour le risque des investisseurs internationaux connaît un revirement¹. Quoiqu'il en soit, le risque de refinancement devrait diminuer à court terme grâce à un meilleur accès aux financements à plus longue échéance. Dans le même temps, à moyen terme, ou lorsque l'échéance des euro-obligations approchera échéance, le risque de refinancement devrait augmenter.

¹ Une normalisation plus rapide des politiques économiques des pays avancés, un net ralentissement de la croissance en Chine ou des retombées défavorables des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine sont autant d'exemples d'événements majeurs qui pourraient se traduire par une décompression des écarts de taux et un retournement des flux de capitaux vers les pays pré-émergents. Il deviendrait alors plus difficile de refinancer les euro-obligations et le coût du service de la dette pourrait augmenter.

Tableau 2 du texte. Bénin : Structure de la dette extérieure estimée pour la fin de 2018
(en milliard de FCFA)

Créanciers	2018
<i>Créanciers multilatéraux</i>	1021.0
IDA	541.2
FAD (Fonds africain de développement)	244.4
Autres	235.4
<i>Créanciers bilatéraux</i>	511.0
Autres	317.3
République populaire de Chine	166.9
Koweït	26.8

Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

Tableau 3 du texte. Bénin : Structure de la dette intérieure estimée pour la fin de 2018
(en milliard de FCFA)

Créanciers	2018
Autres banques locales	292.6
Obligations	1267.0
Bons du trésor	160.1
Dette intérieure totale	1719.7

Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

CONTEXTE DES PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES

10. Les hypothèses macroéconomiques ont été mises à jour depuis l'AVD de novembre 2018.

Les principaux changements concernent le solde primaire et la croissance du PIB réel à moyen terme (tableau 4 du texte). La croissance du Bénin a été révisée à la hausse, à 6,7 % en 2018, essentiellement en raison d'une activité agricole et portuaire plus forte que prévu. Les prévisions de croissance du PIB réel en 2019 et au-delà ont elles aussi été revues à la hausse pour tenir compte de nouvelles estimations de la croissance à moyen terme (voir le rapport du FMI sur les consultations de 2019 au titre de l'article IV). Les perspectives à moyen terme sont solides, en raison de l'effet décalé de l'accélération des investissements publics, d'une participation accrue du secteur privé, d'une forte production agricole et du développement de nouveaux secteurs tels que le tourisme et l'économie numérique.

- Le déficit primaire 2018 a été inférieur aux prévisions, essentiellement du fait de la sous-exécution du budget des dépenses d'investissement. Selon les estimations, l'excédent primaire devrait atteindre 0,3 % du PIB en moyenne sur la période 2019-24 et 0,9 % du PIB en moyenne à long terme. Après 2019, les projections supposent un ralentissement des investissements

publics, ce qui devrait ramener le ratio des investissements à son niveau d'avant la hausse et maintenir le déficit en deçà de la norme régionale de 3 % du PIB.

- Le déficit courant hors intérêts devrait diminuer progressivement à moyen et long termes, grâce à la mise en œuvre du plan de consolidation budgétaire et des réformes structurelles visant à stimuler la compétitivité. La hausse de la production de coton devrait faire augmenter les exportations. Les importations devraient rester également limitées en raison du ralentissement des investissements publics et de l'augmentation de la production agricole.

11. Le scénario de référence est sujet à des risques baissiers. En ce qui concerne la situation budgétaire, les principaux risques comprennent des pressions supplémentaires sur les dépenses liées au cycle politique et l'incapacité à mettre en œuvre des réformes importantes, en particulier dans le domaine de l'administration fiscale et de l'élimination des dépenses fiscales. En matière de croissance, la réalisation des résultats escomptés exigera de la part des autorités une application rigoureuse des mesures visant à améliorer la capacité de production agricole et des réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires et la gouvernance.

Tableau 4 du texte. Bénin : Projections macroéconomiques

	AVDA 2018				DSA 2019			
	Moy. 2019-				Moy. 2019-			
	2018	23	2028	2038	2018	24	2029	2039
	<i>(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>				<i>(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>			
Croissance du PIB (pourcentage)	6.5	6.5	6.0	5.0	6.7	6.7	6.0	5.0
Déflateur du PIB (pourcentage)	1.0	1.8	2.5	2.9	1	1.8	2.5	2.9
Solde courant hors intérêts	8.8	6.6	4.4	3.6	8.0	5.7	4.4	1.7
Solde primaire	2.5	-0.4	-0.7	-0.7	1.8	-0.3	-0.9	-0.9
Exportations	21.6	25.0	29.5	30.8	22.1	26.6	29.1	29.1
Recettes et dons	18.6	19.4	19.8	20.8	18.6	19.3	19.7	20.6

Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

CLASSEMENT DES PAYS ET DÉTERMINATION DES TESTS DE RÉSISTANCE DES SCÉNARIOS

Pays	Benin		
Code pays	638		
Capacité d'endettement	Moyenne		
Final	Classification basée sur l'AVD actuelle	Classification basée sur l'AVD précédente	Classification basée sur les deux AVD précédentes
Moyenne	Moyenne 2.98	Moyenne 3.03	Moyenne 3.03

Note : Tant que les PME d'octobre 2018 ne sont pas publiées, la classification basée sur l'AVD précédente et le score correspondant reposent uniquement sur l'EPIN conformément au cadre précédent.

Seuils applicables

APPLICABLE		APPLICABLE	
Seuils du fardeau de la dette extérieure		Seuil de référence de la dette publique totale	
VA de la dette en % de		VA de la dette publique totale en % du PIB	
Exportations	180		55
PIB	40		
Service de la dette en %			
Exportations	15		
Recettes	18		

Valeurs seuils de l'indice CI

Nouveau cadre d'analyse			
Valeurs seuils			
Faible	CI ≤	2.69	
Moyen	2.69 < CI ≤		3.00
Fort	CI >	3.00	

Calcul de l'indice CI				
Composants	Coefficients (A)	10-year average values (B)	CI Score components (A*B) = (C)	Contribution of components
Composants	0.385	3.473	1.34	45%
CPIA	2.719	5.906	0.16	5%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	4.052	40.207	1.63	54%
Couverture des importations par les reserves (en pourcentage)	-3.990	16.166	-0.65	-22%
Couverture des importations par les reserves^2 (en pourcentage)	2.022	1.552	0.03	1%
Envoi de fonds (en pourcentage)	13.520	3.583	0.48	16%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)				
CI Score			3.00	100%
Note CI			Moyen	

OUTILS DE RÉALISME

12. Les projections de croissance pour 2019 sont légèrement plus optimistes que la trajectoire de croissance prévue par l'outil d'évaluation de la croissance et de la consolidation budgétaire (graphique 4). Plus généralement, l'écart entre les projections basées sur le scénario de référence et la trajectoire de croissance avec le multiplicateur typique de 0,4 des pays à faible revenu peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Les autorités sont en train de mettre en place un plan d'investissements publics ambitieux, qui a culminé en 2017-18. Compte tenu des décalages généralement longs des multiplicateurs d'investissement, on peut s'attendre à ce que les effets positifs sur la croissance persistent au moins jusqu'en 2019-20⁸.
- La relance de la production de coton (qui a connu une croissance record de 67 % en 2016 et 33% en 2017) se transmettra au secteur secondaire en 2018-19 et au-delà, grâce à l'activité d'égrenage du coton et à la hausse des recettes d'exportation. L'activité dans le secteur du coton devrait rester dynamique en 2019, et se répercuter sur les recettes d'exportations et la croissance en 2020. De plus, l'activité portuaire a été dynamique en 2018 et devrait rester forte à moyen terme.
- Plusieurs projets d'infrastructures publics-privés prévus dans le Programme d'actions du gouvernement devraient démarrer en 2020.

⁸ Voir le calcul de la taille et de la persistance des multiplicateurs budgétaires dans les *Perspectives économiques régionales* de l'Afrique subsaharienne, octobre 2017.

- L'économie du Nigéria devrait connaître une accélération en 2018 et la croissance devrait se maintenir en 2019-20.

13. La trajectoire de rééquilibrage budgétaire est jugée réaliste bien qu'elle évolue dans la zone supérieure de la distribution historique. La consolidation budgétaire devrait représenter 4 % environ entre 2017 et 2020. Ce niveau est élevé par rapport aux valeurs historiques (graphique 4). Cependant, le rééquilibrage prendra principalement la forme d'un ralentissement des investissements publics, qui ont augmenté de 3 % environ du PIB entre 2016 et 2017-18 et reviendront à leur niveau de 2016 les années suivantes.

14. Les projections des investissements publics et privés ainsi que leur contribution à la croissance du PIB réel restent globalement inchangées par rapport à la dernière AVD. Les perspectives à moyen terme du Bénin restent favorables, la croissance économique, étant projetée à 6,7 % sur la période 2019-24, tirée par la hausse des investissements privés. Dans le même temps, le ratio des investissements publics devrait diminuer à moyen terme, pour retrouver le niveau de 2016 avant sa hausse.

15. Par rapport à la dernière AVD, les facteurs de la dynamique de la dette font apparaître une trajectoire de la dette extérieure plus élevée, compensée par une baisse de la dette intérieure. L'augmentation de l'encours de la dette extérieure s'explique par l'émission euro-obligataire. Le financement intérieur ayant diminué du même montant sur l'année, l'encours de la dette publique en 2019 devrait rester inchangé.

ÉVALUATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉS : RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

16. Les indicateurs du fardeau de la dette extérieure restent en deçà des seuils liés à l'action des pouvoirs publics dans le scénario de référence. Dans ce scénario, tous les indicateurs de la dette restent en deçà des seuils liés à l'action des pouvoirs publics. La VA de la dette extérieure totale contractée ou garantie par l'État devrait se stabiliser en moyenne à 24 % du PIB environ en 2019-24, pour atteindre 10 % du PIB en 2039. Par conséquent, le ratio resterait inférieur au seuil correspondant de 40 % du PIB tout au long de la période de projection.

17. Cependant, le ratio valeur actuelle de la dette extérieure sur les exportations dépasse son seuil en cas de choc extrême sur les exportations. Ce dépassement justifie l'évaluation de risque modéré pour la dette extérieure. Le dépassement du ratio VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sur les exportations dans le test de choc le plus extrême (normalisé et adapté) dure quatre ans (2021-2024). Il dure un an de plus que dans l'AVD de novembre 2018 (dans laquelle il se produisait en 2020-22), et il est de plus grande ampleur (19,4 % du PIB en moyenne dans la présente AVD contre 13,7 % en moyenne dans l'AVD précédente). L'augmentation de l'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État explique cette dégradation. D'autres indicateurs, à savoir le ratio de la dette sur le PIB et tous les indicateurs du service de la dette, restent inférieurs à leurs seuils dans les scénarios de choc extrême.

18. Des dépassements larges sont observés dans le scénario historique pour deux indicateurs du fardeau de la dette extérieure. Le scénario historique présente des dépassements du ratio VA de la dette extérieure sur le PIB et du ratio du service de la dette extérieure sur les recettes, mais il est peu probable que ce scénario se matérialise. Les projections de croissance du PIB réel, du compte courant hors intérêts et des flux nets d'IDE sont supérieures aux moyennes historiques en raison des réformes majeures entreprises par les autorités pour stimuler la croissance économique et relancer les exportations, soutenues par un essor de la production agricole.

19. Les indicateurs des risques de financement de marché ne révèlent aucun dépassement des seuils liés au besoin de financement brut, et la possibilité d'un besoin accru de liquidités est faible. Pour le moment, on ne dispose pas de données sur les écarts de l'indice EMBI de JP Morgan. Pour préciser la notation de risque modérée, on peut ajouter que le Bénin dispose d'une « certaine marge » pour absorber les chocs, principalement en raison de la hausse de l'indicateur ratio service de la dette/recettes sur la période 2024-26. Le ratio VA de la dette/PIB se situe lui aussi dans une zone indiquant que le Bénin jouit d'une « certaine marge ».

ÉVALUATION DU RISQUE ET VULNERABILITÉS : RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

20. La dette totale (extérieure plus intérieure) contractée ou garantie par l'État reste inférieure à son seuil, mais le ratio VA dette publique/PIB dépasse légèrement son seuil de 2024 à la fin de la période de projection dans le scénario du choc sur le PIB réel. Le risque global de surendettement reste modéré. La dette totale ne présente pas de dépassement dans le scénario de référence. Toutefois, le ratio VA dette publique/PIB excède très légèrement son seuil dans le scénario de choc sur le PIB réel de 2024 à la fin de la période de projection. Ce dépassement est plus prononcé que celui observé dans l'AVD de novembre 2018 car la présente AVD a ajouté de nouveaux éléments dans l'encours de la dette, notamment les arriérés intérieurs (0,3 % du PIB) et de nouvelles garanties de l'État (0,4 % du PIB). Le ratio VA dette publique/PIB présente également un dépassement dans le scénario historique.

21. D'autres facteurs motivent également la notation de risque modéré de surendettement global. Il s'agit notamment de l'évolution passée de la dette intérieure, du ratio relativement élevé du service de la dette sur les recettes, de l'existence de passifs conditionnels des entreprises publiques et du risque modéré de surendettement extérieur.

CONCLUSION

22. L'analyse actualisée de la viabilité de la dette confirme que le Bénin présente un risque modéré de surendettement extérieur et de surendettement public global. Les notations restent

inchangées relatives au rapport des services du FMI de novembre 2018 (EBS/18/364). La consolidation budgétaire à moyen terme et l'amélioration de la gestion de la dette sont nécessaires pour préserver la viabilité de la dette.

23. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation des services du FMI. Conformément aux principales conclusions de l'AVD, les autorités demeurent déterminées à renforcer la viabilité de la dette en respectant le plan de consolidation budgétaire à moyen terme, en gérant judicieusement l'investissement public et en renforçant la capacité de gestion de la dette.

Tableau 1. Bénin : Cadre de la viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016–39

	Effectif					Projections									Moyenne 8/	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Sénaire historique	Projections
Deette extérieure (nominale) 1/ <i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	22.5	22.0	26.5	31.9	31.0	30.2	29.4	28.5	27.0	19.6	12.4	19.2	25.7	25.7	19.2	25.7
Variation de la dette extérieure	1.2	-0.5	4.4	5.4	-0.8	-0.9	-0.7	-1.0	-1.4	-0.7	-0.7	5.9	1.8	5.3	5.3	5.3
Flux générateurs d'endettement net identifiés	7.4	6.6	3.6	2.4	2.1	1.6	1.1	0.9	4.4	1.4	-0.7	5.9	1.8	5.3	5.3	5.3
Déficit extérieur courant hors intérêts	9.2	9.7	6.0	7.2	6.5	5.9	5.4	4.8	4.6	4.4	1.8	8.5	2.0	5.3	5.3	5.3
Déficit de la balance des biens et services	11.9	12.5	10.6	9.6	8.9	8.2	7.8	7.2	5.9	5.4	1.8	12.1	2.0	5.3	5.3	5.3
Exportations	16.7	19.6	22.1	24.1	25.6	26.8	27.7	27.4	27.7	29.1	29.1	29.1	29.1	29.1	29.1	29.1
Importations	28.7	32.1	32.7	33.7	34.6	35.0	35.5	34.6	33.6	34.5	34.5	34.5	34.5	34.5	34.5	34.5
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-2.5	-2.6	-2.5	-2.3	-2.4	-2.2	-2.4	-2.4	-2.3	-2.4	-2.4	-3.6	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4
<i>dont : officiels</i>	-1.9	-1.9	-1.8	-1.4	-1.3	-1.2	-1.4	-1.3	-1.3	-1.4	-1.4	-0.1	2.3	2.3	2.3	2.3
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-0.3	-0.7	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	1.0	1.4	-1.2	-0.1	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.3	-1.7	-2.2	-2.5	-2.7	-2.5	-2.5	-2.5	-2.5	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2
Dynamisme endogène de la dette 2/	-0.5	-1.3	-2.2	-1.2	-1.4	-1.3	-1.3	-1.2	-1.2	-0.8	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.3	0.3	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	-1.2	-1.3	-1.7	-2.0	-1.9	-1.9	-1.8	-1.8	-1.1	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.1	-0.5	-1.1
Résidual 3/	-6.2	-7.1	0.9	1.8	-3.3	-3.0	-2.3	-2.0	-2.3	-2.0	-0.1	-4.8	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Indicateur de viabilité	18.2	24.8	24.6	24.3	24.2	23.8	22.7	16.5	9.9	4.4	6.4	6.4	6.4	6.4
VA de la dette extérieure CGE/PIB	82.4	102.6	95.9	90.8	87.4	86.7	82.1	56.8	33.9	-0.3	2.0	2.0	2.0	2.0
VA de la dette extérieure CGE/exportations	5.0	4.8	3.8	5.4	5.7	5.2	4.9	4.8	6.7	4.4	3.6	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Ratio service de la dette CGE/nettes	5.7	5.4	4.7	7.4	8.2	7.8	7.5	7.3	10.3	6.8	5.2	8.1	11.6	11.6	11.6	11.6
Total des besoins de financement brute (milliards de dollars EU)	0.7	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.9	0.3	-4.8	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.0	5.8	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.0	5.0	4.4	6.4	6.4	6.4	6.4
Croissance du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-0.6	2.1	5.5	-1.7	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	2.5	2.5	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	1.1	1.6	1.5	2.0	1.9	2.1	2.2	2.2	2.3	1.7	3.5	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	-1.9	26.4	26.9	14.5	15.4	13.5	12.4	7.6	9.7	-4.5	8.0	8.1	11.6	11.6	11.6	11.6
Croissance des exportations de biens & services (% en %)	-0.3	20.8	14.8	8.1	11.4	9.9	10.2	6.1	5.4	8.6	8.0	5.9	9.1	9.1	9.1	9.1
Croissance des importations de biens & services (% en %)	14.7	17.5	17.8	17.7	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0	19.0	20.2	16.9	18.3	18.3	18.3	18.3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	0.1	0.1	0.1	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	12.1	32.4	31.3	30.0	30.7	29.6	29.1	29.1
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	2.5	2.2	2.1	2.1	2.1	2.0	1.9	1.3	0.7	1.8	1.8	1.8	1.8
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	25.1	54.9	55.6	54.8	57.4	56.6	48.1	51.0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	9	9	10	11	12	13	14	15	17	26	56
PIB nominal (milliards de dollars EU)	3.4	8.0	12.6	4.8	8.6	8.7	8.7	8.7	8.7	8.6	8.0	4.1	8.5	8.5	8.5	8.5
Croissance du PIB nominal en dollars
Pour mémoire :																
VA de la dette extérieure 7/	18.2	24.8	24.6	24.3	24.2	23.8	22.7	16.5	9.9	4.4	6.4	6.4	6.4	6.4
En pourcentage des exportations	82.4	102.6	95.9	90.8	87.4	86.7	82.1	56.8	33.9	-0.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Ratio service de la dette/exportations	5.0	4.8	3.8	5.4	5.7	5.2	4.9	4.8	6.7	4.4	3.6	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	8.0	10.2	3.5	1.8	7.3	6.8	6.1	5.8	6.0	6.1	5.1	2.5	8.5	8.5	8.5	8.5

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Comprand à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.
 2/ Égale à $(1 - g - p)(1 + g)^t / (1 + g)^t - p + g$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où g = taux d'intérêt nominal, p = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU.
 3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'aligement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.
 4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.
 5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'aligement de la dette.
 6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).
 7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.
 8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.
 9/ Le pic en 2019 et l'accumulation de la dette négative en 2025-26 s'expliquent en partie par l'émission d'euro-obligations.

Définition de la dette extérieure/intérieure sur la base de la monnaie
 Existe-t-il une grande différence entre les deux critères? **Oui**

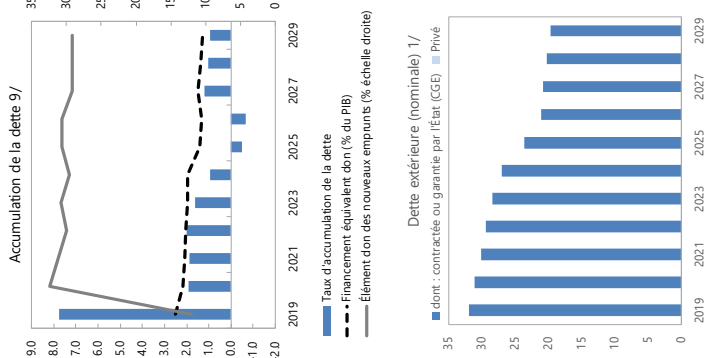


Tableau 2. Bénin : cadre de la viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2016–39

	Effectif											Projections											Moyenne 6/
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Scénario historique	Projections	2019	2021	2023	2025	2027	2029				
Dette du secteur public 1/	48.7	54.4	56.8	54.7	52.5	50.3	48.3	46.4	44.6	36.1	22.4	37.0	44.8	37.0	44.8								
dont : libellée en devises	22.5	22.0	26.5	31.9	31.0	30.2	29.4	28.5	27.0	19.6	12.4	19.2	25.7	19.2	25.7								
Sur la base de la monnaie																							
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?																			Oui				
Dette du secteur public 1/																							
Dont : libellée en monnaie locale	7.3	4.8	2.3	-2.1	-2.2	-2.3	-2.0	-1.8	-1.9	-1.8	-1.2												
Dont : libellée en monnaie étrangère	5.1	0.7	0.9	-1.6	-1.9	-2.2	-2.3	-2.4	-2.4	-1.7	-1.2	1.7	-1.8	1.7	-1.8								
Produit des privatisations (négatif)	4.7	3.8	1.8	0.6	0.1	-0.3	-0.6	-0.8	-0.9	-0.9	-0.9	2.5	-0.6	2.5	-0.6								
Aligement de la dette (initiative PPTF et autres)	15.3	18.6	18.6	19.2	19.3	19.3	19.3	19.3	19.3	19.7	20.6	18.2	19.4	18.2	19.4								
Autres (à préciser)	20.0	22.4	20.3	19.8	19.3	19.0	18.7	18.5	18.4	18.8	19.7	20.7	18.8	20.7	18.8								
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.4	-3.1	-0.8	-2.1	-2.0	-1.9	-1.7	-1.6	-1.6	-0.8	-0.3												
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.0	-2.4	-3.8	-2.7	-3.8	-3.7	-3.5	-3.3	-3.3	-1.8	-0.9												
dont : contribution du taux d'intérêt réel/moyen	0.6	0.4	-0.4	0.9	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	0.3	0.2												
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.6	-2.7	-3.4	-3.6	-3.4	-3.3	-3.2	-3.0	-2.9	-2.1	-1.1												
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.4	-0.8	3.0												
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0								
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0												
Complémentation des passifs conditionnels (recapitalisation bancaire par	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0												
Aligement de la dette (initiative PPTF et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0												
Autres (à préciser)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0												
Résiduel	2.2	4.1	1.4	0.0	1.6	1.7	2.1	2.3	2.2	0.9	0.6	1.4	1.4	1.4	1.4								
Indicateurs de viabilité																							
VA de la dette publique/PIB 2/	49.2	47.5	45.9	44.3	42.9	41.6	40.1	32.9	19.8												
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	264.9	247.1	238.4	229.7	222.6	215.9	208.1	166.9	96.0												
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) ^{3/}	48.4	37.4	64.7	50.7	52.5	54.7	41.1	35.1	33.3	27.2	16.1												
Besoin de financement brut 4/	12.1	10.7	13.8	10.0	8.0	8.6	6.3	5.3	5.2	4.4	2.4												
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																							
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.0	5.8	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.0	5.0	4.4	6.4	4.4	6.4								
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.2	1.7	1.4	2.1	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	1.7	3.5	1.5	2.0	1.5	2.0								
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	5.3	6.4	5.4	5.4	6.7	6.8	7.3	7.9	7.4	9.2	7.5	1.9	9.1	1.9	9.1								
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	7.0	-3.8	16.1	4.4	...	4.4	...								
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-0.3	0.0	0.8	1.5	1.8	1.8	1.8	1.9	1.8	2.5	2.9	1.7	2.0	1.7	2.0								
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-14.0	18.4	-3.1	3.9	4.2	4.8	5.0	5.6	6.2	6.5	5.5	5.7	5.6	5.7	5.6								
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-2.6	-1.0	-0.6	2.6	2.3	2.0	1.4	1.0	1.0	0.9	0.3	-1.4	1.3	-1.4	1.3								
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0												

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Couverture de la dette : administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales, banque centrale, dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure est basée sur la monnaie.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure/PIB sous-jacent dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure, l'ampleur des différences variant en fonction des projections de taux de change.

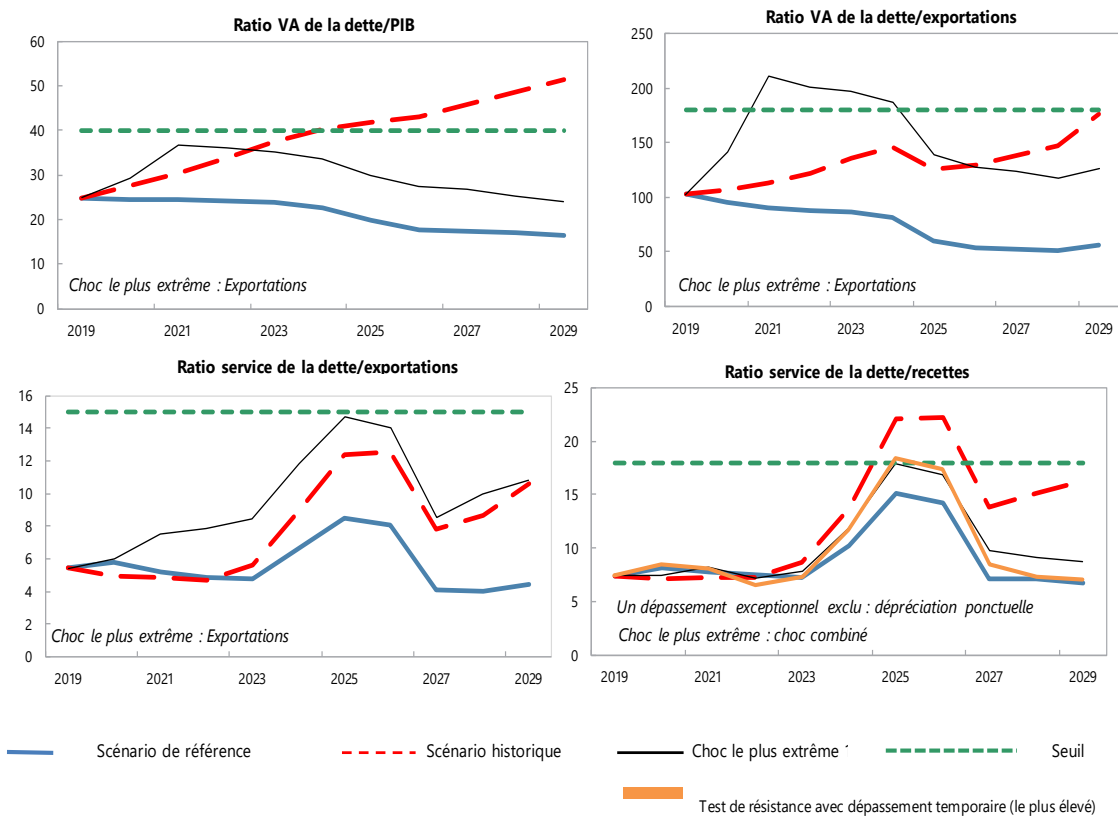
3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme et de la dette à court terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente plus d'autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.

Graphique 1. Bénin : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2029



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
Tests adaptés		
Ensemble des passifs conditionnels	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base ^{2/}	n.a.	n.a.
Financement de marché	Non	Non

Note : "Oui" désigne tout changement de la taille ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*		
	Par défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à MLT	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en \$	2.4%	2.4%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne	6	6

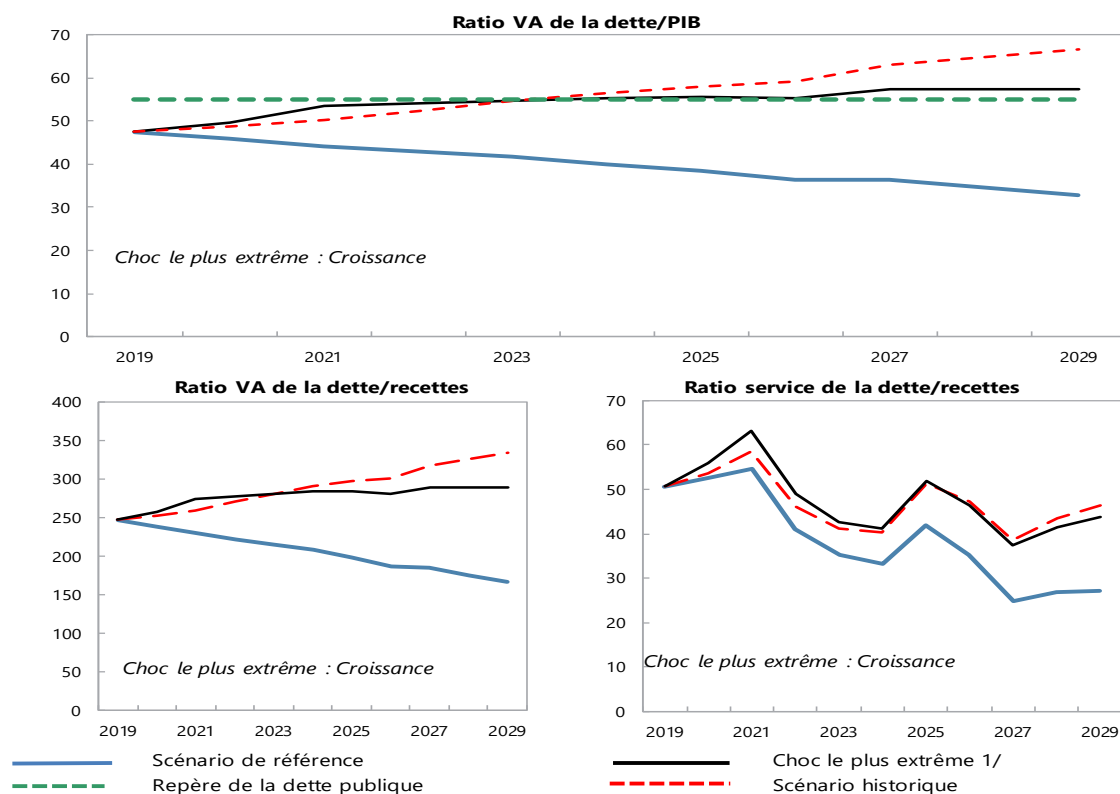
* Note : On suppose que tous les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à MLT dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale reposent sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2029 ou avant. Les tests de résistance avec dépassement exceptionnel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ce dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Bénin : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2019–29



Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Par défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	44%	44%
Dette intérieure à moyen et long terme	53%	53%
Dette intérieure à court terme	3%	3%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.4%	2.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.8%	3.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	9	9
Période de grâce moyenne	5	5
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4.0%	4.0%

* Note : Dans l'analyse de viabilité de la dette publique, le financement intérieur peut couvrir les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2029 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. Bénin : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2019–29 (en pourcentage)

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	25	25	24	24	24	23	20	18	17	17	17
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	25	27	30	34	37	40	42	43	46	49	51
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	25	26	28	28	27	26	23	20	20	19	19
B2. Solde primaire	25	27	31	31	30	29	26	24	24	24	23
B3. Exportations	25	29	37	36	35	34	30	27	27	25	24
B4. Autres flux 3/	25	26	28	28	27	26	23	21	20	19	19
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	25	31	26	26	26	25	21	19	18	18	18
B6. Combinaison de B1-B5	25	31	31	31	30	29	25	23	22	21	21
C. Tests adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	25	29	29	29	29	28	25	23	23	23	23
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	25	25	24	24	24	23	20	18	17	17	17
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	103	96	91	87	87	82	60	54	53	51	57
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	103	107	113	122	136	146	126	130	139	147	176
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	103	96	91	87	87	82	60	54	53	51	57
B2. Solde primaire	103	105	116	112	111	106	79	73	73	72	80
B3. Exportations	103	142	211	201	198	188	140	128	124	118	127
B4. Autres flux 3/	103	103	104	100	99	94	69	62	61	59	64
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	103	96	77	75	74	70	51	45	44	44	49
B6. Combinaison de B1-B5	103	129	100	127	126	119	87	79	76	74	81
C. Tests adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	103	112	108	105	105	100	75	70	70	70	78
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	103	96	91	87	87	82	60	54	53	51	57
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	5	6	5	5	5	7	8	8	4	4	4
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	5	5	5	5	6	9	12	13	8	9	11
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	5	5	4	4	4	6	8	8	4	4	4
B2. Solde primaire	5	6	6	6	6	8	9	9	5	5	6
B3. Exportations	5	6	8	8	8	12	15	14	8	10	11
B4. Autres flux 3/	5	5	4	4	5	7	9	8	5	5	5
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	5	5	4	3	4	6	8	8	4	3	4
B6. Combinaison de B1-B5	5	5	6	5	6	9	11	11	6	6	7
C. Tests adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	5	6	6	5	5	7	9	8	5	5	5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	5	6	5	5	5	7	8	8	4	4	4
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	7,4	8,2	7,8	7,5	7,3	10,3	15,1	14,2	7,1	7,1	6,8
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	7	7	7	7	9	14	22	22	14	15	16
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	7	7	7	7	7	11	17	16	8	8	8
B2. Solde primaire	7	8	9	9	9	12	17	16	9	10	9
B3. Exportations	7	7	7	8	8	12	17	16	10	11	11
B4. Autres flux 3/	7	7	7	6	7	10	16	15	8	8	8
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	7	9	8	7	7	12	18	17	8	7	7
B6. Combinaison de B1-B5	7	7	8	7	8	12	18	17	10	9	9
C. Tests adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	7	8	8	8	8	11	16	15	8	8	8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	7	8	8	7	7	10	15	14	7	7	7
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Les valeurs en caractères gras indiquent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 4. Bénin : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2019–29
(en pourcentage)**

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	47	46	44	43	42	40	39	36	36	35	33
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	47	49	50	52	55	57	58	59	63	65	67
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	47	50	53	54	55	55	56	55	57	57	57
B2. Solde primaire	47	50	54	53	51	50	48	46	45	43	42
B3. Exportations	47	50	55	54	52	50	48	45	45	42	40
B4. Autres flux 3/	47	48	48	46	45	43	41	39	39	37	35
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	47	50	46	44	41	38	35	32	31	28	26
B6. Combinaison de B1-B5	47	47	51	50	49	47	46	44	44	43	42
C. Tests adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	47	55	53	51	50	48	46	44	44	42	40
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	47										
Repère de la dette publique	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	247	238	230	223	216	208	199	187	185	175	167
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	247	253	260	270	281	291	297	301	318	326	335
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	247	257	275	278	282	284	284	282	290	289	290
B2. Solde primaire	247	257	283	274	266	258	246	234	231	220	210
B3. Exportations	247	259	288	278	269	259	246	232	227	213	201
B4. Autres flux 3/	247	248	248	241	233	225	214	201	198	187	178
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	247	260	242	227	214	200	182	165	158	144	132
B6. Combinaison de B1-B5	247	246	262	256	251	245	236	226	226	217	210
C. Tests adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	247	285	274	265	258	250	238	225	223	212	203
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	247										
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	51	53	55	41	35	33	42	35	25	27	27
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	51	54	59	46	41	40	51	47	39	44	46
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	51	56	63	49	43	41	52	46	37	42	44
B2. Solde primaire	51	53	58	46	40	38	46	43	35	38	38
B3. Exportations	51	53	55	43	37	35	43	36	27	30	31
B4. Autres flux 3/	51	53	55	42	36	34	42	36	26	28	28
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	51	50	54	41	35	35	45	39	27	28	28
B6. Combinaison de B1-B5	51	52	58	45	39	37	46	40	32	34	35
C. Tests adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	51	53	59	44	38	36	45	44	34	36	36
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché											

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

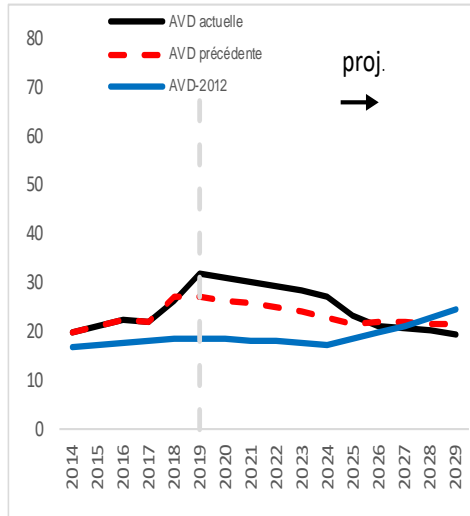
1/ Les valeurs en caractères gras indiquent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

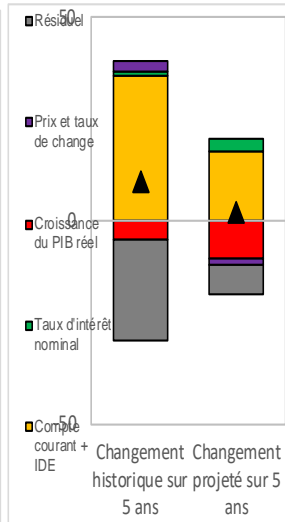
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 3. Bénin : moteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence

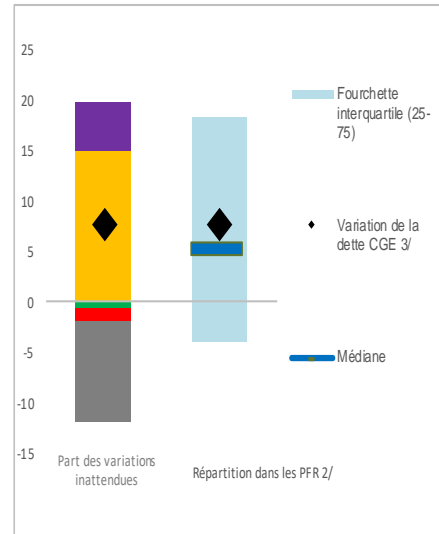
Dettes extérieures CGE nominale brute
(en pourcentage du PIB ; AVD précédentes)



Flux générateurs d'endettement
(pourcentage du PIB)

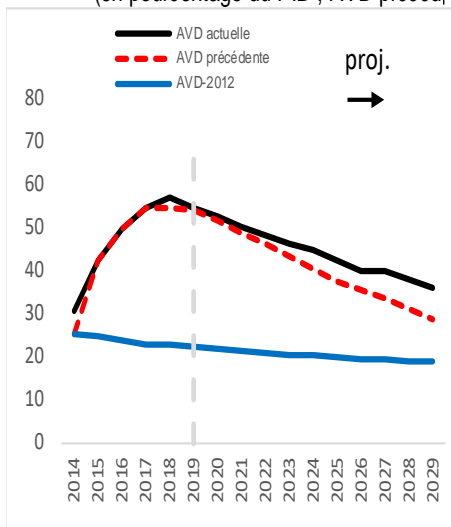


Variations inattendues de la dette 1/
(5 dernières années, pourcentage du PIB)

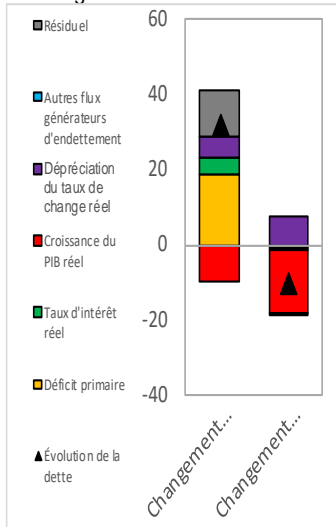


Dettes publiques

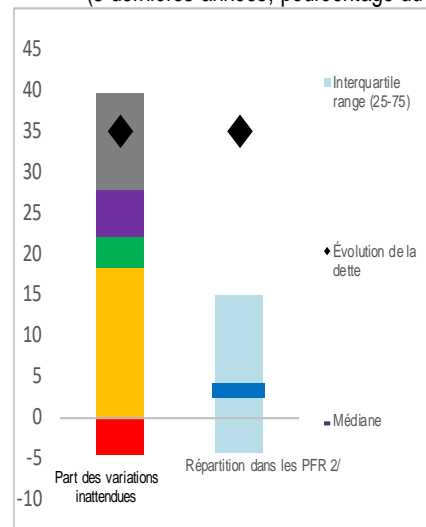
Dettes publiques nominale brute
(en pourcentage du PIB ; AVD précédentes)



Flux générateurs d'endettement
(en pourcentage du PIB)



Variations inattendues de la dette 1/
(5 dernières années, pourcentage du PIB)



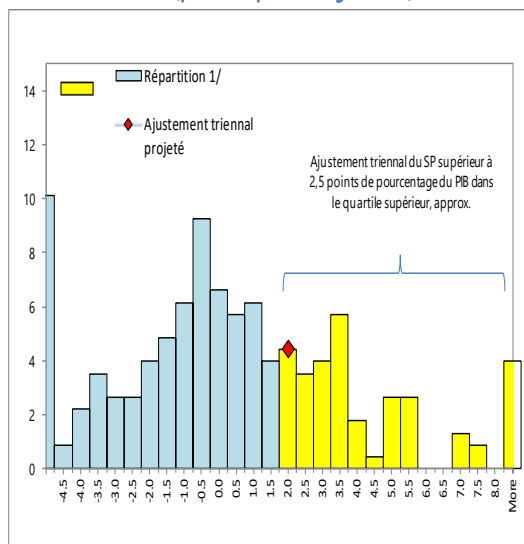
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD PFR ont été produits.

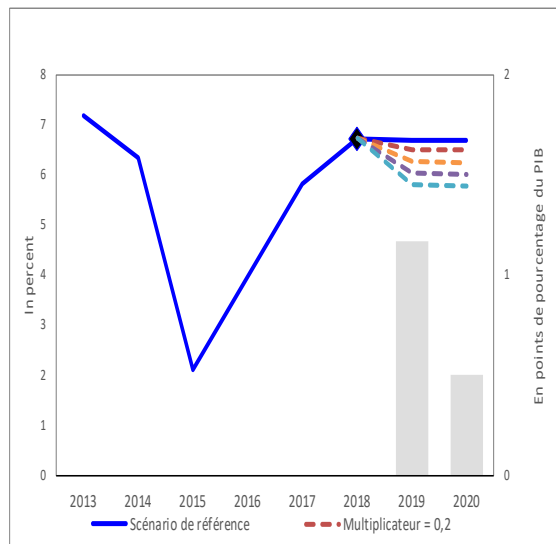
3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 4. Bénin : outils de réalisme

Ajustement triennal du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



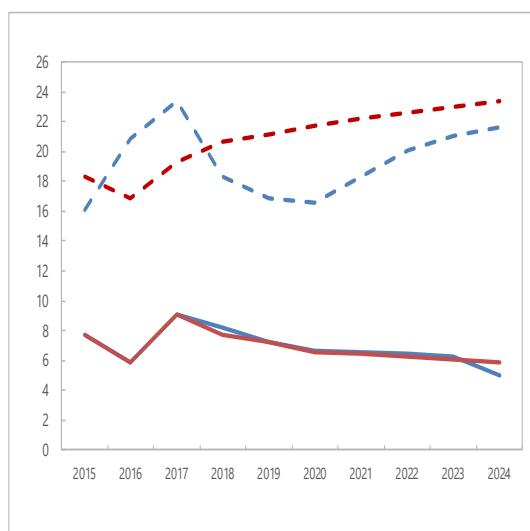
Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI dans les PFR (hormis les financements d'urgence) approuvés depuis 1990. La taille de l'ajustement triennal depuis le début du programme se trouve sur l'axe horizontal et le pourcentage de l'échantillon sur l'axe vertical.

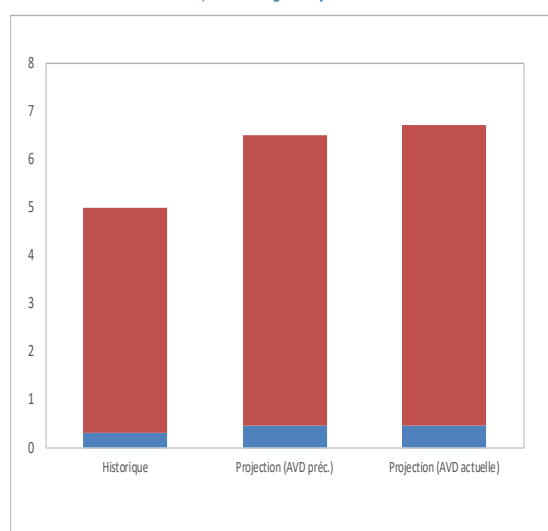
1/ Les barres renvoient aux projections annuelles d'ajustement budgétaire (échelle de droite) et les courbes montrent les trajectoires potentielles de la croissance du PIB réel selon différents multiplicateurs budgétaire (échelle de gauche).

Taux d'investissements publics et privés (% du PIB)



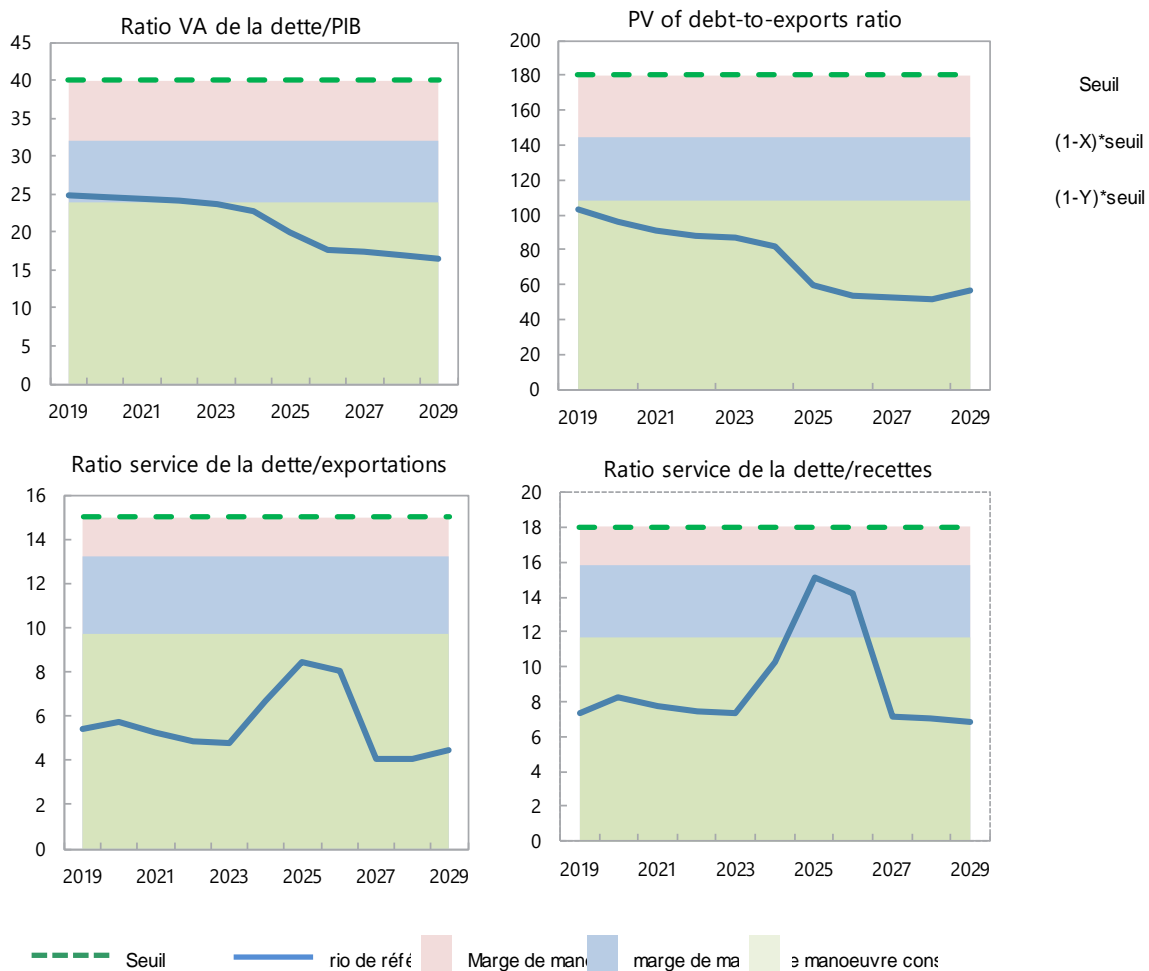
— Investissement public - AVD précédente — Inv. public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Inv. privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution du capital public

Graphique 5. Bénin : caractéristiques de la catégorie de risque modéré, 2019–29 1/



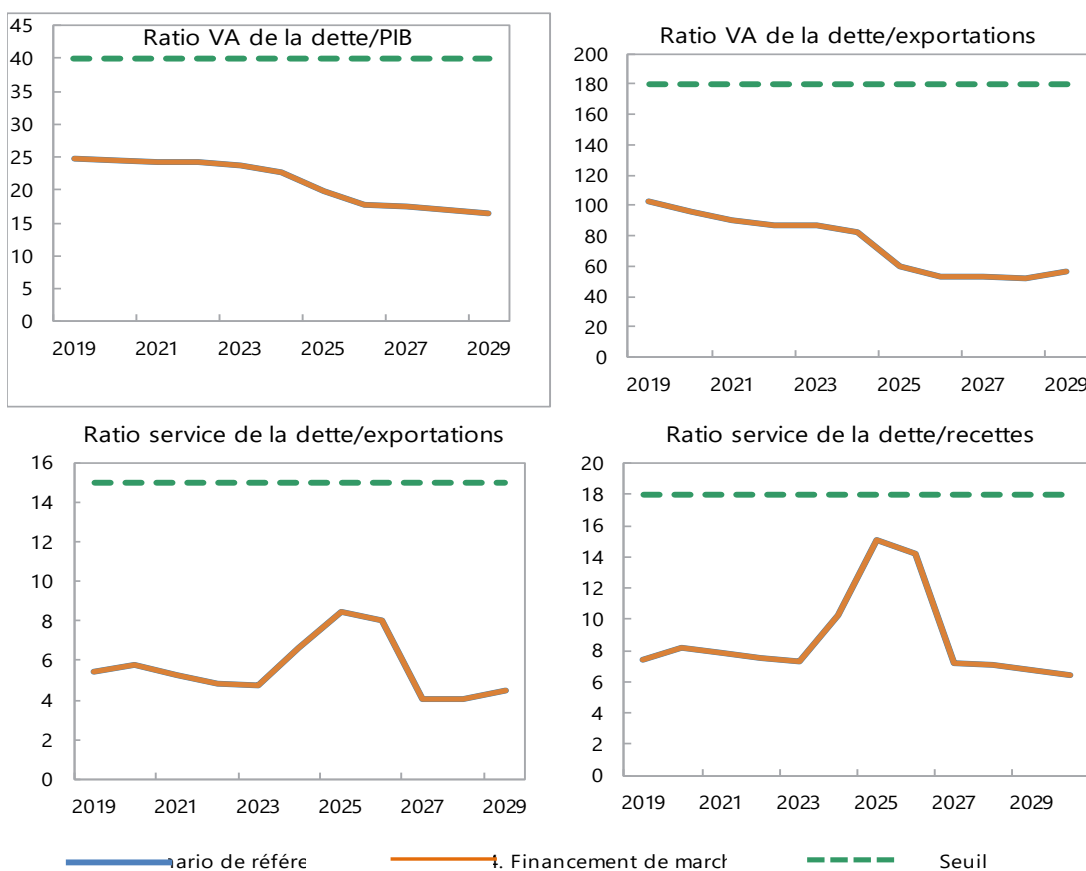
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.
 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Graphique 6. Bénin : indicateurs des risques de financement de marché, 2019–29

	GFN 1/	EMBI 2/
Repères	14	570
Valeurs	10	n.a.
Dépassement du repère	Non	n.a.
Possibilité d'un besoin accru de liquidités	Modéré	

1/ Besoins de financements bruts maximum dans les projections de référence sur 3 ans.

2/ Les données sur les écarts de l'indice EMBI sont les dernières disponibles.



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

**Déclaration de M. Raghani, administrateur pour le Bénin,
et de sa conseillère, Mme Boukpepsi
21 juin 2019**

1. Au nom des autorités du Bénin, que nous représentons, nous remercions les services, la direction et le conseil d'administration du FMI de leur soutien continu. Elles apprécient beaucoup les entretiens constructifs avec le FMI, y compris le dialogue avec ses services dans le contexte de la consultation de 2019 au titre de l'article IV et de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).
2. Les résultats économiques du Bénin restent solides, malgré un environnement extérieur difficile. La croissance a accéléré depuis 2016 grâce à l'activité robuste des secteurs primaire et tertiaire, et à la mise en œuvre d'une série de réformes de grande envergure.
3. La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC est très satisfaisante, car presque tous les objectifs de suivi, tant quantitatifs que structurels, ont été atteints depuis le début du programme en 2017. Les autorités considèrent toujours que l'accord leur est particulièrement utile pour renforcer la stabilité macroéconomique, préserver la viabilité de la dette publique et faire progresser les réformes structurelles, dans le but de maintenir une croissance dynamique et plus inclusive, et de réaliser leurs objectifs de développement. Elles restent bien décidées à poursuivre les objectifs du programme qui sont alignés sur leurs réformes, dans le cadre du Programme d'actions du gouvernement (PAG) pour 2016–21 et du Plan national de développement (PND) pour 2018–25.
4. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'orientation générale du rapport des services du FMI, qui décrit bien les principaux progrès récents, les problèmes auxquels l'économie fait face et les mesures à prendre en priorité.

Évolution récente, résultats du programme et perspectives

5. Après avoir atteint 5,8 % en 2017, la croissance du PIB réel s'est accélérée pour atteindre 6,7 % en 2018, tirée par une forte production de coton et une augmentation de l'activité dans les ports et la construction. Le déficit budgétaire s'est établi à 4 % du PIB, soit moins que les 4,7 % prévus, en raison de la sous-exécution des investissements mais aussi de la forte augmentation des recettes fiscales et non fiscales intérieures. À 1 %, l'inflation moyenne a été faible en 2018 et devrait rester dans les limites de l'objectif régional de 3 %. Le déficit des transactions courantes s'est considérablement réduit l'an dernier grâce à la vigueur des exportations de coton et d'autres produits agricoles. Le secteur bancaire continue de faire face à des obstacles structurels de taille qui nuisent à sa rentabilité. Ces facteurs, conjugués à la redéfinition des normes de fonds propres des banques dans le cadre de la réforme de Bâle II/III, ont permis de ramener le ratio d'adéquation des fonds propres du secteur sous le seuil réglementaire. La forte

concentration des prêts ainsi que les prêts improductifs, bien qu'en légère baisse, aggravent la vulnérabilité financière.

6. Les autorités béninoises ont fait appel pour la première fois aux marchés internationaux des obligations souveraines en mars 2019, avec une émission d'euro-obligations à hauteur de 500 millions d'euros (5,2 % du PIB) à des conditions plus favorables que celles offertes à l'époque sur les marchés régionaux. Grâce à cette émission réussie, le Bénin est en mesure d'accéder à un plus grand nombre d'options de financement. D'autre part, les autorités ont tenté de limiter les emprunts intérieurs. Dans l'ensemble, le risque global de surendettement du Bénin reste modéré.

7. Grâce aux bons résultats macroéconomiques et à la mise en œuvre continue du programme de réformes par les autorités, l'ensemble des objectifs quantitatifs continus et à la fin décembre 2018, ainsi que tous les repères structurels, ont été respectés. En ce qui concerne les dépenses sociales prioritaires, l'objectif indicatif fixé pour la fin décembre 2018 a également été atteint ; il a dépassé le plancher de 167 milliards de FCFA pour atteindre 202,4 milliards.

8. Les autorités sont optimistes quant aux perspectives de croissance du pays. La croissance prévue du PIB réel pour 2019 a été relevée jusqu'à 6,7 % en raison du renforcement du secteur agricole et de l'activité portuaire, de l'amélioration récente des infrastructures dans le cadre du Programme d'actions du gouvernement et d'une activité touristique continue. En outre, le potentiel que présentent l'économie numérique et l'économie du savoir devrait soutenir la croissance à moyen terme. Sur le plan budgétaire, les mesures d'assainissement devraient permettre d'atteindre bientôt un déficit de 3 % du PIB conforme au critère de convergence de l'UEMOA, et l'inflation restera également bien en deçà de ce critère. Le ratio dette publique/PIB devrait commencer à diminuer en 2019 pour atteindre moins de 50 % à moyen terme. Le déficit des transactions courantes continuera de diminuer grâce à la vigueur des exportations de coton et de noix de cajou. Les autorités conviennent des risques mentionnés dans le rapport des services du FMI, y compris les incertitudes concernant les perspectives régionales ainsi que les conditions extérieures et financières défavorables.

Politique macroéconomique et réformes structurelles

9. Étant donné les risques existants, et en vue de renforcer la résilience de l'économie, les autorités se concentreront à moyen terme sur l'augmentation des recettes intérieures, la préservation de la viabilité de la dette, la promotion de la stabilité financière, la diversification économique et l'amélioration du climat des affaires dans le but de favoriser une croissance tirée par le secteur privé.

10. Les autorités continuent de considérer les objectifs du programme de la FEC comme le point d'ancrage des mesures à prendre. Elles demandent une modification des critères de réalisation quantitatifs suivants : i) le critère de réalisation quantitatif à la fin juin 2019

concernant le financement intérieur net ainsi que la modification du critère de réalisation continu concernant la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État, pour tenir compte de l'émission d'euro-obligations et de l'effet neutre pour le déficit d'une modification de la composition des emprunts, du financement intérieur vers le financement extérieur ; ii) le critère de réalisation quantitatif à la fin juin 2019 concernant le solde primaire de base, pour enregistrer exactement les arriérés intérieurs dans le solde des finances publiques. Elles proposent également trois nouveaux repères structurels : i) un diagnostic des principaux obstacles au commerce international (d'ici la fin septembre 2019) ; ii) le renforcement de la capacité d'analyse des données et des risques par l'administration douanière (d'ici la fin décembre 2019) ; iii) une évaluation de l'impact du compte unique du Trésor sur les banques commerciales (d'ici la fin mars 2020).

Renforcer l'assainissement budgétaire

11. Poursuivre l'assainissement pour renforcer la viabilité des finances publiques tout en créant l'espace nécessaire pour répondre aux besoins en infrastructures publiques et en dépenses sociales prioritaires continue de figurer en bonne place à l'ordre du jour des autorités. Dans ce sens, elles ont pris des mesures portant sur la politique et l'administration fiscales visant à accroître les recettes intérieures et à rationaliser les dépenses tout en protégeant les dépenses sociales. Parmi les principales mesures en matière de recettes figurent la rationalisation des dépenses et exonérations fiscales et, à moyen terme, l'utilisation du potentiel que présentent les taxes à la consommation, notamment une éventuelle augmentation de la taxe d'accise sur certains biens, ainsi que l'élargissement de l'assiette de la TVA. Les autorités soulignent l'importance de la transformation de l'économie, notamment par l'intégration du secteur informel dans l'économie formelle et, en conséquence, par la perception de recettes plus élevées. Des réformes structurelles seront également poursuivies dans le cadre du Plan d'orientation stratégique de l'administration fiscale (POSAF). Le déficit budgétaire pour 2019 est estimé à 3 % du PIB et le ratio dette publique-PIB à 54,1 % en 2019. Tous les critères de convergence de premier rang de l'UEMOA sur l'équilibre budgétaire, la dette et l'inflation devraient être respectés cette année.

Préserver la viabilité de la dette

12. Dans leur nouvelle analyse de viabilité de la dette, les autorités souscrivent à la conclusion des services du FMI selon laquelle le Bénin reste exposé à un risque modéré de surendettement. Elles sont pleinement conscientes du nouveau type de risques résultant de l'accès à des financements extérieurs non concessionnels, avec des émissions d'euro-obligations qui nécessitent une gestion et un suivi plus stricts de l'évolution de la dette. À cet égard, la gestion de la dette publique continuera d'être renforcée conformément aux meilleures pratiques internationales et aux exigences de l'UEMOA. Des progrès considérables ont déjà été réalisés dans ce sens avec les réformes récentes visant à améliorer les capacités techniques et opérationnelles de la Caisse autonome d'amortissement (CAA).

13. Les autorités poursuivront une stratégie d'emprunt prudente ; la prochaine mise à jour de la stratégie d'endettement à moyen terme orientera les décisions concernant les emprunts extérieurs et aidera à emprunter de manière équilibrée pour constituer une dette en monnaies nationale et étrangères. Elles continueront de renforcer le suivi de la dette des entreprises

publiques, notamment en améliorant la base de données correspondante avec l'aide d'une société de conseil internationale. Elles surveilleront également de près les risques budgétaires découlant des partenariats public-privé (PPP). Une unité du ministère de l'Économie et des Finances chargée de gérer ces risques a été créée et deviendra bientôt pleinement opérationnelle avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

Renforcer le secteur financier

14. Les autorités savent qu'il est nécessaire de préserver la solidité et la stabilité du secteur financier, et de promouvoir l'inclusion financière pour soutenir l'activité économique. Elles sont résolument décidées à renforcer encore la stabilité financière en coordination avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et à s'attaquer au niveau élevé des prêts improductifs et aux intérêts onéreux sur les dépôts, qui affectent la rentabilité du secteur. Parallèlement à l'entrée en vigueur de la loi sur le Bureau d'information sur le crédit (BIC) en 2018, les autorités promulgueront des décrets relatifs à la réforme du cadastre et à la formalisation des garanties des sûretés immobilières et avanceront dans la mise en œuvre de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), établissement public chargé de la sécurisation et de l'orientation de l'épargne vers le financement d'investissements transformateurs.

15. D'importantes mesures sont également prises pour restructurer deux petites banques publiques en vue d'atténuer les risques pour le budget. Une fusion des deux banques, qui permettra de respecter les normes en matière de fonds propres et d'agrandir le réseau d'agences, est à l'étude avec l'appui d'un cabinet d'audit international. Les autorités s'appuieront sur les meilleures pratiques internationales, consulteront le FMI et présenteront un plan de restructuration exhaustif au secrétariat de la Commission bancaire de l'UMOA d'ici la fin 2019.

16. Les mesures visant à améliorer l'accès au crédit, tout en renforçant le dispositif de réglementation et de contrôle du secteur, se poursuivent. La fermeture des institutions de microfinance opérant sans permis, la mise en place de mécanismes permanents de mobilisation des ressources pour ces institutions et l'amélioration de la promotion et de la coordination du secteur, tel que préconisé par le Fonds national de microcrédit, sont également des mesures critiques visant à favoriser l'inclusion financière au Bénin. Un plan national d'inclusion financière, aligné sur la stratégie de la BCEAO, est en cours d'élaboration. En outre, les autorités ont l'intention de tirer parti des possibilités offertes par la monnaie mobile pour améliorer l'accès au financement.

Accroître la diversification économique et accélérer la transformation structurelle

17. Les autorités apprécient beaucoup le document de la série des questions générales sur le potentiel de croissance à moyen terme du Bénin. Elles reconnaissent les obstacles à la réalisation de ce grand potentiel et tiennent à souligner que l'accélération de la transformation économique visant à soutenir une forte croissance à long terme est au cœur de leurs priorités.

18. Pour faire progresser ce programme de transformation, les autorités cherchent notamment à renforcer les secteurs de l'agriculture et du commerce international, et à développer de nouveaux secteurs à fort potentiel tels que le tourisme et les possibilités offertes

par les changements technologiques, avec les activités numériques et à base de connaissances. En agriculture, elles continueront à développer le secteur du coton et encourageront la production de noix de cajou et d'ananas. Elles s'efforceront également de promouvoir les produits à grande valeur ajoutée et de soutenir l'industrie de la transformation par des innovations technologiques. Elles envisagent de créer une zone économique spéciale pour attirer les investisseurs privés dans l'agroalimentaire.

19. Il est particulièrement important de continuer d'améliorer le climat des affaires, étant donné le rôle critique que le secteur privé est appelé à jouer dans la transformation progressive de l'économie du pays. À cet égard, diverses réformes ont été entreprises, notamment la création d'un Comité interministériel de promotion des investissements ainsi que d'une Agence pour la promotion des investissements et des exportations (APIEX), afin d'améliorer la coordination gouvernementale en matière de climat des affaires et de fournir des réponses concertées aux investisseurs potentiels dans le pays. Les autorités feront avancer les réformes nécessaires pour éliminer les obstacles structurels qui plombent encore l'économie, notamment en résorbant les goulets d'étranglement dans l'infrastructure des transports, des télécommunications et de l'électricité.

20. Les autorités poursuivent également des réformes dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le dispositif récent de protection sociale, l'Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH), a déjà lancé un programme pilote dans trois régions. Il sera étendu au reste du pays, deviendra pleinement opérationnel d'ici 2022 et procurera une assurance médicale universelle, des services de microcrédit et un régime de retraite aux couches les plus pauvres de la population.

Gouvernance

21. Des mesures majeures sont opérées pour renforcer la gouvernance et diminuer la corruption. Une transparence accrue et des procédures plus automatisées font partie des mesures visant à diminuer les risques de fraude et de corruption. Parmi les autres mesures, il convient de mentionner la réforme des organismes de contrôle administratif et des institutions d'audit, et la mise en place d'un système d'approvisionnement plus concurrentiel. Dans le système judiciaire, deux tribunaux de commerce ont été créés, une loi contre le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme a été passée, la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) a été mise en place en 2018 et une loi visant à renforcer la gouvernance publique a été adoptée en février 2019.

Conclusion

22. La croissance de l'économie du Bénin reste très dynamique, grâce à la détermination des autorités à mettre en œuvre leurs réformes. Dans le sillage des bons progrès réalisés jusqu'à présent, elles continuent de consolider leur dispositif macroéconomique, de préserver la stabilité financière et de transformer l'économie. Elles demandent au conseil d'administration d'approuver la conclusion de la consultation de 2019 au titre de l'article IV et de souscrire à l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC.